SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Tuesday, May 22, 2018
Wednesday, May 23, 2018
Thursday, May 24, 2018

Issue No. 41

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Fourth, fifth and sixth meetings:

Subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le mardi 22 mai 2018
Le mercredi 23 mai 2018
Le jeudi 24 mai 2018

Fascicule nº 41

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Quatrième, cinquième et sixième réunions :

Teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54072-54084-54094

STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais
Day
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Marwah
Ringuette
* Smith
(or Martin)
Tannas
Tkachuk
Unger
Wallin
Wetston
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Eaton (*May 24, 2018*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Dagenais (*May 23, 2018*).

The Honourable Senator Marwah replaced the Honourable Senator Moncion (*May 11, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais
Day
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Marwah
Ringuette
* Smith
(ou Martin)
Tannas
Tkachuk
Unger
Wallin
Wetston
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 24 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 23 mai 2018*).

L'honorable sénateur Marwah a remplacé l'honorable sénatrice Moncion (*le 11 mai 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 22, 2018
(102)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 2:29 p.m., in room 9, Victoria Building.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Marwah, Ringuette, Unger and Wetston (5).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 40.*)

WITNESSES:

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Barbara Bucknell, Director, Policy, Research and Parliamentary Affairs.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and the deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Marwah moved:

That the Honourable Senator Wetston be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair and made a statement.

Mr. Therrien made a statement and, together with Ms. Bucknell, answered questions.

At 3:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 22 mai 2018
(102)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 14 h 29, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dagenais, Marwah, Ringuette, Unger et Wetston (5).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 40 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Barbara Bucknell, directrice des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires.

La greffière informe le comité de l'absence forcée du président et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Marwah propose :

Que l'honorable sénateur Wetston soit élu président suppléant.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant assume la présidence et fait une déclaration.

M. Therrien fait une déclaration et, avec Mme Bucknell, répond aux questions.

À 15 h 19, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 23, 2018
(103)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:12 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Eaton, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (10).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 40.*)

WITNESSES:

Bank of Canada:

Grahame Johnson, Managing Director, Funds Management and Banking Department;

Scott Hendry, Senior Special Director, Financial Technology, Funds Management and Banking Department.

The chair made a statement.

Mr. Johnson made a statement and, together with Mr. Hendry, answered questions.

At 5:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 24, 2018
(104)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger and Wetston (9).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

OTTAWA, le mercredi 23 mai 2018
(103)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 12, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Eaton, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (10).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 40 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Banque du Canada :

Grahame Johnson, directeur général, Gestion financière et Opérations bancaires;

Scott Hendry, directeur spécial principal, Technologies financières, Gestion financière et Opérations bancaires.

Le président fait une déclaration.

M. Johnson fait une déclaration et, avec M. Hendry, répond aux questions.

À 17 h 8, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 24 mai 2018
(104)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger et Wetston (9).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 40.*)

WITNESSES:

Royal Bank of Canada:

Holly Shonaman, Chief Privacy Officer.

TD Bank Group:

Jane Stubbington, Vice President, Compliance and Global Chief Privacy Officer.

Scotiabank:

Mike Henry, Chief Data Officer.

Bank of Montreal (BMO):

Chris Bradley, Associate General Counsel, Canadian Personal and Commercial Banking.

Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC):

Dave Bruyea, Senior Vice President and Chief Information Security Officer.

The chair made a statement.

Mr. Henry, Ms. Stubbington, Ms. Shonanaman, Mr. Bradley and Mr. Bruyea each made a statement and answered questions.

At 12:08 p.m., the committee suspended.

At 12:13 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 12:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 40 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Banque Royale du Canada :

Holly Shonaman, chef de la protection des renseignements personnels.

Groupe Banque TD :

Jane Stubbington, vice-présidente de la conformité et responsable en chef mondial de la protection des renseignements personnels.

Banque Scotia :

Mike Henry, chef des données.

Banque de Montréal (BMO) :

Chris Bradley, avocat-conseil adjoint, Services bancaires canadiens pour les particuliers et les entreprises.

Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) :

Dave Bruyea, vice-président principal et responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Le président fait une déclaration.

M. Henry, Mme Stubbington, Mme Shonaman, M. Bradley et M. Bruyea font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 8, la séance est suspendue.

À 12 h 13, conformément 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 12 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 22, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 2:29 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

[*English*]

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and to preside over the election of an acting chair.

[*Translation*]

I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

[*English*]

Senator Marwah: I would like to nominate Senator Wetston.

Ms. Gordon: Are there any other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Marwah that the Honourable Senator Wetston do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Howard Wetston (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: Good afternoon and welcome, colleagues and members of the general public, who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web. I am Howard Wetston, senator from Toronto, Ontario. Our first order of business would be for those senators here to kindly introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Senator Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Marwah: Sabi Marwah from Ontario.

Senator Unger: Betty Unger from Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 22 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 14 h 29, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Lynn Gordon, greffière du comité : Mesdames et messieurs, en tant que greffière de votre comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et de présider à l'élection d'un président suppléant.

[*Français*]

Je suis prête à recevoir une motion à cet effet. Y a-t-il des nominations?

[*Traduction*]

Le sénateur Marwah : J'aimerais proposer le sénateur Wetston.

Mme Gordon : Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

L'honorable sénateur Marwah propose que l'honorable sénateur Wetston soit élu président du comité.

Vous plaît-il, mesdames et messieurs, d'adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Howard Wetston (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Bonjour et bienvenue à mes collègues ainsi qu'aux membres du public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit sur place ou sur le Web. Je suis Howard Wetston, sénateur de Toronto, en Ontario. Pour commencer, j'invite les sénateurs à bien vouloir se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Sénatrice Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

The Acting Chair: Thank you very much.

Today we are continuing our subject matter examination of various divisions of Part 6 of Bill C-74, the budget implementation bill, 2018, No. 1, with a focus on Division 16, amendments to certain acts governing federal financial institutions and related acts, and subdivision A regarding financial technology activities.

I am pleased to welcome the Privacy Commissioner of Canada, Daniel Therrien, accompanied by Barbara Bucknell, Director, Policy, Research and Parliamentary Affairs.

Commissioner, please begin with your opening statement, after which we will go to a question and answer session.

[*Translation*]

Daniel Therrien, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you, Mr. Chair. Good afternoon, honourable senators. Thank you for the opportunity to express my views in relation to Division 16 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

The amendments proposed in Division 16 of Bill C-74 remove impediments in the law in order to facilitate business relationships and engagement between federally regulated financial institutions and financial technology organizations, or fintechs. Currently, as I understand it, financial institutions can only deal with organizations that are engaged in primarily financial activities.

Any company that commercializes emerging financial technologies may be considered a FinTech. Fintechs may not be regulated in the financial sector, but Canada's Personal Information Protection and Electronics Document Act, or PIPEDA, applies to all organizations that collect, use and disclose personal information in the course of a commercial activity. This includes fintechs and financial institutions.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le président suppléant : Merci beaucoup.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des éléments de diverses sections de la partie 6 du projet de loi C-74 visant l'exécution du budget de 2018, nº 1, et nous allons nous pencher en particulier sur la section 16, comportant des modifications à certaines lois régissant les institutions financières fédérales, et la subdivision A, concernant les activités liées à la technologie financière.

J'ai le plaisir d'accueillir le commissaire à la protection de la vie privée, Daniel Therrien, qui est accompagné de Barbara Bucknell, directrice des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires.

Monsieur le commissaire, vous pouvez prononcer votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions et réponses.

[*Français*]

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Merci, monsieur le président. Bon après-midi, honorables sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer au sujet de la section 16 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Les modifications proposées à la section 16 du projet de loi C-74 éliminent les obstacles dans la loi afin de faciliter les relations d'affaires et la coopération entre les institutions financières fédérales et les organisations du secteur des technologies financières. À l'heure actuelle, tel que je le comprends, les institutions financières ne peuvent traiter qu'avec les organisations qui prennent part à des activités principalement financières.

Toute entreprise qui commercialise de nouvelles technologies financières peut être considérée comme une entreprise de technologie financière. Les entreprises de technologie financière ne sont peut-être pas réglementées dans le secteur financier, mais la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) s'applique à toutes les organisations qui recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels dans le cadre de leurs activités commerciales. Cela comprend les entreprises de technologie financière et les institutions financières comme telles.

It is our understanding that the intended effect of these amendments is to offer new flexibilities for the financial sector and its customers to take advantage of emerging technologies. However, it also broadens the types of organizations that may receive personal information from financial institutions, which raises privacy issues.

While advancements in new technologies and innovation are indeed desirable and could provide many benefits to Canadians, these objectives must be balanced with robust privacy protections. Innovation and privacy should be pursued concurrently. Whether Bill C-74 achieves this will depend largely on how PIPEDA is applied by organizations, and perhaps in part on the content, yet unknown, of regulations that the government has announced.

I have not been consulted by the government on the details of these amendments and the regulations in particular, so it is difficult for me to say whether the right balance has been reached. At this point, with the information I have, I would say the government's efforts have been directed towards research and innovation without ensuring that privacy is adequately considered. It appears to me therefore that the government has not used the privacy by design approach.

[*English*]

Canadians are concerned about how their personal information is handled. Consent is central to personal autonomy and is at the heart of PIPEDA. Financial institutions and fintechs are required by PIPEDA to obtain valid and meaningful consent from their customers in order to collect, use or disclose personal information.

Under the law, consent is only valid when an individual understands the nature, purpose and consequences of their consent.

PIPEDA allows for different forms of consent, namely, express or implied. Where personal information is considered sensitive, express consent is required. Financial information has been held by the Supreme Court of Canada to generally be extremely sensitive. Therefore, we would expect that financial institutions and fintechs generally obtain express consent from their customers.

There has been a great deal of discussion about challenges to the consent model as a form of privacy protection. Privacy policies of organizations and the contracts they present to consumers for signatures are notoriously long, complex and extremely difficult to understand. Over the past several years,

Nous croyons comprendre que ces modifications visent à offrir de nouvelles possibilités au secteur financier et à ses clients afin de leur permettre de tirer avantage des nouvelles technologies. Toutefois, les amendements élargissent aussi le type d'organisation qui peut recevoir des renseignements personnels de la part des institutions financières, ce qui soulève des enjeux en matière de vie privée.

Bien que les avancées liées aux technologies et à l'innovation soient souhaitables et puissent offrir de nombreux avantages aux Canadiens, ces objectifs doivent être compensés par des mesures de protection de la vie privée étoffées. L'innovation et la protection de la vie privée devraient être recherchées simultanément. L'atteinte de cet objectif par le projet de loi C-74 dépendra en grande partie de la façon dont la LPRPDE est appliquée par les organisations, et peut-être en partie du contenu des règlements que le gouvernement a annoncés, bien que ce contenu ne soit pas connu.

Le gouvernement ne m'a pas consulté quant aux détails de ces modifications et, en particulier, des règlements. Il m'est donc difficile de dire si un juste équilibre a été trouvé. D'après l'information dont je dispose, je dirais que les efforts du gouvernement ont porté vers la recherche de l'innovation et qu'il ne semble pas s'être soucié de la protection de la vie privée. L'approche « *Privacy by Design* » ne semble donc pas avoir été appliquée.

[*Traduction*]

Les Canadiens sont préoccupés par la façon dont leurs renseignements personnels sont traités. Le consentement est un élément central de l'autonomie personnelle et est au cœur même de la LPRPDE. La loi oblige les institutions financières et les entreprises de technologie financière à obtenir un consentement valable auprès de leurs clients afin de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels.

Aux termes de cette loi, le consentement n'est valable que si un individu comprend la nature, les fins et les conséquences de ce à quoi il consent.

La LPRPDE permet différentes formes de consentement, à savoir le consentement explicite et le consentement implicite. Lorsque des renseignements personnels sont considérés comme étant sensibles, un consentement explicite est nécessaire. La Cour suprême du Canada statue généralement que l'information financière est de nature extrêmement sensible. Par conséquent, on s'attend à ce que les institutions financières et les entreprises de technologie financière obtiennent le consentement explicite de leurs clients.

On parle énormément des défis liés au modèle de consentement comme méthode de protection de la vie privée. Il est reconnu que les politiques de confidentialité des organisations et les contrats qu'elles font signer aux clients sont longs, complexes et très difficiles à comprendre. Au cours des

my office has set out to identify improvements to the current consent model. As a result of this work, we are in the process of finalizing our guidelines for consent, which will be released imminently and take effect January 2019. These guidelines will set out practical and actionable guidance regarding what organizations should do to ensure they obtain meaningful consent. For example, organizations must put additional emphasis on the following key elements: First, identify what information is being or may be collected about individuals; second, clearly explain any disclosure of personal information to third parties, including the types of information being shared, and be as specific as possible in naming these third parties — for financial institutions, third parties would include fintechs; third, make individuals aware of the purposes for collection, use or disclosure in meaningful language and, in particular, highlighting any purposes that would not be obvious to the individual and/or reasonably expected, based on the context, such as big data analytics, profiling or any activities unrelated to the financial service the customer seeks; and, fourth, make individuals aware of meaningful risks of significant harm or other consequences.

dernières années, le commissariat a examiné les améliorations qui pourraient être apportées au modèle de consentement actuel. À la suite de ce travail, nous sommes en train de terminer nos lignes directrices en matière de consentement, qui seront publiées très prochainement et entreront en vigueur en janvier 2019. Ces lignes directrices définiront une orientation pratique en ce qui a trait aux mesures que devraient prendre les organisations pour s'assurer d'obtenir un consentement valable. Par exemple, les organisations doivent mettre davantage l'accent sur les éléments clés suivants. Premièrement, indiquer les renseignements personnels des individus qui sont recueillis ou qui sont susceptibles de l'être. Deuxièmement, expliquer clairement toute communication de renseignements personnels à des tiers, en précisant entre autres le type de renseignements communiqués et en énumérant ces tiers le plus précisément possible. Pour les institutions financières, les tiers comprendraient les entreprises de technologie financière. Troisièmement, informer les personnes de toutes les fins auxquelles les renseignements seront recueillis, utilisés ou communiqués, en énonçant ces fins dans un langage clair et, en particulier, en soulignant toute fin qui ne serait pas évidente pour la personne — comme l'analyse des mégadonnées, le profilage ou toute autre activité qui n'est pas liée au service financier demandé par le client —, ou à laquelle elle pourrait raisonnablement ne pas s'attendre dans le contexte. Et quatrièmement, informer les personnes des risques importants de préjudices graves et des autres conséquences.

Here I come to the heart of the matter. If the financial sector obtains express consent, informed as recommended in our guidelines, a reasonable level of privacy protection will be achieved, in my view. However, I have reason to believe financial institutions and fintechs may wish to proceed otherwise and under the current law, I do not have the authority to require organizations to apply what I would argue are reasonable measures. It will take several years for concerned consumers to have their rights upheld by the courts.

J'en arrive maintenant au cœur de la question. Si le secteur financier obtient un consentement explicite et éclairé tel que le recommandent nos lignes directrices, j'estime qu'on parviendra à un degré raisonnable de protection de la vie privée. Par contre, j'ai des raisons de croire que les institutions financières et les entreprises de technologie financière voudront procéder différemment, et en vertu de la loi actuelle, je n'ai pas le pouvoir d'obliger les organisations à appliquer ce qui me semble constituer des mesures raisonnables. Les consommateurs concernés devront consacrer plusieurs années à faire valoir leurs droits devant les tribunaux.

I am therefore concerned about the changes in this bill. The most direct way to rebalance this legislation in my view would be to confer to my office the authority to order the financial sector to obtain explicit and truly informed consent.

Je suis donc préoccupé par les modifications incluses dans le projet de loi. Pour rétablir l'équilibre, le moyen le plus direct serait de donner au commissariat le pouvoir d'ordonner au secteur financier d'obtenir le consentement explicite et véritablement éclairé de leurs clients.

In conclusion, effective privacy protection is central to consumers' confidence and trust in emerging technologies. Any personal information transfers that would be facilitated as a result of the amendments in Bill C-74 need to be considered with all privacy obligations in mind, with the way in which organizations will apply them, and with any rules in upcoming regulations that may impact on privacy.

En conclusion, des mesures efficaces de protection de la vie privée sont essentielles à la confiance des consommateurs à l'égard des technologies émergentes. Tout transfert de renseignements personnels qui serait facilité par suite des amendements apportés au projet de loi C-74 doit être envisagé compte tenu de toutes les obligations en matière de protection de la vie privée, de la façon dont les organisations s'acquitteront de ces obligations, et de toute disposition des règlements à venir qui pourrait avoir des répercussions sur la vie privée.

For the moment, I do not have reasonable assurance the right balance has been reached or that privacy-by-design principles have been considered in the development of this legislation.

Thank you, Mr. Chair. I look forward to your questions.

The Acting Chair: Thank you, commissioner.

Any comment, Ms. Bucknell, or will you potentially participate in questions?

Barbara Bucknell, Director, Policy, Research and Parliamentary Affairs, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Yes.

Senator Marwah: Thank you for your comments. I'm glad that you are updating your guideline for consent but they still remain guidelines, right? Are the institutions bound by that?

Mr. Therrien: They are not law.

Senator Marwah: Will issuing guidelines for them apply to all organizations? You are suggesting that fintechs and, particularly, banks give you the power to do this. What about insurers, retailers, grocers and The Bay? Every company is now providing data — not just fintechs but into other technology companies. Innovation is fundamentally based on data and everyone is providing more data to get more knowledge and insights. You are just picking out one little sector here. What about all the other sectors that are doing essentially the same thing?

Mr. Therrien: Maybe I was not clear in the language used. I was focusing on this particular sector because that is the core of the provisions in question. My recommendation is I should be given the authority to make orders against all organizations subject to PIPEDA, including financial institutions and fintech organizations, but also other organizations.

I was focusing on financial institutions and fintechs in my statement because I think this is the core of Bill C-74. However, my recommendation is not limited to these two types of institutions.

Senator Marwah: How do you already manage the other organizations? Let us take the retailers already doing it. Are they bound by PIPEDA today?

Pour le moment, je n'ai pas l'assurance qu'un bon équilibre a été atteint entre l'innovation et le respect de la vie privée ni que les principes de « *Privacy by Design* » , ou de protection intégrée de la vie privée, ont été appliqués dans l'élaboration de ce projet de loi.

Je vous remercie, monsieur le président, et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci, commissaire.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Bucknell? Vous allez plutôt participer en répondant aux questions?

Barbara Bucknell, directrice des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Oui.

Le sénateur Marwah : Je vous remercie de votre exposé. Je suis ravi que vous mettiez à jour vos lignes directrices relatives au consentement, mais il s'agit quand même toujours de lignes directrices, n'est-ce pas? Les institutions sont-elles obligées de s'y soumettre?

M. Therrien : Elles n'ont pas force de loi.

Le sénateur Marwah : Est-ce que les lignes directrices qui seront émises s'appliqueront à toutes les organisations? Vous suggérez que les entreprises de technologie financière et en particulier les banques vous donnent le pouvoir de le faire. Qu'en est-il des assureurs, des détaillants, des épiceries et de La Baie? Toutes les sociétés fournissent maintenant des données — pas seulement les entreprises de technologie financière, mais il y d'autres sociétés technologiques. L'innovation se fonde essentiellement sur les données, et tout le monde fournit plus de données pour obtenir plus de connaissances et d'information. Vous ne parlez que d'un petit secteur. Qu'en est-il des autres secteurs qui font essentiellement la même chose?

M. Therrien : Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Je me concentrais sur ce secteur en particulier, car c'est au cœur des dispositions en question. Ce que je recommande, c'est que j'aie le pouvoir de rendre des ordonnances à l'encontre d'organisations en vertu de la LPRPDE, y compris les institutions financières et les entreprises de technologie financière, entre autres organisations.

Je me concentrais sur les institutions financières et les entreprises de technologie financière, dans ma déclaration, parce que je pense que c'est ce qui se trouve au cœur du projet de loi C-74. Cependant, ma recommandation ne se limite pas à ces deux types d'institutions.

Le sénateur Marwah : Comment vous occupez-vous en ce moment des autres organisations? Prenons l'exemple des détaillants qui font déjà cela. Sont-ils soumis à la LPRPDE en ce moment?

Mr. Therrien: Yes.

Senator Marwah: They are. You're saying that should also come under this and you be given authority to handle everything?

Mr. Therrien: Yes.

Senator Marwah: Interesting. Okay. Thank you.

Senator Ringuette: Thank you for being here, Mr. Therrien, and for the members of this committee to have agreed to receive you as a witness.

A few weeks ago, when officials from the department were in front of us, I had to ask three times if they consulted you with respect to the customer consumer privacy protection. At the end of the day, it was easy to see they had not met with you.

I look at your recommendation — this was probably after you were asked to appear in front of us to comment on the specifics. Essentially you are saying you were not consulted. You have concerns that you would like to see addressed with respect to order-making mechanisms from your part in regard to consent with the financial institutions and the fintechs.

Mr. Therrien: And other organizations, as clarified by Senator Marwah.

Senator Ringuette: I want all of us to be certain: When the officials of the department were in front of us, they said that the privacy concerns within the Bank Act — our privacy concerns or my privacy concerns within the Bank Act — were great enough to allow this section of the budget bill without any concern for us. However, that is not what you are saying.

Mr. Therrien: Let me try to explain my position perhaps more fully and succinctly.

I think Department of Finance officials are of the view that PIPEDA, the act I administer, which does not apply only to the financial institutions, has certain privacy protections and, in their view, perhaps sufficient privacy protections.

Where I am coming from is this: Bill C-74 offers greater flexibility to financial institutions, given the evolution of technology, to interact with fintechs, which are not regulated under the financial sector, all with a view to improving their business and, ultimately, I assume, offer better services to their clients. I am not at all against innovation.

M. Therrien : Oui.

Le sénateur Marwah : Ils le sont. Vous dites que cela devrait également relever de ces dispositions et que vous devriez avoir le pouvoir de vous occuper de tout?

M. Therrien : Oui.

Le sénateur Marwah : C'est intéressant. D'accord. Merci.

La sénatrice Ringuette : Je vous remercie de votre présence, monsieur Therrien, et je remercie les membres du comité d'avoir accepté de vous faire témoigner.

Il y a quelques semaines, quand les représentants du ministère comparaissaient devant nous, j'ai dû leur demander trois fois s'ils vous avaient consulté au sujet de la protection de la vie privée des clients. Au bout du compte, j'ai bien compris qu'ils n'avaient pas eu de rencontre avec vous.

Je regarde votre recommandation — probablement préparée après que nous vous ayons demandé de comparaître devant nous pour nous parler des détails. Vous dites essentiellement que vous n'avez pas été consulté. Vous avez des préoccupations pour lesquelles vous souhaitez des solutions concernant les mécanismes vous permettant de rendre des ordonnances à l'encontre des institutions financières et des entreprises de technologie financière au sujet de l'obtention du consentement.

M. Therrien : Et cela vaudrait pour les autres organisations aussi, comme l'a précisé le sénateur Marwah.

La sénatrice Ringuette : Je veux que nous comprenions tous bien : quand les représentants du ministère ont comparu devant nous, ils ont dit que les préoccupations relatives à la protection de la vie privée de la Loi sur les banques — nos préoccupations, ou mes préoccupations en matière de protection de la vie privée, dans la Loi sur les banques — étaient telles que nous devrions adopter cette partie de la Loi d'exécution du budget sans nous en faire. Ce n'est cependant pas ce que vous dites.

M. Therrien : Permettez-moi de vous expliquer mieux ma position, tout en demeurant concis.

Je crois que les représentants du ministère des Finances sont d'avis que la LPRPDE, la loi dont j'assure l'application et qui ne s'applique pas qu'aux institutions financières, comporte certaines mesures de protection de la vie privée qu'ils estiment peut-être suffisantes.

Je vais vous expliquer d'où je viens : étant donné l'évolution de la technologie, le projet de loi C-74 offre aux institutions financières de plus grandes possibilités d'interagir avec les entreprises de technologie financière, qui ne sont pas soumises à la réglementation visant le secteur financier, dans le but d'améliorer leurs affaires et, au bout du compte je le présume, d'offrir de meilleurs services à leurs clients. Je n'ai absolument rien contre l'innovation.

Senator Ringuette: No one is.

Mr. Therrien: The point is, however, this bill only facilitates greater innovation without fully considering the impact on privacy. I submit that a balanced piece of legislation would, of course, give greater flexibility to industry to take advantage of new technologies, but in a way that protects privacy. In my view, that leads to the guidelines we will issue imminently, which, if applied, should provide a reasonable level of protection.

However, as Senator Marwah has indicated, they are only guidelines; they are not laws. There is no assurance these guidelines will be followed. Hence, if we want to ensure not only that the law is theoretically applicable but it actually provides meaningful protection to consumers, I need to have the authority to compel companies to apply privacy protections.

Senator Ringuette: Let me read to you clause 310(5)(c). It provides regulation-making authorities to prescribe the circumstances in which companies may engage in activities that relate to financial services and information processing and technology activities, including the circumstances in which companies "may collect, manipulate and transmit" the information referred to.

It is financial services, but it goes further than that. It also says, "information processing and information technology activities."

This is a full new slate of banking activity. It's clear in the act they may "collect, manipulate and transmit" the information. Well, "information" is data and the data of financial institutions is their customers' information.

Mr. Therrien: They are underlining the other difficulty with the structure of this bill as it relates to information sharing with fintechs — we don't know the content of the regulations. In a good scenario, the regulations will enhance privacy protections. In a bad scenario, they will give further flexibility to share without privacy protection. We don't know at this point what the regulations will say.

Senator Ringuette: What kind of specific amendments would you like to see to these sections?

Mr. Therrien: Privacy protection, according to this bill, might take the form of regulations that would truly enhance privacy, but that is an unknown. That is a possibility.

La sénatrice Ringuette : Personne n'est contre l'innovation.

M. Therrien : Cependant, le fait est que ce projet de loi facilite encore plus l'innovation sans pour autant tenir pleinement compte des répercussions sur la vie privée. J'affirme qu'un instrument législatif équilibré donnerait naturellement plus de flexibilité à l'industrie pour qu'elle puisse profiter des nouvelles technologies, mais ce, d'une façon qui assure la protection de la vie privée. D'après moi, cela mène aux lignes directrices que nous allons très prochainement rendre publiques et qui devraient, si elles sont mises en œuvre, assurer un degré de protection raisonnable.

Cependant, comme le sénateur Marwah l'a indiqué, il ne s'agit que de lignes directrices et non de lois. Rien ne garantit le respect de ces lignes directrices. Donc, si nous voulons veiller non seulement à ce que la loi soit applicable en théorie, mais qu'elle assure aussi une véritable protection des consommateurs, il faut que j'aie le pouvoir d'obliger les sociétés à mettre en application les mesures de protection de la vie privée.

La sénatrice Ringuette : Permettez-moi de vous lire l'alinéa 310(5)c), dans lequel il y a des pouvoirs de réglementation visant à prévoir les circonstances dans lesquelles la société peut exercer les activités liées aux services financiers, au traitement de l'information et à la technologie, notamment en ce qui a trait à « la collecte, la manipulation et la transmission » de l'information dont il est question.

Il est question des services financiers, mais cela va plus loin. On parle aussi des dispositions applicables « au traitement de l'information et aux technologies de l'information ».

C'est une nouvelle liste complète d'activités bancaires. Il est clair dans la loi qu'il est possible de procéder à « la collecte, la manipulation et la transmission d'information ». Eh bien, « information » signifie « données », et les données des institutions financières sont l'information de leurs clients.

M. Therrien : Cela met en évidence l'autre difficulté relative à la structure de ce projet de loi en ce qui concerne la transmission d'information aux entreprises de technologie financière — nous ne connaissons pas la teneur de la réglementation. Dans un scénario positif, la réglementation va rehausser les mesures de protection de la vie privée. Dans un scénario négatif, elle donnera plus de flexibilité et permettra la transmission d'information sans protection de la vie privée. Nous ne savons pas en ce moment ce que les mesures réglementaires diront.

La sénatrice Ringuette : Qu'est-ce que vous verriez précisément comme modifications à ces articles?

M. Therrien : Selon ce projet de loi, la protection de la vie privée pourrait prendre la forme de mesures réglementaires qui amélioreraient véritablement la protection de la vie privée, mais nous ne le savons pas. C'est une possibilité.

To backtrack, I am starting from the premise that innovation is good but needs to be balanced with privacy protection. What form should privacy protection take? It remains to be seen. It could be in the form of regulations, the content of which has not been yet announced. Regulations specific to this industry, financial institutions and fintechs, or it could be with a proper application of PIPEDA, the legislation of general application to all organizations, including the financial sector.

I have preference for the latter, frankly, because privacy is governed by PIPEDA for financial institutions as well as organizations in other sectors. That is the most direct way of addressing the issue.

Senator Ringuette: Within PIPEDA, the situation where a financial institution provides private information to a subsidiary insurance company — how can we stop that? How can we eliminate that kind of unfair competition using the transmission of data?

Mr. Therrien: From a privacy perspective, there might be issues around regulation of the financial sector and whether relationships between financial institutions and insurance companies should be regulated. That is not my domain, but I know there are these issues.

From a privacy perspective, I think proper regulation would ensure the consent given by the consumer, the client of the bank, is truly informed before that information is given to the subsidiary insurance company in your example. Here, the guidelines we are about to issue are relevant.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you for your presentation, Mr. Therrien, from which two things stand out. On page two, you say the government did not consult you on the details of these changes, which does not surprise me. I serve on a number of committees and I am realizing that the government does not always consult the key interested parties.

The other thing that stands out is on page three, where you say you are concerned that the bill does not adequately protect consumer privacy.

When dealing with a bank, consumers are required to share certain information with the institution, especially when opening a bank account. Consumers have to share certain personal information such as their name, address, and so on. Can you speak to this aspect and the risks for Canadians who provide

Revenons en arrière. Je pars du principe que l'innovation est une bonne chose, mais qu'elle doit être contrebalancée par des mesures de protection de la vie privée. Quelle forme cette protection de la vie privée devrait-elle prendre? Cela reste à voir. Elle pourrait prendre la forme de mesures réglementaires dont la teneur n'a pas encore été annoncée. Il pourrait s'agir de mesures réglementaires s'appliquant précisément à cette industrie, aux institutions financières et aux entreprises de technologie financière, ou ce pourrait être l'application correcte de la LPRPDE, la loi d'application générale couvrant toutes les organisations, y compris le secteur financier.

J'ai une préférence pour la dernière de ces deux solutions, franchement, parce que la protection de la vie privée est soumise à la LPRPDE pour les institutions financières ainsi que pour les organisations de tous les autres secteurs. C'est la façon la plus directe de s'attaquer à la question.

La sénatrice Ringuette : En application de la LPRPDE, comment peut-on arrêter cela, si une institution financière fournit des renseignements personnels à une filiale d'une société d'assurance? Comment peut-on éliminer ce type de concurrence injuste fondée sur la transmission de données?

M. Therrien : Du point de vue de la protection de la vie privée, il pourrait y avoir des problèmes entourant la réglementation du secteur financier et la question de savoir si les relations entre les institutions financières et les sociétés d'assurance devraient être réglementées. Ce n'est pas mon domaine, mais je sais que ces problèmes existent.

Du point de vue de la protection de la vie privée, je pense que des mesures réglementaires convenables garantiraient que le consentement accordé par le consommateur, le client de la banque, est réellement éclairé avant que l'information soit donnée à la filiale de la société d'assurance, dans le cas que vous avez donné en exemple. Dans ce cas-ci, les lignes directrices que nous sommes sur le point de rendre publiques sont pertinentes.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Therrien, de votre présentation, dont je retiens deux choses. À la deuxième page, vous dites que le gouvernement ne vous a pas consulté quant aux détails de ces modifications, et je n'en suis pas surpris. Je siège à plusieurs comités, et je me rends compte que le gouvernement ne consulte pas toujours les principaux intéressés.

Une autre chose que je retiens, c'est que, à la troisième page, vous dites ceci : « Je suis [...] inquiet que le projet de loi ne protège pas suffisamment la vie privée des consommateurs. »

Lorsqu'on veut faire affaire avec une banque, on est obligé de consentir à partager certains renseignements avec l'institution, surtout s'il s'agit d'ouvrir un compte bancaire. On doit partager certains renseignements personnels avec la banque, comme les noms, l'adresse, et cetera. Pouvez-vous nous parler de cet

personal information to banks, which can in turn do what they want with it? They can provide that information to insurance companies, of which they are in some cases shareholders. I am thinking of the insurance company, La Personnelle, CIBC, and the Desjardins Group. Is it more dangerous to disclose personal information to the banks, which can make it public, than to disclose such information on Facebook?

élément et des risques que cela implique pour les Canadiens de transmettre leurs renseignements personnels aux banques, qui peuvent en faire ce qu'elles veulent après? Elles peuvent transférer ces renseignements à des compagnies d'assurance, dont elles sont quelquefois actionnaires, et je pense à La Personnelle, à la CIBC et au Mouvement des caisses Desjardins. Est-il plus dangereux de donner nos renseignements personnels aux banques, qui peuvent les rendre publiques, que de les divulguer sur Facebook?

Mr. Therrien: As to the conditions under which banks should be able to disclose information to other commercial entities, I am completely neutral about that, as long as the client has given informed consent. There might be a personal benefit to an individual or consumer if their bank has dealings with other institutions, resulting in better service. In that case, if the consumer is informed of the benefits as well as the risks and makes an informed decision to enter into that kind of relationship with their bank, I have no problem with that.

M. Therrien : Sur la question des conditions en vertu desquelles les banques devraient être en mesure de divulguer des renseignements à d'autres entités commerciales, je suis absolument neutre à ce sujet, pourvu que le client donne un consentement éclairé. L'individu ou le consommateur peut voir un avantage personnel à ce que sa banque fasse affaire avec d'autres institutions, ce qui fait que le service en général sera de meilleure qualité. Dans ce cas, si le consommateur se voit décrire les avantages, mais aussi les risques, et qu'il décide de façon éclairée qu'il veut entretenir ce genre de relation avec sa banque, je n'ai aucun problème avec cela.

Yet that consent must truly be informed. Sometimes commercial organizations — banks are no worse than others — obtain consent through documents that are extremely long and almost impossible to understand. I think that is a problem, which is why the guidelines we will be releasing seek to ensure that consumers have a better understanding of the relationship being offered and how the institution will use the information they disclose.

Cependant, il faut s'assurer que le consentement soit véritablement éclairé. Il se peut que des organisations commerciales — les banques ne sont pas pires que d'autres — obtiennent un consentement sur la base de documents qui sont extrêmement longs et à peu près impossibles à comprendre. Dans ce cas, j'y vois un problème, d'où les lignes directrices que nous prévoyons de publier qui visent à faire en sorte que les consommateurs puissent mieux comprendre la nature de la relation à laquelle ils sont conviés et ce que l'institution compte faire avec les renseignements qu'ils lui fourniront.

Senator Dagenais: You used the word "informed." If I put myself in the shoes of a consumer who goes to a bank, I know bankers have a job to do, which is to find clients that will have a positive impact on their institution. When banks agree to open a bank account, they offer credit cards to attract you as a customer and to earn profits.

Le sénateur Dagenais : Vous mentionnez le mot « éclairé ». Si je me mets dans la peau d'un consommateur qui va à la banque, je sais que les banquiers ont un travail à faire, et c'est d'aller chercher la clientèle et de la faire produire pour qu'elle ait des impacts positifs sur leur institution. Quand ils acceptent de vous ouvrir un compte bancaire, ils vous offrent des cartes de crédit pour attirer votre clientèle et aller chercher des profits.

That said, if we were to make some quick amendments to this bill to reduce the negative impact on the privacy of Canadians, would you have any suggestions for us?

Cela dit, si l'on devait apporter rapidement des amendements à ce projet de loi pour tenter d'en amoindrir l'impact négatif sur la protection de la vie privée des Canadiens, auriez-vous des suggestions à nous faire?

Mr. Therrien: The real issue that would significantly improve matters relates to the legal obligation of financial institutions to obtain generally explicit consent from consumers and to inform them, in a way similar to what we describe in our guidelines. This obligation would normally be part of PIPEDA, the general act pertaining to privacy in the private sector, but there could also be a specific regulation pursuant to Bill C-74 that would apply to the main institutions in question. You could make an amendment to include that protection in Bill C-74, either in PIPEDA or in the Bank Act.

M. Therrien : Le cœur de la question qui améliorerait beaucoup la situation est lié à l'obligation légale pour les institutions financières d'obtenir un consentement généralement explicite de la part du consommateur et de l'informer, un peu de la façon dont nous l'expliquons dans nos lignes directrices. Cette obligation devrait normalement faire partie de la LPRPDE, la loi générale en matière de vie privée dans le secteur privé, mais on pourrait concevoir qu'il y ait une règle particulière qui découlerait du projet de loi C-74 et qui s'appliquerait aux institutions qui y sont principalement visées. Vous pourriez

Senator Dagenais: I would like to go back to my question. When you talk about informed consent, what do you mean by the consumer's informed consent?

Mr. Therrien: That is a big question. The act that I apply, PIPEDA, does not define informed consent. It says that when a commercial organization obtains information from a consumer and wants to use it, it must obtain the consumer's informed consent. This means, among other things — and this is clearly spelled out in the act — that the individual must understand the consequences of giving the commercial organizations permission to use their information.

This is at a very broad level. There are certain benefits of discussing principles at this broad level because PIPEDA applies to all commercial organizations and, as a result, must be drafted using fairly broad terms, broad principles that may be relevant regardless of the sector of activity. There are also disadvantages, however, because there is no legislative, legal or statutory definition of informed consent. That brings us to secondary instruments such as the guidelines that we are preparing to release, which do not have the force of law and which seek to more clearly define informed consent.

So my direct answer to your question is that you will have to read our guidelines because the act establishes very broad principles. As to a more specific definition of informed consent, you will find it in our guidelines.

Senator Dagenais: I hope a customer who is opening a bank account will not have to read all that.

Mr. Therrien: In the interest of practicality, what we are proposing in our guidelines, which I described briefly in my presentation and which, as I said, will be coming out very soon, is that the institution receiving the information — financial institutions, in this case — should focus on four things. Not 50 pages of information, but four key things.

There will probably be a long contract in any case, but the commercial institution must focus on four things: the information in question; how it will be used; who they will share it with; and the possible risk to the individual in disclosing it. For example, when a customer checks their information using an electronic device, if there was a pop-up window mentioning these four things, I think that would be a more practical and modern way of obtaining informed consent.

apporter un amendement qui ferait en sorte que cette protection fasse partie du projet de loi C-74, soit dans la LPRPDE, soit dans la Loi sur les banques.

Le sénateur Dagenais : J'aimerais revenir sur une question que je vous ai posée. Quand vous parlez du consentement éclairé, que voulez-vous dire par le « consentement éclairé de la part du consommateur »?

M. Therrien : Grande question. La loi que j'applique, la LPRPDE, ne définit pas ce qu'est un consentement éclairé. Elle dit que lorsqu'une organisation commerciale obtient des renseignements de la part d'un consommateur et qu'elle veut les utiliser, elle doit obtenir un consentement éclairé de sa part. Cela veut dire, entre autres — c'est indiqué dans la loi expressément —, que l'individu doit comprendre les conséquences de la permission qu'il donne à l'organisation commerciale d'utiliser ses renseignements.

On est au niveau des grandes généralités. Il y a certains avantages à parler des principes en ce qui a trait aux généralités, parce que la LPRPDE s'applique à toutes les organisations commerciales et, de ce fait, elle doit être rédigée en des termes relativement généraux, des principes généraux qui peuvent être pertinents, peu importe le secteur d'activité. Cependant, la vertu de cela comporte aussi des désavantages, car il n'y a pas de définition législative, légale, statutaire, de ce qu'est un consentement éclairé. Cela nous amène à des instruments secondaires comme les lignes directrices qu'on s'apprête à divulguer qui n'ont pas force de loi et qui visent à définir de façon plus précise ce qu'est un consentement éclairé.

Alors, ma réponse directe à votre question, c'est qu'il faudrait lire nos lignes directrices, parce que la loi donne des principes extrêmement généraux. Si vous voulez avoir une définition plus précise de ce que peut être un consentement éclairé, vous la trouverez dans nos lignes directrices.

Le sénateur Dagenais : J'ose espérer que le client qui veut ouvrir un compte bancaire ne sera pas obligé de lire tout cela.

M. Therrien : Ce que nous proposons, pour essayer d'être pratiques à ce sujet, dans nos lignes directrices qui, encore une fois, sont imminentes et que je décris un peu dans ma déclaration, c'est que l'institution qui reçoit les renseignements — donc les institutions financières dans le cas qui nous occupe — devrait mettre l'accent sur quatre éléments; pas 50 pages de texte, mais quatre éléments clés.

Il va probablement y avoir un long contrat de toute façon, mais l'institution commerciale doit mettre l'accent sur quatre éléments : les renseignements qui sont en jeu, à quelles fins ils seront utilisés, avec qui ils seront partagés et le risque possible pour l'individu de les divulguer. Par exemple, lorsque le client consulte les renseignements sur son appareil technologique, si une fenêtre flash apparaissait afin d'énoncer ces quatre éléments,

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. Therrien.

[*English*]

Senator Unger: Thank you for your presentation. I'm wondering about international privacy regulations. Are there any applicable in this context, or would it be necessary to write international privacy protection into the act?

Mr. Therrien: There is no international covenant or treaty that governs privacy at this point. It may be some time in coming, I would suggest. There may not be a consensus on what the privacy protection rules should be.

That being said, PIPEDA, the private sector federal law in Canada, is inspired by OECD guidelines adopted in the 1980s. These guidelines are the inspiration for a lot of domestic privacy protection laws across the world.

The closest we are, I believe, to any international rules would be these OECD compliance from the 1980s.

Senator Unger: That is incredible.

Mr. Therrien: There has been a lot of change, obviously, since 1980.

Senator Unger: Yes. I am also incredulous at the point you made that the government didn't consult with you and that you only have guidelines. To me they should go hand in hand, but they don't.

Mr. Therrien: That is my basic point. Again, I'm not against innovation, but it should go hand in hand with the protection of consumers, and in the case of the area of my interests, privacy protection. The two should be pursued at the same time. The main concern I have with this piece of legislation is, in my view, that it is one-sided. It only favours innovation and it forgets about privacy protection.

Senator Unger: Thank you very much.

Senator Marwah: I think you made the point that PIPEDA was done consistently across OECD, and benchmarked with OECD at the time it was put into effect. Since that time has any jurisdiction granted the equivalent of your office the type of legislative powers that you are now asking for?

Mr. Therrien: Absolutely.

je pense qu'on avancerait vers une façon plus pratique et moderne d'obtenir un consentement éclairé.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur Therrien.

[*Traduction*]

La sénatrice Unger : Je vous remercie de votre exposé. Je m'interroge à propos des règles internationales en matière de protection de la vie privée. Sont-elles applicables dans ce contexte? Faudrait-il plutôt intégrer les mesures internationales de protection de la vie privée dans la loi?

M. Therrien : Il n'existe pas de pacte ou de traité international régissant la protection de la vie privée. Cela pourrait se faire encore attendre, je crois. Il n'y a peut-être pas de consensus sur ce que devraient être les règles de protection de la vie privée.

Cela dit, la LPRPDE, la loi fédérale visant le secteur privé au Canada, s'est inspirée des lignes directrices adoptées par l'OCDE dans les années 1980. Ces lignes directrices ont inspiré beaucoup de lois nationales sur la protection de la vie privée à l'échelle mondiale.

Ces lignes directrices de l'OCDE qui remontent aux années 1980 représentent ce qui correspond le plus à des règles internationales, d'après moi.

La sénatrice Unger : C'est incroyable.

M. Therrien : De toute évidence, bien des choses ont changé depuis 1980.

La sénatrice Unger : Oui. J'ai aussi peine à croire ce que vous avez dit, que le gouvernement ne vous a pas consulté et que vous n'avez que des lignes directrices. Pour moi, cela devrait aller ensemble, mais ce n'est pas le cas.

M. Therrien : C'est mon point le plus important. Je le répète : je ne suis pas contre l'innovation, mais elle devrait aller de pair avec la protection des consommateurs et avec la protection de la vie privée, soit l'aspect qui m'intéresse. On devrait chercher à accomplir ces deux choses en même temps. Ma principale préoccupation concernant ce projet de loi, c'est que, selon moi, il est à sens unique. Il favorise l'innovation et oublie la protection de la vie privée.

La sénatrice Unger : Merci beaucoup.

Le sénateur Marwah : Je crois que vous avez soutenu que la LPRPDE se trouve partout dans les pays de l'OCDE et qu'elle a fait l'objet de comparaisons à l'OCDE à l'époque où elle a été mise en vigueur. Depuis, est-ce qu'il existe des pays où l'on a accordé à l'équivalent de votre commissariat le type de pouvoirs législatifs que vous demandez maintenant?

M. Therrien : Absolument.

Senator Marwah: Who are they in the OECD?

Mr. Therrien: The European Union would be the leading example. Later this week, there will be a new privacy protection law called the GDPR, the general —

Ms. Bucknell: General Data Protection Regulation.

Mr. Therrien: The GDPR will come into force this Friday, May 25, in the European Union. The data protection authorities, my equivalents in many countries in Europe, will not only have the authority to give orders, but they will have the authority to impose hefty financial sanctions — up to 4 per cent of the revenues or profits of the companies worldwide. That's the leading example.

Even today, before the GDPR, many European data protection authorities have the authority to make orders against companies who do not comply with domestic law. In the U.S., the comparison to our immediate neighbour, there is no comprehensive data protection laws. My rough equivalent in the U.S., the federal trade commission, can investigate violations of the Federal Trade Commission Act, essentially the Competition Act in the U.S., and can reach settlements with companies where fines of millions of dollars are imposed. To use these two examples, the EU and the U.S., our most important trade partners, the recommendations I am making are already law. This makes certain commentators say that Canada's laws are falling behind.

Senator Unger: The European Union and the U.S. equivalency of your office can impose fines or sanctions?

Mr. Therrien: In the case of the U.S. it is not quite fines. It has the effect of a fine. The federal trade commission investigates potential violations of the legislation they oversee. If there is a contravention they can enter into agreements with companies which often results in the imposition of penalties or sanctions which are hefty — in the millions of dollars.

Senator Unger: Thank you.

Senator Ringuette: This is a follow-up to the previous question in regard to what is happening in the European Union and the U.S. As I read the legislation before us, it's not restrictive to financial services, fintechs, information processing and technology activities within Canada. I don't think the intent was to restrict our banking sector from buying into innovation technology elsewhere. In regard to outside our borders, we have

Le sénateur Marwah : Quels sont ces pays de l'OCDE?

M. Therrien : Les pays de l'Union européenne seraient le principal exemple. Vers la fin de la semaine, il y aura une nouvelle loi visant la protection de la vie privée et appelée RGPD, le...

Mme Bucknell : Règlement général sur la protection des données.

M. Therrien : Le RGPD prendra effet mercredi, soit le 25 mai, dans l'Union européenne. Les autorités de protection des données — ce qui correspond à mon rôle dans de nombreux pays d'Europe — n'auront pas seulement le pouvoir de donner des ordres, mais elles auront aussi le pouvoir d'imposer de lourdes sanctions pécuniaires pouvant atteindre 4 p. 100 des recettes ou des profits des sociétés à l'échelle mondiale. C'est le principal exemple.

Même en ce moment, alors que le RGPD n'est pas encore en vigueur, de nombreuses autorités européennes de protection des données ont le pouvoir d'émettre des ordonnances à l'encontre des sociétés qui ne se conforment pas aux lois nationales. Pour ce qui est de la comparaison avec les États-Unis, nos voisins immédiats, il n'existe pas de loi détaillée visant la protection des données. L'organisme correspondant à peu près au commissariat aux États-Unis est la Federal Trade Commission. Elle peut faire enquête sur les infractions à la Federal Trade Commission Act, ce qui équivaut essentiellement à la Loi sur la concurrence, et arriver avec les sociétés à des règlements comportant des amendes s'élevant à des millions de dollars. Dans ces deux exemples, soit l'Union européenne et les États-Unis — nos plus importants partenaires commerciaux —, ce que je recommande fait déjà l'objet de mesures législatives. Cela fait dire à certains commentateurs que les lois du Canada tirent de l'arrière.

La sénatrice Unger : Les organismes équivalents à votre commissariat dans l'Union européenne et aux États-Unis peuvent-ils imposer des amendes ou des sanctions?

M. Therrien : Aux États-Unis, ce n'est pas vraiment des amendes, mais l'effet est le même. La Federal Trade Commission enquête sur de possibles violations de la loi qu'elle administre. Si une infraction est commise, l'organisme peut conclure des ententes avec les entreprises, et ces ententes entraînent souvent l'imposition d'amendes ou de sanctions salées qui peuvent atteindre des millions de dollars.

La sénatrice Unger : Merci.

La sénatrice Ringuette : C'est une question complémentaire à la précédente question concernant ce qui se passe dans l'Union européenne et aux États-Unis. Selon ma compréhension du projet de loi dont nous sommes saisis, cela ne se limite pas aux services financiers, aux entreprises de technologie financière et aux activités liées au traitement de l'information et aux technologies de l'information au Canada. Je ne crois pas que l'intention était

no means. The U.S. will take care of their U.S. citizens and their information, and so will the European Union. You have no jurisdiction in the U.S. to protect our information that might have been provided to a U.S. fintech, and they gave it to another one, and then to another one —

Mr. Therrien: That's an interesting question. Of course, data travels across borders, including financial data.

I'll start with PIPEDA. There is a principle in PIPEDA called the accountability principle, which clearly applies to Canadian financial institutions and fintechs among others. That requires an organization that obtains information, a Canadian bank, remains responsible for personal information that has been transferred to a third party for processing, let's assume a company outside Canada. The organization, the Canadian bank, shall use contractual or other means to provide a comparable level of protection when information is processed by a third party, being the foreign company.

Canadian law, the accountability principle under PIPEDA, requires organizations that operate in Canada — in my example a Canadian bank — to have contractual arrangements in place with foreign entities to ensure the obligations the Canadian institution has in Canada continues to apply at a comparable level of protection even if the data leaves. That's a level of protection that PIPEDA confers.

Another level of protection is if data moves from Canada to say the EU, or the U.S., what would be a contravention of Canadian law may also be a contravention of the other domestic law. I can cooperate with my equivalents in other countries under PIPEDA to do joint investigations. From that perspective, PIPEDA is not bad. I have the authority to join forces, as we have many times, with data protection authorities outside of Canada, so that a violation of Canadian laws, but also other domestic laws, is jointly addressed and there's a sanction at the end of the day. From the perspective of investigations, I'm not concerned.

d'empêcher notre secteur bancaire de souscrire aux technologiques novatrices ailleurs. En ce qui a trait à ce qui se fait à l'extérieur de nos frontières, nous n'en avons pas le contrôle. Les États-Unis s'occuperont de leurs citoyens américains et de leurs renseignements, et l'Union européenne fera de même de son côté. Il ne vous incombe pas de protéger aux États-Unis nos renseignements qui ont peut-être été fournis à une entreprise de technologie financière américaine qui les a remis à une autre, puis à une autre...

M. Therrien : C'est une question intéressante. Évidemment, les données traversent les frontières, y compris les données financières.

Commençons par la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Il y a un principe dans cette loi : le principe de responsabilité. Ce principe s'applique clairement notamment aux institutions financières et aux entreprises de technologie financière au Canada. Ce principe prévoit qu'une organisation qui obtient des renseignements, comme une banque canadienne, demeure responsable des renseignements personnels qui ont été transférés à une tierce partie aux fins de traitement, comme une société étrangère. L'organisation, soit la banque canadienne, doit, par voie contractuelle ou autre, fournir un degré comparable de protection aux renseignements qui sont en cours de traitement par une tierce partie, soit une société étrangère.

Le droit canadien, c'est-à-dire le principe de responsabilité en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, demande aux organisations qui ont des activités au Canada, comme une banque canadienne dans mon exemple, de conclure des ententes contractuelles avec des entités étrangères pour s'assurer que les obligations qu'a l'institution canadienne au Canada continuent d'être respectées à un degré comparable de protection même si les données quittent le pays. C'est le degré de protection que prévoit la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Il y a un autre degré de protection. Si des données quittent le Canada et sont envoyées dans l'Union européenne ou aux États-Unis, tout ce qui contreviendrait à la loi canadienne peut aussi contrevenir à la loi dans un autre pays. Je peux coopérer avec mes homologues des autres pays en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques pour mener de concert des enquêtes. De ce point de vue, notre loi n'est pas mauvaise. Je peux coopérer, comme nous l'avons fait à de nombreuses reprises, avec les autorités chargées de la protection des données à l'extérieur du Canada. Ainsi, nous pouvons intervenir de manière concertée dans le cas d'une infraction aux lois canadiennes et aux lois dans un autre pays, et il y a une sanction en fin de compte. En ce qui concerne les enquêtes, cela ne me préoccupe pas.

Senator Ringuette: When you were talking in my mind I was seeing a big bill board saying Equifax. Did you investigate and was there some fine of any sort? The information was provided by Canadian financial institutions. They were in front of us saying no, but it's the only source, so —

Mr. Therrien: We are investigating currently.

Senator Ringuette: You're still investigating.

Mr. Therrien: We are investigating. If we find there has been a violation of PIPEDA by Equifax Canada, the problem I have with the current legislation is that the result is in finding they have violated PIPEDA and a recommendation they change their ways, which they may or may not accept.

Senator Ringuette: You're a toothless tiger.

Mr. Therrien: So to speak. In that case, there is also an investigation by my equivalents in the U.S., the Federal Trade Commission, who are investigating a similar breach by Equifax's mother-house company, which will unfold and may lead to more concrete sanctions. At this point we are investigating, the FTC is investigating and no conclusions have been drawn.

Senator Ringuette: After this discussion, after your presentation and so forth, I have concerns and you seem to have many concerns with regard to the legislation in this bill. You seem to be well surrounded by a legal force.

Could you prepare for me an amendment that we could put in this section to make sure the privacy information has to receive consent from the consumer before it is collected and distributed?

Mr. Therrien: We can certainly undertake to do that.

Senator Ringuette: Thank you very much, sir.

The Acting Chair: Thank you, senator. I just have a quick question to follow up.

The GDPR has received a lot of attention in the last several months and its application obviously is broader than just privacy. It's really related to data and data protection but it covers a lot of areas. As you know, the opportunities in Europe, in fintech in particular, are more advanced than they have been in Canada. Potentially, in that environment, I believe there was certainly a need in Europe to potentially create a regulation or a legal environment in which this data is being shared and considered.

La sénatrice Ringuette : Lorsque vous parliez, je voyais dans ma tête un grand panneau d'affichage sur lequel était écrit Equifax. Avez-vous réalisé une enquête à ce sujet et une quelconque amende a-t-elle été imposée? Les renseignements ont été fournis par des institutions financières canadiennes. Des représentants étaient devant nous et ils nous ont affirmé que non, mais c'est la seule source. Donc...

M. Therrien : Une enquête est en cours.

La sénatrice Ringuette : Votre enquête est encore en cours.

M. Therrien : Une enquête est en cours. Le problème que j'ai avec la loi actuelle est que, si nous concluons qu'Equifax Canada a enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, nous recommanderons que l'entreprise change ses pratiques, ce qu'elle peut ou non accepter de faire.

La sénatrice Ringuette : Vous êtes un tigre de papier.

M. Therrien : Pour ainsi dire. Dans le cas en question, mes homologues américains de la Federal Trade Commission enquêtent aussi sur une violation semblable par la société mère d'Equifax. Lorsque cette enquête sera terminée, cela mènera peut-être à des sanctions plus concrètes. À l'heure actuelle, nous menons une enquête, et la Federal Trade Commission mène aussi une enquête, mais aucune conclusion n'a encore été tirée.

La sénatrice Ringuette : Après cette discussion, votre exposé, et cetera, j'ai des réserves, et vous semblez avoir plusieurs réserves au sujet de la mesure législative dont il est question dans le projet de loi. Vous semblez bien entourés par une force juridique.

Pouvez-vous me rédiger un amendement que nous pourrions adopter concernant cette section pour nous assurer que les consommateurs doivent donner leur consentement avant que leurs renseignements personnels soient recueillis et distribués?

M. Therrien : Nous pouvons certainement le faire.

La sénatrice Ringuette : Merci beaucoup, monsieur.

Le président suppléant : Merci, sénatrice. J'ai une petite question complémentaire.

Le Règlement général sur la protection des données a beaucoup retenu l'attention au cours des derniers mois et il ne se limite évidemment pas seulement aux renseignements personnels. Il vise vraiment les données et la protection des données, mais cela touche un grand nombre de domaines. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, les débouchés en Europe, surtout en ce qui concerne les entreprises de technologie financière, sont meilleurs qu'au Canada. Compte tenu de ce contexte, je crois qu'il était certainement nécessaire en Europe de créer un règlement ou un cadre juridique pour encadrer le transfert et l'examen des données.

In Canada, when you think about the fintech issues in Part 16, for example — and we've chatted about that — there are a number of fintechs operating in Canada today and they're continuing to grow in different areas. Have you had an opportunity to examine the regulatory framework around, for example, robo advisers and other fintechs participating actively in the private sector? Have you given any thought to the privacy considerations associated with those entities? They are very active.

Also, what is the relationship you have, and have you been working with your provincial colleagues, with respect to these areas? Obviously, there are a lot of privacy issues provincially and not just federally.

Mr. Therrien, could you help me with those two questions please?

Mr. Therrien: I'll start with the reference to the GDPR and the regulatory framework in Europe.

The regulatory framework in Europe includes the GDPR for fintechs. I understand there are also some regulations that deal with open banking, for instance, that we do not have in Canada. In terms of comparing the regulatory framework in Canada and Europe, Europe seems to understand that regulation of these activities — financial technological innovations — is not antithetical to the pursuit of these businesses.

I would argue it helps to implement these new technologies and have the trust of consumers through appropriate regulations, including the GDPR in Europe and the kinds of recommendations I'm making today. I think those would help consumers accept that it may be in their interest and that the state is protecting them from potential adverse consequences of these new activities, which do provide benefits.

I do not think we have looked at the question of robots in these fields.

The Acting Chair: It's not a question of robots but of robo advisers, and they are regulated to some extent.

My point is this: In examining how they use data, how data is transmitted and the consent they get from investors, for example, it may be worthwhile to look at that environment because it's very active today. I'm not saying whether it's good or bad but

Au Canada, lorsque nous réfléchissons aux enjeux liés aux entreprises de technologie financière à la section 16, par exemple — et nous en avons discuté —, il y a actuellement des entreprises de technologie financière au Canada, et ces entreprises continuent de croître dans divers secteurs. Avez-vous eu l'occasion d'examiner le cadre réglementaire en ce qui a trait, par exemple, aux robots-conseillers et aux autres entreprises de technologie financière qui sont actives dans le secteur privé? Avez-vous réfléchi aux considérations liées à la protection des renseignements personnels relativement à ces entités? Ces entreprises sont très actives.

Par ailleurs, quelle relation entretenez-vous avec vos collègues provinciaux dans ces domaines? Collaborez-vous avec eux en la matière? Il est évident qu'il y a beaucoup d'enjeux liés à la protection des renseignements personnels non seulement sur la scène fédérale, mais aussi dans les provinces.

Monsieur Therrien, pouvez-vous m'aider à répondre à ces deux questions, s'il vous plaît?

M. Therrien : Je vais d'abord aborder la question du Règlement général sur la protection des données et du cadre réglementaire en Europe.

Le cadre réglementaire en Europe inclut le Règlement général sur la protection des données pour les entreprises de technologie financière. Je crois comprendre qu'il y a aussi certains règlements qui traitent du système bancaire ouvert, par exemple, ce que nous n'avons pas au Canada. Pour ce qui est de comparer le cadre réglementaire au Canada à celui en Europe, l'Europe semble comprendre que la réglementation de ces activités, c'est-à-dire les innovations en matière de technologie financière, ne va pas à l'encontre de la poursuite des activités de ces entreprises.

J'avance que cela permet de mettre en place de nouvelles technologies et de stimuler la confiance des consommateurs par l'adoption de règlements adéquats, notamment le Règlement général sur la protection des données en Europe et le genre de recommandations que je formule aujourd'hui. Je crois que cela aidera les consommateurs à comprendre que c'est peut-être dans leur intérêt et que l'État les protège contre de possibles conséquences néfastes de ces nouvelles activités, qui offrent vraiment des avantages.

Je ne crois pas que nous nous soyons penchés sur le recours aux robots dans ces milieux.

Le président suppléant : Ce n'est pas une question de robots, mais bien de robots-conseillers, et c'est réglementé dans une certaine mesure.

Voici ce que je fais valoir. Lorsque nous examinons la façon dont les données sont utilisées, la manière dont les données sont transmises et le consentement que donnent les investisseurs, par exemple, il serait peut-être pertinent de nous pencher sur ce milieu, parce que c'est un secteur très actif actuellement. Je ne

it's certainly very active. I'm sure many investors are benefiting from investing in these entities.

I take that to the next step which is these are regulated at the provincial level primarily and my question, then, comes with respect to your relationship with the activities associated with the provinces in this important area? I think this is becoming more important given the significance we place on data and its use not just for privacy concerns but from the point of view of commercial concerns.

Mr. Therrien: I would answer this way: We are certainly looking very closely at the issue of artificial intelligence that may be used by financial and other institutions in analyzing data as you describe. With limited resources, we want to engage with a number of companies and, potentially, sectors to ensure that artificial intelligence is used in a way that is protective of privacy.

I cannot commit to doing that for the financial sector because we cover the whole territory of all organizations. Artificial intelligence is certainly close to the centre of our radar. Whether we engage with financial institutions as opposed to other industry sectors will be a question of use of resources.

In terms of sharing views and intelligence on developments in the technological sector with provincial colleagues — say, securities regulators or whatnot — we certainly have a close relationship with Privacy Commissioners across Canada. I'll say it would be desirable. We will look to have efficient, effective relationships with provincial regulators, perhaps through our provincial Privacy Commission colleagues, who have a more direct relationship with provincial regulators.

The Acting Chair: The reason I'm mentioning that — and I know you know this — is that a very significant part of financial service is regulated at the provincial level, not just the federal level. All the banks really occupy a number of important roles in our capital markets but a big part of the banks are regulated by regulatory commissions and not necessarily simply by OSFI and federal financial responsibilities, particularly the sides of businesses that deal with securities, investment banking and other such areas of activity.

dis pas que c'est bon ou mauvais, mais ce secteur est assurément très actif. Je suis persuadé que bon nombre d'investisseurs tirent avantage de ces entités.

Je comprends que l'autre étape est que ce sont principalement les provinces qui réglementent ces entités, et ma question porte donc sur votre relation par rapport à ces activités qui relèvent des provinces dans ce secteur important. Je crois que cela devient de plus en plus important, compte tenu de l'importance que nous accordons aux données et à leur utilisation du point de vue de la protection des renseignements personnels et des préoccupations d'ordre commercial.

M. Therrien : Voici ce que je vous répondrai. Nous suivons certainement de très près la question de l'intelligence artificielle que peuvent utiliser des institutions financières et d'autres en vue d'analyser des données, comme vous le décrivez. Avec des ressources limitées, nous voulons collaborer avec des entreprises et peut-être des secteurs pour nous assurer que le recours à l'intelligence artificielle tient compte de la protection des renseignements personnels.

Je ne peux pas m'engager à le faire pour le secteur financier, parce que notre mandat porte sur l'ensemble des organisations. L'intelligence artificielle est assurément au centre de nos préoccupations. En fonction des ressources, nous collaborerons avec les institutions financières ou les autres secteurs de l'industrie.

En ce qui a trait à l'échange de points de vue et de renseignements sur les avancées dans le secteur technologique avec mes collègues provinciaux — par exemple, les commissions des valeurs mobilières —, nous entretenons assurément des liens étroits avec les autres commissaires à la protection de la vie privée au Canada. Je dirais que ce serait souhaitable. Nous nous appliquerons à maintenir des relations efficaces avec les organismes de réglementation provinciaux peut-être par l'entremise de nos collègues provinciaux des commissariats à la protection de la vie privée, qui entretiennent des liens plus directs avec les organismes de réglementation provinciaux.

Le président suppléant : La raison pour laquelle je mentionne ce point — et je sais que vous le savez —, c'est que les provinces réglementent une partie très importante des services financiers; ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral. Toutes les banques jouent vraiment un nombre de rôles importants dans nos marchés financiers, mais les activités des banques sont en grande partie réglementées par des organismes de réglementation et pas nécessairement simplement par le Bureau du surintendant des institutions financières et les responsabilités financières fédérales, surtout les activités concernant les valeurs mobilières, les services bancaires d'investissement et d'autres activités connexes.

My point here, and I know you'll understand this, is there is a big part of the financial markets that comes under more direct authority of provincial governments as opposed to the federal government. That relationship is important because those investors are investing and not really thinking much about whether it is federal or provincial. I think you understand my point.

Mr. Therrien: Thank you for that. These regulations serve a number of public interest purposes that may not focus on privacy and yet may have the effect of improving privacy in some cases. Yes, it's important to know what regulators in other areas are doing because it may provide a benefit in terms of privacy protection, but that is not the core reason of these regulatory frameworks. I would suggest that there's a gap or at least that PIPEDA still needs to apply in a rigorous way.

The Acting Chair: Do senators have any other questions following up from that?

If not, I want to thank you very much, Mr. Therrien, for your testimony and for coming today.

(The committee adjourned.)

Le point que je veux faire valoir ici — je sais que vous le comprendrez —, c'est que les marchés financiers relèvent en grande partie plus directement des gouvernements provinciaux que du gouvernement fédéral. Cette relation est importante, parce que les gens font des investissements sans trop se soucier de savoir si cela relève du gouvernement fédéral ou des provinces. Je crois que vous comprenez mon point.

M. Therrien : Merci de votre commentaire. Ces règlements existent pour diverses raisons d'intérêt public qui ne mettent peut-être pas l'accent sur la protection des renseignements personnels, mais cela peut tout de même avoir comme effet de renforcer cette protection dans certains cas. Il est vrai qu'il est important de savoir ce que les organismes de réglementation dans d'autres secteurs font, parce que cela peut être utile à la protection des renseignements personnels, mais ce n'est pas la principale raison d'être de ces cadres réglementaires. J'avance qu'il y a des lacunes ou, du moins, que la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques doit continuer d'être appliquée rigoureusement.

Le président suppléant : Les sénateurs ont-ils d'autres questions à ce sujet?

Comme il n'y en a pas, je vous remercie énormément, monsieur Therrien, de votre témoignage et de votre présence aujourd'hui.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 23, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:12 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, colleagues, and welcome to members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black, I am a senator from Alberta and I chair this committee.

I would like the other senators who are present today to introduce themselves to our witnesses, please.

Senator Marwah: Sabi Marwah, Ontario.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Senator Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

The Chair: Of course we are very ably assisted by our clerk and the analysts assigned from the Library of Parliament.

Today we are continuing our subject matter examination of various divisions of Part 6 of Bill C-74, the budget implementation bill, 2018, No. 1, with a focus on Division 16, mendments to certain acts governing federal financial institutions and related acts, and sudivision A regarding financial technology activities.

To assist us in our deliberations we have, from the Bank of Canada, Grahame Johnson, Managing Director, Funds Management & Banking Department, and Scott Hendry, Senior

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 23 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 12, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues et bienvenue aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce d'aujourd'hui dans la salle ou sur le Web.

Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside le comité.

Je demanderais aux sénateurs de se présenter à nos témoins.

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Sénatrice Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

Le président : Bien sûr, nous sommes très bien secondés par notre greffière et par les analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des diverses sections de la partie 6 du projet de loi C-74, le projet de loi d'exécution du budget, 2018, nº 1, et nous nous centrerons sur la section 16, Modification de certaines lois régissant les institutions financières fédérales et d'autres lois connexes, et sur la sous-section A, Activités liées à la technologie financière.

Pour nous aider dans nos délibérations, nous recevons Grahame Johnson, directeur général, Gestion financière et opérations bancaires et Scott Hendry, directeur spécial principal,

Special Director, Financial Technology, Funds Management and Banking.

Gentlemen, thank you both very much for being with us to help with our deliberations. We would ask for your opening statement and then we will move to questions.

[*Translation*]

Grahame Johnson, Managing Director, Funds Management and Banking Department, Bank of Canada: Good afternoon, Mr. Chair and distinguished members of the committee. My name is Grahame Johnson. I am the Managing Director of the Funds Management and Banking Department of the Bank of Canada.

[*English*]

Thank you for the invitation to discuss Bill C-74.

The Bank of Canada is responsible for fostering a stable and efficient financial system. That includes regulatory oversight of designated financial market infrastructures such as our systematically important payment systems and clearing and settlement systems.

[*Translation*]

But the bank is not a prudential authority. Instead, it focuses on detecting, assessing and mitigating systemic risks in the financial system. In that sense, cyber-threats are one of the risks on which we are currently spending most time and effort.

[*English*]

To mitigate this risk, we concentrate on three main areas. First, we are investing to ensure that the bank itself is resilient to any cyber-threats. Second, we are ensuring the financial market infrastructures overseen by the bank are taking appropriate steps to mitigate cyber-threats. Third, we are collaborating domestically and internationally with financial system participants, regulators and oversight bodies to improve the resilience of the financial system.

A particular issue that we and many of our international collaborators have identified and believe merits close attention is the growing risk from third party providers. I'm referring here to the limited set of firms that deliver many of the new technologies used by the financial sector.

Technologies financières, gestion financière et des opérations bancaires, tous deux de la Banque du Canada.

Messieurs, nous vous remercions d'être ici pour nous aider dans nos délibérations. Nous vous invitons à faire vos déclarations préliminaires; nous vous poserons ensuite des questions.

[*Français*]

Grahame Johnson, directeur général, Gestion financière et Opérations bancaires, Banque du Canada : Bon après-midi, monsieur le président et distingués membres du comité. Mon nom est Grahame Johnson, je suis directeur général de la Gestion financière et des Opérations bancaires à la Banque du Canada.

[*Traduction*]

Je vous remercie de m'avoir invité à discuter du projet de loi C-74.

La Banque du Canada est chargée de favoriser la stabilité et l'efficience du système financier. Ce mandat comprend la surveillance réglementaire des infrastructures de marchés financiers désignées, à savoir les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique.

[*Français*]

Toutefois, la banque n'est pas une autorité prudentielle. Elle se concentre plutôt sur la détection, l'évaluation et l'atténuation des risques systémiques au sein du système financier. À cet égard, les cybermenaces représentent l'un des risques auxquels nous consacrons actuellement le plus de temps et d'énergie.

[*Traduction*]

Pour atténuer ce risque, nos efforts portent sur trois grands domaines. Premièrement, nous investissons pour veiller à ce que la banque puisse elle-même résister aux cybermenaces. Deuxièmement, nous nous assurons que les infrastructures de marchés financiers soumises à la surveillance de la banque prennent les bonnes mesures pour atténuer les cybermenaces. Troisièmement, nous collaborons avec les participants au système financier ainsi qu'avec les organismes de réglementation et de surveillance nationaux et internationaux pour accroître la résilience du système financier.

Parmi les enjeux qui, selon la banque et bon nombre de ses collaborateurs à l'échelle internationale, méritent d'être suivis de près, je mentionnerais le risque opérationnel croissant lié aux fournisseurs externes, notamment le groupe très concentré de sociétés qui procurent au secteur financier bon nombre des nouvelles technologies.

The increasing use of these firms, some of which offer critical services, is helping to improve the financial sector's efficiency. However, in some cases, they may also fall outside of the purview of system regulators. As the Financial Stability Board has noted, reliance by many financial institutions on the same third parties and the interconnections between institutions could pose a systemic risk to the financial system. We are monitoring this issue closely as part of our role to promote a stable and efficient financial system.

With that, Mr. Hendry and I are happy to address any questions you may have. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Johnson. We do have some questions, no surprise, starting with the deputy chair of the committee, Senator Stewart Olsen.

Senator Stewart Olsen: Thank you, gentlemen, for being here with us today.

You probably know we are examining the aspect of privacy and cybersecurity in fair detail in this budget bill. Because you're responsible for fostering a stable and efficient financial system — and I have to commend you; when the world was in trouble and the global markets, Canada was seen as a very safe area with strong regulations and consequently we remained stable throughout. I appreciate that very much.

We're facing right now a new measure that would allow banks to dispense or disseminate information, client information, to third parties; namely, fintech. Fintechs, as you know, are certainly not regulated in the same way as the Bank of Canada.

Can you elaborate a bit on what your thoughts are, and perhaps share, if you have discussed this with the banks? Do you have any idea what we should do about fintechs?

Mr. Johnson: Thank you for the question, senator. It certainly covers a wide range of ground and fintech, in general, is an area that has seen tremendous growth. It's an area we have devoted an increased focus on.

I would suggest it begins, to your question, the fact that the very nature of financial transactions has changed over time. It is now, I would suggest, no longer a simple exchange of value, but it is an exchange of value and information. The information that goes with that exchange of value is a key and critical part of the actual transaction.

Le recours grandissant à ces entreprises, dont certaines offrent des services indispensables, contribue à améliorer l'efficience du secteur financier. Par contre, il se peut que ces entreprises ne relèvent pas de la compétence des instances de réglementation. Comme l'a souligné le Conseil de stabilité financière, le fait pour de nombreuses institutions financières de s'appuyer sur les mêmes fournisseurs, conjugué aux interconnexions entre les institutions, est susceptible de présenter un risque pour l'ensemble du système financier. Nous suivons cette question de près dans le cadre de notre rôle visant à favoriser la stabilité et l'efficience du système financier.

Sur ce, M. Hendry et moi serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Johnson. Nous avons, bien sûr, des questions à vous poser. La vice-présidente du comité, la sénatrice Stewart Olsen, sera notre première intervenante.

La sénatrice Stewart Olsen : Nous vous remercions de votre présence aujourd'hui, messieurs.

Vous savez probablement que nous étudions les questions relatives à la protection de la vie privée et à la cybersécurité de façon détaillée dans ce projet de loi d'exécution du budget. Puisque vous êtes responsables de favoriser un système financier stable et efficace… Je me dois de vous féliciter : lorsque les marchés mondiaux étaient en difficulté, le Canada était perçu comme une région très sécuritaire dotée d'une réglementation rigoureuse. Notre situation est donc demeurée stable. J'en suis très heureuse.

À l'heure actuelle, nous sommes face à une nouvelle mesure qui permettrait aux banques d'offrir ou de diffuser des renseignements sur les clients à des tiers, à savoir les entreprises de technologie financière. Comme vous le savez, ces entreprises ne sont pas réglementées au même titre que la Banque du Canada.

Pouvez-vous nous donner votre opinion à ce sujet et nous dire si vous en avez discuté avec les banques? Avez-vous une idée de ce que nous devrions faire avec les entreprises de technologie financière?

M. Johnson : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Il s'agit d'un domaine très vaste et de façon générale, les entreprises de technologie financière connaissent une croissance incroyable. Nous nous centrons de plus en plus sur ces entreprises.

Je dirais que la nature même des transactions financières a changé au fil des années. À mon avis, il ne s'agit plus d'un simple échange de valeurs, mais d'un échange de valeurs et de renseignements. Les renseignements associés à cet échange de valeurs sont une composante essentielle de la transaction.

You send a real-time payment to a supplier. You also send the information as to who you are, what the payment is for, what account it should be credited to, things like that. This is critical information. It's obviously very sensitive.

We are not prudential regulators of the banks but systemwide we do, certainly for the areas we do regulate, which are financial market infrastructures, we insist they meet high standards of cyber resilience, as does OSFI for the banking system.

We work, as I said in my comments, domestically and internationally. We're members of SAC, which is the Senior Advisory Council, which is composed of CDIC, Canadian Deposit Insurance Corporation, OSFI, the FCAC and the Bank of Canada to ensure these issues are addressed.

We also work internationally to make sure they're addressed.

The banks themselves are held to fairly high standards. I don't know if it's unique to Canada, but it is within Canada. OSFI holds the banks responsible, that their third party suppliers, partners and providers meet equally high standards. There is an indirect avenue to get to that.

Again, watching, as fintechs play a larger role, I think the regulatory attention they will get from the broad domestic community will grow.

In some cases it's appropriate — and in fact we do use what's called proportional regulation. If you're very large bank with billions of dollars of transactions and huge exposures, you are held to a higher regulatory standard than a much smaller, non-systematically important institution in terms of things like liquidity and capital. If the smaller, less important institution failed, the knock-on effects are much smaller.

What I would suggest, however, in our view is when it comes things like cyber and operational risk, there is no proportionality. If you are dealing with individual data, if you are plugging into the system, if you will, even the smallest fintech needs to have the same measure of cybersecurity and cybersafety than the largest member of the system.

I'll turn it to Mr. Hendry if he wishes to add information.

Scott Hendry, Senior Special Director, Financial Technology, Funds Management and Banking, Bank of Canada: I don't have much to add, but privacy is a

Lorsque vous effectuez un paiement en temps réel à un fournisseur, vous lui envoyez aussi des renseignements sur vous, sur le motif du paiement, le compte qui sera crédité, ce genre de choses. Ce sont des renseignements essentiels; des renseignements de nature très délicate.

Nous ne sommes pas des organismes de réglementation prudentielle des banques, mais dans l'ensemble du système, dans les domaines que nous réglementons, soit les infrastructures de marchés financiers, nous insistons pour que les intervenants répondent à des normes élevées en matière de cyberrésilience, tout comme le fait le BSIF pour le système bancaire.

Comme je l'ai dit dans mes commentaires, nous travaillons à l'échelle nationale et internationale. Nous sommes membres du CCHD, le Conseil consultatif de la haute direction, qui est composé de la Société d'assurance-dépôts du Canada — la SADC —, du BSIF, de l'ACFC et de la Banque du Canada, et qui veille à ce que ces questions soient abordées.

Nous travaillons aussi à l'échelle internationale pour veiller à ce qu'elles soient abordées.

Les banques doivent respecter des normes assez élevées. Je ne sais pas si la situation est propre au Canada uniquement, mais c'est la situation qui prévaut ici. Le BSIF tient les banques responsables de veiller à ce que leurs fournisseurs et partenaires tiers répondent à des normes tout aussi élevées. C'est un chemin indirect pour s'y rendre.

Encore une fois, puisque les entreprises de technologie financière joueront un plus grand rôle, la communauté nationale leur accordera plus d'attention sur le plan de la réglementation.

Dans certains cas, c'est approprié… et nous avons recours à ce qu'on appelle la réglementation proportionnelle. Les très grandes banques qui gèrent des milliards de dollars en transactions et qui ont une énorme visibilité sont tenues de respecter une norme réglementaire plus élevée que les institutions beaucoup plus petites de moins grande importance systémique en ce qui a trait à la liquidité et aux capitaux. L'échec d'une plus petite institution entraînera beaucoup moins de répercussions.

Ce que je dirais toutefois, c'est qu'à notre avis, lorsqu'il est question de cyberrisques et de risques opérationnels, la proportionnalité n'existe pas. Les plus petites entreprises de technologie financière doivent avoir recours aux mêmes mesures de cybersécurité que les plus grandes entreprises du système lorsqu'elles traitent des données individuelles et participent au système.

Je vais céder la parole à M. Hendry, qui voudra peut-être ajouter quelque chose.

Scott Hendry, directeur spécial principal, Technologies financières, Gestion financière et Opérations bancaires, Banque du Canada : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais la

fundamental concern. That is within the bank as well as all the other regulators in Canada. Our general perspective is not from a micro-prudential perspective but in terms of how concerns of privacy at an individual level could aggregate up to cause systemic concerns. Trust in the financial system is the cornerstone and privacy and respect for confidentiality is part of that. We have to make sure that to maintain trust in the system, the privacy of all the transactions or the activity is maintained as well.

Senator Stewart Olsen: Do you have any suggestions of what we should expect from fintechs, then, or who should do the expectations? Who should regulate? You say the banks have a responsibility to make sure they're secure. Because it's a new world, I'm just wondering, Mr. Hendry, do you have any suggestions about moving forward?

Mr. Hendry: Specific suggestions? No, I don't have any specific suggestions for how to move forward. We need to monitor developments. The fintech world is changing very fast and it's not clear we can or want to get out ahead of it because that could inhibit the innovation that is occurring.

We want to make sure our general environment, from a regulatory perspective, is supportive of innovation but controlling of the risks that could arise.

I believe that is true in Canada. We do need to monitor what is happening to make sure entities that are growing up outside the regulatory perimeter, we're aware of them, and if appropriate they should be brought inside the regulatory perimeter.

Senator Stewart Olsen: I see. Thank you.

Mr. Johnson: We did work with the FSB in a report they did on fintech and it was the opinion that fintech firms have not reached the stage where they are what we would call systemic or pose a systemic risk to the financial system. The risks they tend to pose right now, I would classify, one, as consumer protection — you want to make sure consumers are protected — and, two, privacy and information. Both are well outside of our mandate and our regulatory sphere.

We do have venues to at least raise this and we publish a financial system review where we raise issues like this. We have speeches that governing council members make and indeed our senior deputy, Carolyn Wilkins, has spoken on it. The governor referred to it as one of the three things that keeps him up at night.

protection de la vie privée est une préoccupation fondamentale, tant pour les banques que pour les autres organismes de réglementation du Canada. Nous adoptons un point de vue général et non un point de vue microprudentiel, et nous songeons à la façon dont les préoccupations individuelles en matière de protection de la vie privée pourraient s'accumuler jusqu'à entraîner des préoccupations systémiques. La confiance à l'égard du système financier est essentielle; la protection de la vie privée et la confidentialité en font partie. Nous devons veiller à maintenir la confiance à l'égard du système et du caractère privé de toutes les transactions et activités.

La sénatrice Stewart Olsen : Avez-vous des suggestions quant à ce que nous devrions attendre des entreprises de technologie financière? Qui devrait fixer les attentes? Qui devrait réglementer? Vous dites que les banques sont responsables d'assurer leur sécurité. Comme le monde a changé, je me demande si vous avez des suggestions pour l'avenir, monsieur Hendry.

M. Hendry : Des suggestions précises? Non, je n'en ai pas. Il faut surveiller les développements. Le monde des technologies financières évolue très rapidement et je ne sais pas si nous pouvons ou si nous devons prendre les devants, parce que cela pourrait nuire à l'innovation.

Il faut veiller à ce que, sur le plan de la réglementation, notre environnement général favorise l'innovation, tout en contrôlant les risques connexes.

Je crois que c'est vrai pour le Canada. Nous devons surveiller ce qui se passe pour cibler les entités qui connaissent une croissance à l'extérieur du périmètre réglementaire et pour les ramener à l'intérieur de ce périmètre au besoin.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vois. Merci.

M. Johnson : Nous avons aidé le CSF à préparer un rapport sur les entreprises de technologie financière. Selon lui, ces entreprises n'ont pas atteint un niveau où elles pourraient représenter un risque pour le système financier. À l'heure actuelle, je dirais que les risques associés à ces entreprises visent plutôt la protection des consommateurs — il faut veiller à ce que les consommateurs soient protégés — de même que la protection de la vie privée et des renseignements, ce qui ne correspond pas du tout à notre mandat et à notre domaine de réglementation.

Nous pouvons à tout le moins soulever ces questions et nous publions une révision du système financier dans laquelle nous soulignons ce genre d'enjeux. Les membres de notre conseil d'administration présentent des discours à cet égard et notre première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, a abordé la question également. Le gouverneur a dit que c'était l'une des trois choses qui l'empêchaient de dormir la nuit.

It's more indirect, working with our partners, particularly since, as I said, at this stage of development the risks fintechs pose are really consumer protection and consumer privacy. We work with our federal colleagues to highlight it to their attention and ensure it is addressed.

Senator Ringuette: Thank you for being here. I appreciate your comments and your research in the field.

We do have the issue of cyberattacks and the new body that should help eventually. We have the issue of the free flow of personal financial information that is a big question mark.

I appreciate your question and your answer, but am I wrong in assuming that you're here to discuss Division 7, Part 6, which is the payment clearing and settlement clauses. Am I wrong?

Mr. Johnson: I believe we were invited here to discuss data privacy/third party, not the payment settlement. We're happy to answer any questions on that as well, but it is the privacy.

Senator Ringuette: I think I've highlighted previously my concern looking at Division 16.

Would you have the same concern in regard to payment clearing and the fintech entities in that process?

Mr. Johnson: Very definitely yes, we would. We do oversee financial market infrastructures, oversee infrastructure designated as systemic, which would include the large value transfer system, or LVTS. We oversee systems designated as prominent, which is another more retail-based ACSS payment system in Canada.

We're working closely with Payments Canada and the banking system as we speak to modernize those key payment systems. In fact, we are in the process of acquiring a new high value payment system. We are also in the process of working with industry and Payments Canada to renew the retail payment systems.

A key issue, I would say particularly for the more retail-based system, is the security and protection of information that goes along with those transactions.

As I said at the beginning, a key part of a financial transaction now is the data, is the information. It's no longer just value.

C'est un enjeu plutôt indirect et il faut travailler avec nos partenaires, puisqu'à cette étape-ci, les risques associés aux entreprises de technologie financière ont plutôt trait à la protection du consommateur et à la protection de la vie privée. Nous travaillons avec nos collègues fédéraux afin de porter la question à leur attention et de veiller à ce qu'elle soit abordée.

La sénatrice Ringuette : Nous vous remercions de votre présence. J'aime entendre vos commentaires et vous entendre parler de vos recherches dans le domaine.

Il y a la question des cyberattaques et du nouvel organisme qui sera mis sur pied pour l'aborder. Il y a aussi la question de la circulation libre des renseignements financiers personnels, qui est très incertaine.

J'ai aimé entendre les questions et vos réponses, mais ai-je tort de penser que vous êtes ici pour discuter de la section 7 de la partie 6 du projet de loi, qui vise la compensation et le règlement des paiements? Est-ce que je me trompe?

M. Johnson : Je crois qu'on nous a invités pour discuter de la confidentialité des données et des tiers, et non du règlement des paiements. Nous serons heureux de répondre à toutes les questions à ce sujet, mais nous nous centrons sur la protection de la vie privée.

La sénatrice Ringuette : Je crois que je vous ai déjà fait part de mes préoccupations en ce qui a trait à la section 16.

Auriez-vous les mêmes préoccupations à l'égard du règlement des paiements et des entités de technologie financière dans le cadre de ce processus?

M. Johnson : Oui, tout à fait. Nous supervisons les infrastructures de marchés financiers, les infrastructures systémiques, notamment le système de transfert de paiements de grande valeur. Nous supervisons les systèmes importants, notamment le Système automatisé de compensation et de règlement, le SACR, au Canada, qui est fondé sur le commerce de détail.

Nous travaillons en étroite collaboration avec Paiements Canada et le système bancaire afin de moderniser ces systèmes de paiement clé. En fait, nous nous préparons à acquérir un nouveau système de paiement de grande valeur. Nous travaillons aussi avec Paiements Canada au renouvellement des systèmes de paiement de détail.

Je dirais que le principal enjeu, surtout pour le système du commerce au détail, c'est la sécurité et la protection des renseignements associés à ces transactions.

Comme je l'ai dit plus tôt, les données — les renseignements — représentent une partie essentielle des transactions financières. Il n'est plus seulement question de valeur.

Senator Ringuette: The content is the value.

Mr. Johnson: This is something we do have regulatory oversight over. It's something we and Payments Canada work very closely on to ensure the highest of standards and that any information will be kept very, very safe.

The high value payment system, it's a relatively closed system. There are 17 participants in it, so the information stays within a relatively — the retail system, which in the fullness of time will be more open to smaller payment system providers, pending upcoming legislation by the government, will have more and smaller participants. It's there we will ensure — we will have to ensure — that appropriate safeguards are in place.

Senator Ringuette: You're opening up an entire new venue. My question is: You're working cooperatively with the financial institutions and the payment system and so forth. Your concern is in regard to the privacy. Are you working with the Privacy Commissioner to make sure that whatever outcome, that privacy is a major element that is resolved?

Mr. Johnson: The bank works closely with the Privacy Commissioner to make sure in all areas of our business we fully respect the relevant privacy laws. It is certainly the same with Payments Canada and the banks.

Senator Unger: I wonder if you could comment on this from a Canadian perspective.

Has there been a massive growth in the data that Canadian financial institutions gather on individuals? If so, do you think people in general understand how much of their personal data is being collected?

Mr. Johnson: I really couldn't comment on that. That would fall under, far more, the prudential regulatory authority. We're more of a macro systemic interest and, as I said, more direct oversight of financial market infrastructure. The actual retail relationship between the bank and end consumer is something we're not well placed to discuss.

Senator Unger: Yesterday I was surprised to learn the Privacy Commissioner has no authority to enforce privacy laws; they're merely guidelines. Considering that after this bill is passed banks will be able to share large amounts of data with fintech companies, do you think the Privacy Act should be strengthened to ensure strong penalties for breach of privacy?

La sénatrice Ringuette : Ce qui a de la valeur, c'est le contenu.

M. Johnson : Nous assurons une surveillance réglementaire à cet égard. Nous travaillons en étroite collaboration avec Paiements Canada afin d'établir les normes les plus élevées et d'assurer la sécurité des renseignements.

Le système de paiement de grande valeur est un système relativement fermé, qui compte 17 participants. Ainsi, l'information reste dans un système relativement... le système de vente au détail qui, avec le temps sera plus ouvert aux plus petits fournisseurs de systèmes de paiement lorsque le gouvernement aura adopté des lois à cet égard, comptera plus de participants, qui seront plus petits. C'est là que nous allons veiller — et que nous devrons veiller — à mettre en place les protections appropriées.

La sénatrice Ringuette : C'est une toute nouvelle avenue. Ma question est la suivante : vous travaillez en collaboration avec les institutions financières et le système de paiement, et ainsi de suite. Vous vous préoccupez de la protection de la vie privée. Est-ce que vous travaillez avec le commissaire à la protection de la vie privée afin de veiller à ce que la question de la protection de la vie privée soit réglée, peu importe quels seront les résultats?

M. Johnson : La banque travaille en étroite collaboration avec le commissaire à la protection de la vie privée afin de veiller à ce que nous respections les lois pertinentes en matière de protection de la vie privée dans tous les volets de nos activités. Il en va de même pour Paiements Canada et les banques.

La sénatrice Unger : J'aimerais que vous nous répondiez à la question d'un point de vue canadien.

Est-ce que la quantité de renseignements sur les particuliers recueillis par les institutions financières canadiennes a beaucoup augmenté? Si oui, croyez-vous que, de façon générale, les gens savent dans quelle mesure on recueille leurs renseignements personnels?

M. Johnson : Je ne peux pas vraiment répondre à cette question. Ce serait plutôt une question pour les responsables de la réglementation prudentielle. Nous avons plutôt un intérêt macro-systémique et, comme je l'ai dit, nous réalisons une surveillance directe de l'infrastructure de marchés financiers. Nous ne sommes pas en mesure de parler de la relation entre les banques et le consommateur.

La sénatrice Unger : Hier, j'ai été surprise d'apprendre que le commissaire à la protection de la vie privée n'avait pas le pouvoir d'appliquer les lois sur la protection de la vie privée; ce sont plutôt des lignes directrices. Puisqu'après l'adoption du projet de loi, les banques pourront transmettre une grande quantité de données aux entreprises de technologie financière,

croyez-vous qu'il faudrait renforcer la Loi sur la protection des renseignements personnels afin d'imposer de lourdes sanctions dans les cas d'atteinte à la vie privée?

Mr. Johnson: Again, that's well outside of the Bank of Canada's mandate. What I will say is that OSFI, which is the prudential regulator for the banking system, does have standards on both the banks and on any third party providers they use.

M. Johnson : Encore une fois, cela dépasse le mandat de la Banque du Canada. Je dirais toutefois que le BSIF, qui est l'organisme de réglementation prudentiel du système bancaire, a établi des normes pour les banques et les fournisseurs tiers auxquels elles ont recours.

Mr. Hendry: I have nothing further to add.

M. Hendry : Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Senator Wetston: Are you taking questions on the Exchange Fund Account?

Le sénateur Wetston : Est-ce que vous pouvez répondre aux questions sur le Compte du fonds des changes?

Mr. Johnson: I would happily take questions on the Exchange Fund Account.

M. Johnson : Oui, avec plaisir.

Senator Wetston: I tried to ask another official about this and I didn't quite make it to the place that I wanted to, so I'll try.

Le sénateur Wetston : J'ai posé la question à un autre représentant, mais je n'ai pas tout à fait obtenu la réponse souhaitée, alors je vais essayer encore un fois.

Mr. Johnson: I will do my best, senator.

M. Johnson : Je ferai de mon mieux, sénateur.

Senator Wetston: I'm sure you will, and thank you for coming.

Le sénateur Wetston : J'en suis sûr. Merci d'être ici.

The Exchange Fund Account stood at US$86.6 billion or so?

Le Compte du fonds des changes a une valeur d'environ 86,6 milliards de dollars américains, n'est-ce pas?

Mr. Johnson: Or so, yes.

M. Johnson : Plus ou moins, oui.

Senator Wetston: Clause 224 allows the Minister of Finance to make payments from the Exchange Fund Account to the Consolidated Revenue Fund?

Le sénateur Wetston : L'article 224 permet au ministre des Finances d'autoriser le versement de fonds du Compte du fonds des changes au Trésor, n'est-ce pas?

Mr. Johnson: Yes, it does.

M. Johnson : Oui.

Senator Wetston: How would that transfer occur and how would it be reported?

Le sénateur Wetston : Comment se ferait le transfert? Est-ce qu'il serait déclaré?

Mr. Johnson: I will certainly tell you how it would occur. I will probably be less accurate in my telling of how it would be recorded, not being terribly familiar with national accounts and the accounting system used.

M. Johnson : Je peux certainement vous dire comment on procèderait. Je ne connais pas très bien le fonctionnement des comptes nationaux et du système comptable, alors je ne pourrai pas aussi bien vous répondre au sujet de la façon de consigner le transfert.

The Exchange Fund Account, which is a pool of about US$85 billion, approximately $75 billion is held in liquid securities — predominantly denominated in U.S. dollars, euros, pounds and yen — is funded by advances from the Consolidated Revenue Fund. Specifically, the government will borrow money, either in Canadian dollars and swap it or transform it into foreign currencies. That money goes into the CRF. It is then transferred to the Exchange Fund Account where it is invested in high-grade government securities, for the most part.

Le Compte du fonds des changes est une réserve de fonds d'environ 85 milliards de dollars américains, dont environ 75 milliards de dollars sont détenus sous forme de titres liquides — libellés surtout en dollars américains, en euros, en livres et en yens. Ce compte est financé au moyen d'avances prélevées sur le Trésor. Plus précisément, le gouvernement empruntera de l'argent, en dollars canadiens qui seront ensuite échangés ou convertis en devises étrangères. Cet argent est versé au Trésor pour ensuite être transféré au Compte du fonds des changes, où il est investi, en grande partie, dans des titres d'État de première qualité.

That money stays in the EFA, in the Exchange Fund Account, and is managed in there. Should it ever need to be utilized, either for the preservation of the stability of the Canadian dollar or liquidity concerns, it would be transferred back into the Consolidated Revenue Fund.

We do from time to time do small transfers. We're in the rather happy position of earning a little more on our investments in the Exchange Fund Account than we pay on interest to fund it. Over time, a positive cash balance builds up. We let that build up to a certain threshold and then it is transferred into the CRF.

This has gone on. My understanding of the technical amendment there is, to just be explicit, in the past the Currency Act made reference to advances and with an advance is the notion of a repayment of that advance. This is really just a technical amendment, to be quite clear, that it can and does flow both ways. It was initially funded with the CRF advance and that can be repaid, if needed.

Senator Wetston: You don't think the way it's set up, and I suspect probably it will be utilized this way, but you don't think that as the fiscal agent of the Crown, the government, there's any issues or potential challenges associated with that role in this amendment versus another role, which sounds to me a little bit like having some opportunity to deal with the Consolidated Revenue Fund in a way which potentially was not originally contemplated.

Mr. Johnson: I'm probably not well placed to comment. I will say the nature of the EFA, as I said, it is funded with an advance from the CRF. My understanding of, really, the 10 years I've been in this role is that advance can be repaid. It's generally being repaid in very small amounts. Not through intervention, which hasn't happened since 1998, but rather just through accumulated earnings.

Senator Wetston: Of course, small amounts might be $100 million or $200 million.

Mr. Johnson: I was just going to say, I should quantify small amounts. Small for a sovereign the size of Canada.

The Exchange Fund Account is a pool of liquidity the government has put aside and is available should it be needed, subject to the conditions of the Currency Act.

L'argent reste dans le Compte du fonds des changes, pour y être géré. Si jamais il s'avérait nécessaire de l'utiliser, que ce soit pour préserver la stabilité du dollar canadien ou pour régler des problèmes de liquidités, l'argent serait remis dans le Trésor.

Nous effectuons, de temps à autre, de petits transferts. Nous nous trouvons dans une situation plutôt enviable, car nos investissements dans le Compte du fonds des changes nous rapportent un peu plus que la valeur des intérêts que nous payons pour le financer. Avec le temps, il se crée un solde de trésorerie positif. Nous laissons les sommes s'accumuler jusqu'à un certain seuil, puis nous les transférons au Trésor.

C'est ainsi que les choses se déroulent. Si je comprends bien la modification de forme dont il est question, à titre de précision, la Loi sur la monnaie faisait auparavant référence aux avances, et toute avance évoque la notion de remboursement. Il ne s'agit vraiment que d'une modification de forme afin d'indiquer très clairement que le transfert de fonds peut se faire, et se fait, dans les deux sens. C'était initialement financé au moyen d'avances provenant du Trésor, et celles-ci peuvent être remboursées, au besoin.

Le sénateur Wetston : Vous n'êtes donc pas d'avis qu'un tel régime, selon la façon dont il est conçu — et je suppose qu'il sera probablement utilisé de cette manière —, risque d'entraîner des problèmes ou d'éventuelles contestations, du point de vue de l'agent financier de la Couronne ou du gouvernement, en raison de ce rôle précis qui est prévu dans la modification. J'ai un peu l'impression que cela ouvrirait la porte à la possibilité d'utiliser le Trésor à des fins qui n'étaient sans doute pas envisagées à l'origine.

M. Johnson : Je suis probablement mal placé pour me prononcer là-dessus. Je dirai que, de par sa nature, le Compte du fonds des changes est, je le répète, financé au moyen d'une avance prélevée sur le Trésor. Je sais, après 10 ans dans ce poste, que cette avance peut être remboursée, et ce, généralement en très petits versements. Cela ne se fait pas au moyen d'interventions — du jamais vu depuis 1998 —, mais par l'entremise de bénéfices accumulés.

Le sénateur Wetston : Bien entendu, quand on parle de petits versements, il peut s'agir de 100 ou de 200 millions de dollars.

M. Johnson : Je me disais justement que je devrais les quantifier. Disons que c'est petit pour un pays souverain de la taille du Canada.

Le Compte du fonds des changes est un bassin de liquidités que le gouvernement a mises de côté et qui sont disponibles en cas de besoin, sous réserve des conditions de la Loi sur la monnaie.

Senator Marwah: Thank you again for your comments. You made some points about the issues of interconnectedness between financial players. That's a global issue. It's not just unique to us. Everybody is talking about it. Governor Poloz talks about it. I think your CEO made a speech recently, a couple of weeks ago, about interconnectedness and what the Bank of Canada is really doing.

I would like your views. Is there anything that you have seen in other jurisdictions that others are doing, perhaps, better than us and putting higher standards to manage cyber risk and to manage payments risk? I'm particularly worried about these large payments, the LVTS and ACSS, the guts of our payment system.

Are any other jurisdictions doing more than us in terms of controlling cyber risk within that space?

Mr. Johnson: I would suggest we are at the forefront. I would be reluctant to put a specific ranking. We are active in a number of international fora on the payments side. Canadian payments and market infrastructures, the FSB, the BCBS. We work very closely with our peers.

High-value payments networks are an area that have attracted an increasing amount of recent attention. This is an area, certainly prior to the financial crisis — and, indeed, even a little bit after — was well below the radar for most people and indeed even within governments. It was plumbing that just worked and you didn't pay much attention to it.

I think, like plumbing, you realize how important it is when it stops working and you've got an awful mess to clean up. There was a little bit of that in the financial crisis. Certainly not in Canada.

I would also point to, recently, the cyberattack on the Central Bank of Bangladesh, where the Central Bank of Bangladesh's payment system was compromised. False SWIFT messages were sent to the Federal Reserve Bank of New York and $80-some odd million was exfiltrated to, quite frankly, casinos in the Philippines.

I think that was a bit of a wake-up call. High-value payment systems are a target. A huge amount of money flows through there.

SWIFT, which is the Society for Worldwide Interbank Financial Transactions, a messaging system by which this is done, has put in place a series of mandatory controls to ensure, to the extent one can, that similar incidents don't happen again.

Le sénateur Marwah : Merci de vos observations. Vous avez fait valoir quelques points sur les problèmes liés à l'interconnectivité entre les acteurs financiers. Il s'agit d'un enjeu mondial. Ce n'est pas l'apanage du Canada. Tout le monde en parle. Le gouverneur Poloz en parle aussi. Je crois que votre chef de la direction a prononcé récemment, il y a quelques semaines, un discours sur l'interconnectivité et sur les mesures prises par la Banque du Canada.

J'aimerais connaître votre point de vue. Avez-vous observé quoi que ce soit dans d'autres pays qui s'en sortent probablement mieux que nous et qui imposent des normes plus élevées pour gérer les cyberrisques et les risques associés aux paiements? Je m'inquiète particulièrement de ces gros paiements effectués par l'entremise du Système de transfert de paiements de grande valeur et du Système automatisé de compensation et de règlement, qui sont au cœur même de notre système de paiement.

Y a-t-il d'autres pays qui en font plus que nous pour ce qui est d'atténuer les cyberrisques dans ce domaine?

M. Johnson : Je dirais que nous jouons un rôle de premier plan. J'hésiterais toutefois à dire à quel rang nous nous situons exactement. Nous participons activement à un certain nombre de forums internationaux dans le domaine des paiements : le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché, le Conseil de stabilité financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Nous travaillons en très étroite collaboration avec nos pairs.

Les réseaux de paiements de grande valeur attirent de plus en plus d'attention par les temps qui courent. Chose certaine, avant la crise financière — et, en fait, même un peu après —, ce domaine passait inaperçu pour la plupart des gens et même au sein des gouvernements. C'était comme un système de plomberie qui fonctionnait bien et auquel on ne prêtait guère attention.

À mon avis, pour reprendre l'image de la plomberie, on se rend compte de son importance lorsque cela cesse de fonctionner et qu'on se trouve avec un gros gâchis à nettoyer. C'était un peu le cas durant la crise financière, mais le Canada a certainement été épargné.

Je tiens également à signaler la récente cyberattaque contre la banque centrale du Bangladesh, dont le système de paiement a été compromis. De faux messages SWIFT ont été envoyés à la Federal Reserve Bank de New York, et environ 80 millions de dollars ont été exfiltrés, bien franchement, vers des casinos aux Philippines.

Je crois que cet incident a été un peu comme un signal d'alarme. Les systèmes de paiement de grande valeur sont une cible, car ils assurent la circulation d'énormes sommes d'argent.

SWIFT, c'est-à-dire la Société mondiale des télécommunications financières interbanques, qui est un système de messagerie permettant d'effectuer ce genre de transactions, a mis en place une série de contrôles obligatoires pour s'assurer,

We are all working to become fully compliant. We at the Bank of Canada have put increased focus on what we call a financial crime risk management framework to build up our own defences, both automated and manual, to ensure the transactions we conduct, both on behalf of the government and our other clients — we offer banking services to foreign official sector institutions — are legitimate, are not compromised, that who we're dealing with is who we think we're dealing with and to not find ourselves in that area.

It is rapidly evolving. We are at the forefront of taking best steps to guard against this. We are coordinating with what I would call the leading official sector service provider to central banks in the world to take measures to make sure we are, again, at the vanguard of this.

Senator Marwah: You are also responsible for regulation of the financial market oversight, including payments, and the largest guts of payments are LVTS and ACSS. Those are the guts of our payment systems.

Let me ask you a question. If a bank gives information to a fintech, does that mean that fintech has easier access into LVTS and ACSS?

Mr. Johnson: No.

Senator Marwah: How do you control that?

Mr. Johnson: In order to access LVTS and ACSS, you need to have a settlement account with the Bank of Canada.

Senator Marwah: You control that? They can't jeopardize the payment system?

Mr. Johnson: We control who has access to settlement accounts, yes. It is a closed system. You don't access LVTS through the Internet. It's a dedicated network. You need a dedicated SWIFT terminal. You need to meet a host of standards, including having a settlement account at the Bank of Canada.

dans la mesure du possible, que de tels incidents ne se reproduisent plus.

Nous visons tous à atteindre la pleine conformité. À la Banque du Canada, nous avons mis davantage l'accent sur ce que nous appelons un cadre de gestion des risques de crime financier afin d'établir nos propres processus de défense, tant automatisés que manuels, pour garantir la légitimité des transactions que nous effectuons, pour le compte du gouvernement et de nos autres clients — nous offrons des services bancaires aux institutions monétaires officielles étrangères —, c'est-à-dire pour veiller à ce que ces transactions ne soient pas compromises, pour nous assurer de l'identité de la personne avec qui nous transigeons et pour éviter de ne pas nous trouver dans une telle situation.

Les choses évoluent rapidement. Nous jouons un rôle de premier plan en prenant les meilleures mesures de protection. Nous coordonnons nos efforts avec ce que je considère être le principal fournisseur de service officiel des banques centrales du monde afin de prendre les mesures qui s'imposent pour nous assurer d'être, encore une fois, à l'avant-garde.

Le sénateur Marwah : Vous êtes également chargés de réglementer la surveillance des marchés financiers, y compris des paiements, et les plus gros versements se font par l'entremise du Système de transfert de paiements de grande valeur et du Système automatisé de compensation et de règlement. Voilà l'essentiel de nos systèmes de paiement.

Permettez-moi de vous poser une question. Si une banque fournit des renseignements à une entreprise de technologie financière, est-ce que cela signifie que cette entreprise a un accès plus facile au Système de transfert de paiements de grande valeur et au Système automatisé de compensation et de règlement?

M. Johnson : Non.

Le sénateur Marwah : Comment contrôlez-vous cela?

M. Johnson : Pour accéder au Système de transfert de paiements de grande valeur et au Système automatisé de compensation et de règlement, vous devez avoir un compte de règlement à la Banque du Canada.

Le sénateur Marwah : Vous contrôlez donc cet aspect? Ces entreprises ne peuvent pas compromettre le système de paiement?

M. Johnson : Nous contrôlons ceux qui ont accès aux comptes de règlement, en effet. Il s'agit d'un système fermé. Il est impossible d'accéder au Système de transfert de paiements de grande valeur au moyen d'Internet. C'est un réseau spécialisé. Vous avez besoin d'un terminal SWIFT spécialisé. Vous devez remplir une foule de normes, notamment l'exigence d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada.

Senator Marwah: There's no additional risk in terms of a bank giving information to a fintech?

Mr. Johnson: Not for the high value payment system, no. I can be specific to that.

Senator Marwah: Thank you.

Senator Tannas: Thanks for being here. Can you confirm, today, are there any fintechs that are unregulated or outside of your purview, outside of regulators' purview, that could severely damage our financial system, either through some cyber event that locks it up or through a financial failure?

Mr. Johnson: The scope and definition of fintech is incredibly large. Working with the FSB and looking at the fintech environment, we have concluded at this time, at least, fintech — be it crypto assets, be it crypto tokens, be it person-to-person lending, be it a host of other applications that might do this — does not pose a systemic risk to the Canadian financial system.

As I said, there are investor protection concerns and there may well be privacy concerns. In terms of systemic risk to the economy, to the financial system, the conclusion was no. You worked on that.

Mr. Hendry: I agree. There are a lot of fintechs out there, but they are not very big, for the most part. In some other countries, that is not true. In China there are two other major fintech companies that do the lion's share of payments these days. That is not true in Canada.

There are many small fintechs, but they are not systemically important.

Senator Tannas: If you identified a fintech or a segment, a sector, that had grown — because it's all moving fast — to a point you saw it could present a threat to the financial system, either through privacy or a cyberattack or a financial failure, do you have to come back here, as you have done in the BIA, and ask for the right to take over that organization in a crisis, or do you have tools at your disposal that would allow you to, either with your colleagues at other regulatory bodies or yourselves, put your umbrella over top and say, "We're doing that." Do you have to come back here or can you move quickly and of your own volition?

Le sénateur Marwah : Il n'y a donc aucun risque supplémentaire lorsqu'une banque transmet des renseignements à une entreprise de technologie financière?

M. Johnson : Pas dans le cas du système de paiements de grande valeur. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le sénateur Marwah : Merci.

Le sénateur Tannas : Merci de votre présence. Pouvez-vous confirmer s'il existe aujourd'hui des entreprises de technologie financière qui ne sont pas réglementées ou qui échappent à votre compétence ou au mandat des organismes de réglementation et qui risquent de nuire sérieusement à notre système financier, soit en provoquant un cyberévénement qui le paralyse, soit en causant une défaillance financière?

M. Johnson : La portée et la définition des entreprises de technologie financière sont extrêmement vastes. En travaillant avec le Conseil de stabilité financière et en examinant l'environnement des entreprises de technologie financière, nous avons conclu, du moins pour l'instant, que les entreprises de technologie financière — qu'il s'agisse d'actifs cryptographiques, de jetons cryptographiques, de prêts de personne à personne ou d'une foule d'autres applications possibles — ne posent aucun risque systémique pour le système financier canadien.

Comme je l'ai dit, il y a des préoccupations sur le plan de la protection des investisseurs et peut-être bien aussi en matière de protection de la vie privée. Par contre, pour ce qui est de savoir s'il existe un risque systémique pour l'économie ou le système financier, nous sommes arrivés à la conclusion que non. Vous vous êtes d'ailleurs penché sur cette question.

M. Hendry : Je suis d'accord. Il y a beaucoup d'entreprises de technologie financière, mais la plupart d'entre elles ne sont pas de très grande taille. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays. En Chine, il y a deux autres grandes entreprises de technologie financière qui assument, de nos jours, la part du lion des paiements. Toutefois, il n'en est pas ainsi au Canada.

Il y a de nombreuses petites entreprises de technologie financière, mais elles ne revêtent pas une importance systémique.

Le sénateur Tannas : Disons que vous repérez une entreprise de technologie financière ou un segment, un secteur, qui a pris beaucoup d'ampleur — parce que le tout évolue rapidement —, si bien que vous estimez que cela pourrait présenter une menace pour le système financier, sur le plan de la vie privée ou sous forme d'une cyberattaque ou d'une défaillance financière. Dans pareil cas, devez-vous revenir ici, comme vous l'avez fait pour la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, afin de demander l'autorisation de prendre en charge cette organisation en situation de crise, ou disposez-vous d'outils qui vous permettraient d'intervenir — soit en collaboration avec vos collègues d'autres organismes de réglementation, soit par vous-mêmes — et

Mr. Johnson: I would say it's hard to generalize. If it was what we would characterize as a financial market infrastructure that had grown, if it was a new type of exchange or new type of central clearing counter party, that would fall under our mandate. If the governor were to declare them to be systemically important, they would fall under our regulatory purview and we would not need to return.

If it was of another nature, we would take it to our SAC, our FISC partners, and highlight that in our view, this has reached the stage where it may be systemic. If it was appropriate for our SAC or FISC or provincial, for that matter, regulatory partners to do it, they would. I couldn't speak for our regulatory partners as to whether they felt they might need to come back and enlarge their regulatory umbrella, but it would be raised in those venues.

The Chair: But the point is you monitor?

Mr. Johnson: We monitor very closely.

Senator Stewart Olsen: Just a clarification, if I may. The two major fintechs in China are moving into Canada, are they not? We are organizing ways to pay through those two major companies. I think it has been addressed with the Chinese tourists who are coming over.

Do you know anything about that? Just because you said it could be a systemic risk. Sorry, chair. Thank you.

The Chair: No, no. That's a good point.

Mr. Hendry: I know of one that has started making inroads into Canada or efforts to try and enter Canada. I'm not sure about the other one, Ant Financial. But the same sorts of criteria would apply. If it grows, in our opinion, at the Bank of Canada to be prominent or systemically important, we would ask the governor to designate it as such and then it would fall within our regulatory perimeter.

d'élargir votre cadre réglementaire pour pouvoir vous en occuper? Bref, devez-vous revenir ici, ou pouvez-vous agir rapidement, de votre propre initiative?

M. Johnson : Je dirais qu'il est difficile de généraliser. Si cette entité correspondait à ce que nous qualifierions d'infrastructure de marché financier ayant évolué, ou s'il s'agissait d'un nouveau type d'échange ou d'un nouveau type de système de compensation par contrepartie centrale, alors cela ferait partie de notre mandat. Si le gouverneur désignait ces systèmes comme étant d'importance systémique, alors ils seraient assujettis à notre compétence réglementaire, et nous n'aurions pas à nous présenter de nouveau ici.

En revanche, si c'était quelque chose d'une autre nature, nous en saisirions nos collègues du Conseil consultatif de la haute direction et du Comité de surveillance des institutions financières, et nous leur expliquerions que, selon nous, la situation est à un point tel que cela peut présenter des risques systémiques. Si nos partenaires du Conseil consultatif de la haute direction, du Comité de surveillance des institutions financières ou même des organismes de réglementation provinciaux jugeaient bon de procéder ainsi, ils le feraient. Par contre, je ne saurais vous dire s'ils estimeraient nécessaire de comparaître devant le comité pour demander à élargir le cadre réglementaire, mais cette question serait soulevée auprès de ces organismes.

Le président : Mais ce qui importe, c'est que vous surveillez la situation, n'est-ce pas?

M. Johnson : Nous la surveillons de très près.

La sénatrice Stewart Olsen : Une petite précision, si vous me le permettez. Les deux principales entreprises chinoises de technologie financière sont en train de s'implanter au Canada, n'est-ce pas? Nous en sommes à organiser des mécanismes de paiement par l'entremise de ces deux grandes entreprises. Je crois que c'est à la suite des demandes faites par les touristes chinois qui viennent ici.

Savez-vous quelque chose à ce sujet? C'est juste parce que vous avez dit que cela pourrait présenter un risque systémique. Désolée, monsieur le président. Merci.

Le président : Non, non. C'est un bon point.

M. Hendry : Je sais que l'une d'entre elles a commencé à faire des progrès au Canada ou à déployer des efforts pour essayer d'entrer au Canada. Pour ce qui est de l'autre entreprise, appelée Ant Financial, je n'en suis pas sûr. Quoi qu'il en soit, les mêmes sortes de critères s'appliqueraient. Si nous, à la Banque du Canada, estimions qu'un système a pris de l'ampleur au point de devenir prédominant ou d'importance systémique, nous demanderions au gouverneur de le désigner comme tel, l'assujettissant ainsi à notre périmètre de réglementation.

Similarly, the government is working on a retail payments oversight structure currently to make sure there is a broader perimeter for smaller payment infrastructure that is not yet at the prominent or systemically important stage.

Dans cette optique, le gouvernement travaille actuellement sur une structure de surveillance des paiements de détail pour s'assurer qu'il existe un périmètre plus large afin d'y inclure les petites infrastructures de paiements qui ne sont pas encore considérées comme étant prédominantes ou d'importance systémique.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

The Chair: Good clarification.

Le président : C'était une bonne précision.

Senator Wallin: I just need to go back to basics here for a moment. In your remarks, you said, "We are ensuring the financial market infrastructures overseen by the bank are taking appropriate steps to mitigate cyber-threats."

La sénatrice Wallin : Revenons un instant au point de départ. Dans votre exposé, vous avez dit : « [...] nous nous assurons que les infrastructures de marchés financiers soumises à la surveillance de la banque prennent les bonnes mesures pour atténuer les cybermenaces. »

The explanation of that is, just a few moments ago, you can control who has access to bank information, the governor and others are giving speeches. You highlight these issues or concerns to your federal partners.

Vous venez d'expliquer, il y a quelques instants, que vous pouvez contrôler l'accès aux renseignements bancaires. Le gouverneur et les autres prononcent des discours. Vous signalez ces problèmes ou ces préoccupations à vos partenaires fédéraux.

Do you have any punitive authority? Do you have any ability to halt transactions? Do you have any ability to demand a change in behaviour from any fintech, domestic or foreign? I'm just looking for other tools you might have in your arsenal other than giving speeches and raising awareness.

Avez-vous le pouvoir de prendre des mesures punitives? Avez-vous le droit d'empêcher des transactions? Vous est-il possible d'exiger un changement de comportement de la part des entreprises de technologie financière, qu'elles soient canadiennes ou étrangères? Je cherche tout simplement à savoir si vous avez d'autres outils dans votre arsenal, mis à part les discours et les efforts de sensibilisation.

Mr. Johnson: For those FMIs that we do have oversight authority for, supervisory authority, we very much do have direct tools. We are the regulator for LVTS, for ACSS the TMX, CDCC, the various exchanges. We do have the authority to go in and say, "You need to do this if you wish to continue to operate." You give them more than a second to comply, but yes, we do.

M. Johnson : Dans le cas des infrastructures de marchés financiers qui relèvent de notre pouvoir de surveillance ou de supervision, nous disposons bel et bien d'outils directs. Nous réglementons le Système de transfert de paiements de grande valeur, le Système automatisé de compensation et de règlement, le Groupe TMX, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et les divers marchés boursiers. Nous avons le pouvoir d'intervenir et de dire : « Vous devez faire ceci si vous voulez continuer à mener vos activités. » Nous leur donnons du temps pour leur permettre de se conformer, mais il reste que, oui, nous avons ce pouvoir.

In other areas where we do not have — by and large we're a non-regulatory central bank. In other areas where we do not, it truly is through monitoring, through raising awareness and through engaging domestically with partners.

Dans d'autres domaines où nous n'avons pas... De façon générale, nous sommes une banque centrale qui ne s'occupe pas de réglementation. Donc, dans d'autres domaines où nous n'avons pas un tel pouvoir, nos efforts reposent vraiment sur la surveillance, la sensibilisation et l'établissement d'un dialogue avec nos partenaires à l'échelle nationale.

Again, I'll return to the SAC and the FISC venue. We do have that and it has proven to be effective.

Là encore, je m'en remettrai au Conseil consultatif de la haute direction et au Comité de surveillance des institutions financières. Nous avons ces mécanismes, qui se sont d'ailleurs avérés efficaces.

Senator Wallin: I guess that whenever the governor and deputy come here to talk to us or whenever they give a speech anywhere they have to tread very gently because if the bank says

La sénatrice Wallin : Je suppose que chaque fois que le gouverneur et la sous-gouverneure viennent ici pour nous parler ou chaque fois qu'ils prononcent un discours quelque part, ils

something that takes it over the edge, you don't have the freedom that the Privacy Commissioner has to say yesterday that we have a problem here, a really big problem.

How do you walk the line given all of the things happening now and the speed at which they're happening of raising awareness and concern without setting off some crisis. Is that part of the conversation you're having now, which is: When do we take it to the next level to a level 4 from a level 3 in terms of our rhetoric and warning systems?

Mr. Johnson: I happily let the governor walk that line. He's better at that.

Senator Wallin: I'm sure you will.

Mr. Johnson: Again, you do want to not overreact with the rhetoric, as you say.

The bank is a very, for lack of a better word, thoughtful research-based policy institution. We do openly engage with others, with industry, with other regulators and other areas. We and the governor are working in the cyber area jointly with banks to coordinate a recovery mechanism from a cyberattack.

Really, it's very frequent interaction and communication with industry domestically, with industry internationally and with our international peers to make sure we're not either lagging behind or running around screaming "Fire!" in a crowded theatre, which is never good.

Senator Wallin: I'm glad to know that you're having the conversations quietly and thoughtfully behind closed doors.

Mr. Johnson: Again, it's not all behind closed doors.

Senator Wallin: I understand.

Mr. Johnson: But yes, this is done very thoroughly, rigorously and carefully.

Senator Wallin: Thank you.

Senator Ringuette: When Senator Wallin was talking about your tool kit, I'm looking at Division 7 of Part 6 in this bill where in regard to payment clearing and supplement, which gives you another set of very important tools you didn't have before. If a payment clearing system seems to have some difficulty, you can move in and say, "Okay, everyone that's part

doivent y aller en douceur parce que si la banque dit quelque chose qui va trop loin, vous n'avez pas la latitude de dire — comme l'a fait hier le commissaire à la protection de la vie privée — que nous avons un très gros problème.

Comment faites-vous la part des choses, étant donné le contexte actuel et la vitesse à laquelle le tout évolue, pour sensibiliser les gens et soulever des préoccupations, sans toutefois provoquer une crise. Cela fait-il partie de la conversation que vous tenez en ce moment? Autrement dit, quand faut-il passer à l'étape suivante, c'est-à-dire du niveau 3 au niveau 4, en ce qui concerne nos discours et nos systèmes d'alerte?

M. Johnson : Je suis heureux de laisser au gouverneur le soin de faire la part des choses. Il s'y connaît mieux en la matière.

La sénatrice Wallin : J'en suis sûre.

M. Johnson : Encore une fois, il faut éviter de réagir de manière excessive dans les discours, comme vous le dites.

La banque est, faute d'un meilleur terme, une institution de politiques qui adopte une approche réfléchie et axée sur la recherche. Nous échangeons ouvertement avec les autres, qu'il s'agisse de représentants de l'industrie, d'autres organismes de réglementation et d'autres disciplines. Le gouverneur et nous-mêmes travaillons dans le domaine de la cybersécurité en collaboration avec les banques afin de coordonner un mécanisme de rétablissement à la suite d'une cyberattaque.

En réalité, nous interagissons et communiquons très fréquemment avec l'industrie, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, ainsi qu'avec nos homologues internationaux pour nous assurer que nous ne tirons pas de l'arrière ou que nous ne crions pas au feu dans une salle pleine à craquer, ce qui n'est jamais une bonne idée.

La sénatrice Wallin : Je suis contente de savoir que vous avez des conversations de façon calme et réfléchie, derrière des portes closes.

M. Johnson : Je le répète, ce n'est pas derrière des portes closes.

La sénatrice Wallin : Je comprends.

M. Johnson : En effet, cela se fait de façon très approfondie, rigoureuse et attentive.

La sénatrice Wallin : Merci.

La sénatrice Ringuette : La sénatrice Wallin vient de parler de votre trousse d'outils, et je regarde la section 7 de la partie 6 du projet de loi, où il est question de compensation et de règlement des paiements. Voilà qui met à votre disposition un autre ensemble d'outils très importants que vous n'aviez pas auparavant. Si un système de compensation des paiements

of this clearing system, you have to stay within until we manage this."

You have this new tool, so —

Mr. Johnson: You're referring to the resolution authority for the financial market institution, which is a very important new tool for the regulator. The idea there is it was directly a lesson learned from the financial crisis.

When a systemically important financial institution ceases to exist — and I believe Senator Marwah, you referred to the interconnectedness, the degree of interconnectedness. This is not the bankruptcy of a toy store. This is something that can reverberate massively. We saw what happened with Lehman and the reverberations and global consequences that followed.

FMIs are, by their nature, incredibly interconnected. These are central clearing houses. Everyone uses them as the central counter party to closed trades. They're well capitalized and very well risk proofed. In the event one of them would fail, it could potentially be catastrophic because they are the counter party to everyone else's trades.

What the resolution authority permits the bank to do as a resolution authority is to step in and effectively take that over, put a stay on and say, "No one is going anywhere. We're here now. Don't worry about us. We have lots of liquidity. We will wind this down in an orderly fashion and resolve it, essentially."

It's a tool you don't want to use. It's not a preventative tool. The tools I was referring to are things we can do ex-ante to ensure good behaviour, high standards are met and to ensure not a bad outcome. The resolution authority is a tool that will be used —

Senator Ringuette: At the extreme.

Mr. Johnson: Well, if a very bad event has happened.

Senator Ringuette: At least now within this bill you have that tool.

Mr. Johnson: Yes, and it's critical. Thank you.

Senator Eaton: In your notes, gentlemen, you wrote:

semble présenter certaines difficultés, vous pouvez intervenir et dire : « D'accord, tous ceux qui font partie de ce système de compensation doivent rester là jusqu'à ce que nous gérions la situation. »

Vous avez ce nouvel outil, alors…

M. Johnson : Vous voulez parler de l'autorité de résolution pour les infrastructures de marchés financiers, qui est un nouvel outil très important pour l'organisme de réglementation. Il s'agit d'une leçon qui a été apprise directement de la crise financière.

Il faut voir ce que cela implique lorsqu'une institution financière d'importance systémique cesse d'exister — je crois, sénateur Marwah, que vous avez parlé d'interconnectivité, de degré d'interconnectivité. Ce n'est pas comme si c'était un simple magasin de jouets qui faisait faillite. C'est quelque chose qui peut avoir des répercussions à très grande échelle. Nous avons vu ce qui est arrivé avec Lehman et les répercussions que cela a pu avoir à l'échelle mondiale.

De par leur nature, les infrastructures de marchés financiers sont interreliées de manière incroyable. Il s'agit de services centraux d'échange de données dont tout le monde se sert comme contrepartie centrale pour les échanges fermés. Elles sont bien capitalisées et rigoureusement protégées des risques. Dans l'éventualité où l'une d'elles faisait faillite, les conséquences pourraient être catastrophiques, car elles sont la contrepartie des échanges de tous les autres.

Ce que fait l'autorité de résolution, c'est qu'elle permet à la banque d'intervenir à titre d'autorité de résolution, de mettre un stop à ce qui est en train de se passer et de livrer les mises en garde suivante : « Personne n'ira nulle part. Nous sommes là maintenant. Ne vous inquiétez pas pour nous. Nous avons des liquidités à profusion. Nous allons calmer le jeu de manière ordonnée et, essentiellement, résoudre le problème. »

C'est un outil de dernier recours : ce n'est pas un outil de prévention. Les outils dont je parlais sont des dispositifs que nous pouvons utiliser en amont pour assurer une bonne conduite, veiller au respect de normes de haut calibre et éviter que les choses tournent mal. L'autorité de résolution est un outil qui sera utilisé…

La sénatrice Ringuette : Dans les cas extrêmes.

M. Johnson : C'est-à-dire si quelque chose de vraiment grave se produit.

La sénatrice Ringuette : Au moins, avec ce projet de loi, vous allez désormais disposer de cet outil.

M. Johnson : Oui, et c'est quelque chose d'essentiel. Merci.

La sénatrice Eaton : Messieurs, dans vos notes, vous avez indiqué ceci :

As the financial stability board, reliance by many financial institutions on the same third parties and the interconnections between institutions pose a systemic risk to the financial system.

How big is the risk? How much research do you do into those third parties or their interconnections?

Mr. Johnson: I'm going to turn that to you.

Mr. Hendry: Similar to the comments we've made now, from our monitoring and our investigations analysis and research, we do not see any third party providers that are systemically important at this time, that they are so important that a failure, whether a financial failure or an operational outage, would cause contagion and systemic risk throughout the financial sector. We are continuing to monitor this, again in partnership with other Canadian regulators or international bodies to understand developments elsewhere.

Senator Eaton: Educate me here. When you talk about third parties and the interconnections, if it's international, if it's non-Canadian, are most of their regulations up to our standard? In other words, are we operating on a level playing field or do different countries have different standards?

Mr. Johnson: I'll jump in. I would say a couple of things.

First, again, I will return to the fact that Canada does have, I would say, the thoughtful situation where OSFI regulates third party standards. The banks can't just choose to go to any unregulated third party provider. They need to ensure the third party service providers they are using meet Canadian standards.

I'll try and use an example of what we consider a third-party provider would be cloud services. It's an if. As Scott has said, we're not there now; it's just something that's been identified as a potential risk. One can imagine if every Canadian bank all of a sudden said, "We're going to use Microsoft Azure as our cloud service provider. We're all going to go to that and run our web portals off of that. We're going to run our telephone banking apps off of that," and lo and behold, that went down for a day or two and there was no ability to transact. One could imagine an interconnected risk there in the sense that the entire financial system is using that one cloud service provider.

Comme l'a souligné le Conseil de stabilité financière, le fait pour de nombreuses institutions financières de s'appuyer sur les mêmes fournisseurs, conjugué aux interconnexions entre les institutions, est susceptible de présenter un risque pour l'ensemble du système financier.

Quelle est l'ampleur de ce risque? Quelle est la teneur des recherches que vous faites sur ces tierces parties ou sur leurs interconnexions?

M. Johnson : Je vais vous laisser répondre.

M. Hendry : Un peu comme ce que nous venons de dire, la surveillance que nous exerçons ainsi que les enquêtes, les analyses et les recherches que nous effectuons ne nous permettent pas de voir de fournisseurs tiers qui, à l'heure actuelle, aurait une importance systémique telle que leur débâcle financière ou l'arrêt de leurs activités pourrait poser un risque systémique ou de contagion pour l'ensemble du secteur financier. Nous continuons de surveiller cela en partenariat avec d'autres organismes canadiens de réglementation, ou avec des organismes internationaux pour avoir une idée de ce qui se passe ailleurs.

La sénatrice Eaton : Aidez-moi à comprendre. Lorsqu'il est question de tierces parties et d'interconnexions internationales, c'est-à-dire non canadiennes, peut-on présumer que la majorité de leurs règlements sont à la hauteur de nos standards? Autrement dit, jouons-nous tous selon les mêmes règles, ou est-ce que certains pays ont des normes différentes des autres?

M. Johnson : Permettez-moi de répondre. J'ai deux choses à dire à ce sujet.

Tout d'abord, je tiens à souligner de nouveau que le Canada est dans cette situation — que je décrirais de « réfléchie » — où les normes des tierces parties sont réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Les banques ne peuvent donc pas choisir de s'adresser à n'importe quel fournisseur tiers qui ne serait pas réglementé. Elles doivent s'assurer que ce fournisseur se conforme aux normes canadiennes.

Comme exemple de ce que nous considérons comme étant un fournisseur tiers, pensez aux services d'infonuagique. Il y a une dimension incertaine. Comme l'a dit Scott, nous ne sommes pas encore rendus là, mais c'est tout de même quelque chose qui présente un risque potentiel. On peut s'imaginer ce qui arriverait si, tout à coup, toutes les banques canadiennes décidaient de recourir à Microsoft Azure comme fournisseurs de services d'infonuagique. « Nous allons tous faire la transition à ces services et nous allons leur confier nos portails web. Nous allons même leur confier nos applis de services bancaires par téléphone. » Cependant, ô surprise, voilà que le système tombe en panne pendant une journée ou deux, et personne ne peut plus faire la moindre opération. On peut facilement imaginer les risques d'interconnexion qu'il pourrait y avoir si le système

financier au complet se mettait à utiliser un seul et même fournisseur de services d'infonuagique.

I'm going a little extreme here. This is nowhere near where we are. But these are the sorts of things you want to watch.

J'avoue que je vais un peu dans les extrêmes. Nous ne sommes pas du tout rendus là, sauf que c'est le genre de chose qu'il convient de surveiller.

The Chair: I have a question, if I may. As you know, it's come to the attention of this committee there are provisions whereby banks may be able to provide information in respect of their customers to fintechs. We have heard from the Privacy Commissioner.

Le président : J'aurais une question, si vous me le permettez. Comme vous le savez, notre comité a appris qu'il y avait des dispositions pour permettre aux banques de fournir des renseignements sur leurs clients aux entreprises de technologie financière. C'est le commissaire à la protection de la vie privée qui nous l'a dit.

My question relates to whether you're able to comment on the balance to be achieved — if there is a balance to be achieved — between innovation and privacy.

J'aimerais savoir si vous pouvez nous dire quelque chose sur l'équilibre qui devrait être visé — s'il en faut un — entre l'innovation et la protection de la vie privée.

Mr. Johnson: I really can't comment specifically on the balance between innovation and privacy. I will say that Senior Deputy Governor Wilkins did refer to this in a speech she gave at Rotman.

M. Johnson : Je ne peux pas vraiment dire quoi que ce soit au sujet de cet équilibre entre l'innovation et la protection de la vie privée. Je peux cependant vous dire que la première sous-gouverneure Wilkins a fait mention de cela lors de son allocution à l'École de gestion Rotman.

We very much recognize the need to balance innovation with proper risk management. I'll use risk management as a broader umbrella to cover everything from operational risk to financial risk to consumer protection to investor protection to privacy. It is essential to balance those.

Nous sommes très conscients de la nécessité de trouver un équilibre entre l'innovation et la gestion appropriée des risques. Je vais me servir de la gestion du risque comme notion globale pour couvrir une foule de choses allant des risques opérationnels aux risques financiers en passant par la protection des consommateurs et la protection de la vie privée. Il est essentiel de faire un équilibre entre toutes ces composantes.

Again, this is outside of the bank's mandate, apart from just a broader interest in a safe and efficient financial system. It is why, because we don't have direct authority over this, we tend to use venues such as speeches and our financial system review to raise these issues and to highlight innovation as fantastic. Innovation in the payment space is truly amazing if you look at the speed and ease with which you can conduct financial transactions.

Encore une fois, en dehors de l'intérêt général que nous portons à la sécurité et à l'efficacité du système financier, la protection de la vie privée n'est pas quelque chose qui fait partie du mandat de la banque. Étant donné que nous n'avons pas d'autorité directe à cet égard, nous avons tendance à profiter des tribunes qui s'offrent à nous — comme à l'occasion des allocutions que nous sommes invités à prononcer ou de notre examen du système financier — pour soulever ces questions et souligner à quel point l'innovation est formidable. Les innovations dans le domaine des paiements sont tout à fait renversantes. On n'a qu'à penser à la vitesse et à la facilité avec lesquelles il nous est maintenant possible de faire des transactions financières.

Likewise it raises risks in new financial products being created and sold to retail investors. Could these proliferation of exchange traded funds, some complex exchange traded funds, crypto tokens, all these things, could they raise risks? Not systemically right now, but something we're watching and systemic risks are within our mandate. It's something that, as we monitor, we can raise for awareness it is important to ensure investor education, it is important to ensure investor protection and all of these — it is important to ensure that both the creators of these new products and services, the users of new products and services and indeed

En même temps, cela augmente les risques en ce qui concerne les nouveaux produits qui sont créés et vendus aux investisseurs particuliers. La prolifération des fonds négociés en bourse — parfois très complexes —, des cryptomonnaies et des autres choses de ce type pourrait-elle provoquer une augmentation des risques? Il n'y a pas de risques systémiques pour le moment, mais nous gardons l'œil ouvert, et les risques systémiques font partie de notre mandat. Parallèlement à la surveillance que nous exerçons, ce sont des choses que nous pouvons porter à l'attention des investisseurs, pour leur gouverne. Il est important d'assurer la protection des investisseurs et de faire en sorte que

the larger community writ large are aware of the balance between innovation and risk.

The Chair: Mr. Hendry, anything to add?

Mr. Hendry: I agree there is a balancing of different policy objectives that must be addressed no matter what the issue is. Here there is a balance between innovation and a broad range of risk management type of objectives.

These need to be considered on a continual basis.

The Chair: That's very helpful. Thank you very much.

Senator Wetston: I want to follow up on the fintech issue and a quick comment, if you don't mind, about the fact there's a shared responsibility in this country in financial markets. I'm making a plug for securities regulators, as I always do, and mention that CDS, as well as CDCC, are jointly overseen by both the OSC, AMF as well as the Bank of Canada. I'm only saying that because I think the committee is well aware there are other regulatory bodies that have a great deal of involvement in overseeing these very important clearing and settlement bodies. I think you would agree with me. It's just a matter of pointing that out, if I may.

I want to talk a bit about the fintech space. As the chair has indicated about the sharing of information and your comments here that I think Senator Eaton raised with you about third parties: What are your views around the possibilities that -- our banks are obviously highly regulated prudentially by OSFI, and I don't see OSFI in this space with respect to your comments regarding cybersecurity risk and other risks associated with financial transactions. I know they are highly engaged, obviously.

Where I want to take this question is in the blockchain environment, because I think blockchain technology seems to have considerable potential for disintermediation and efficiency. I would think these amendments would allow banks to invest in blockchain technology. That would be my sense of these amendments.

toutes les parties concernées — les créateurs et les utilisateurs de ces nouveaux produits et services et, en fait, l'ensemble des acteurs du milieu — sont conscientes de la dynamique qui existe entre l'innovation et le risque.

Le président : Monsieur Hendry, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Hendry : Je conviens que l'équilibre entre les différents objectifs stratégiques doit primer, quel que soit l'enjeu dont il est question. Dans l'exemple qui nous intéresse, il s'agit de l'équilibre entre l'innovation et une gamme élargie d'objectifs de gestion du risque.

Ces objectifs doivent être surveillés en permanence.

Le président : Voilà qui est très utile. Merci beaucoup.

Le sénateur Wetston : J'aimerais revenir sur la question des entreprises de technologie financière, mais d'abord, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais y aller d'une brève observation : au Canada, il y a une responsabilité partagée entre les marchés financiers. Comme je le fais tout le temps, je veux ici vanter les mérites des organismes de réglementation, et souligner le fait que la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés sont supervisées conjointement par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Autorité des marchés financiers et la Banque du Canada. Si je dis cela, c'est simplement parce que je crois que le comité est tout à fait conscient qu'il y a d'autres organismes de réglementation qui participent de façon très active à la supervision de ces très importantes organisations de compensation et de règlement. Je crois que vous allez être d'accord avec moi. C'est simplement quelque chose que je tenais à souligner.

J'aimerais parler un peu de ce monde des technologies financières. Comme le président l'a mentionné au sujet de la communication de l'information et compte tenu de vos observations et de ce que la sénatrice Eaton a dit à propos des tierces parties, que pensez-vous de la possibilité que… De toute évidence, nos banques sont rigoureusement réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières, mais je ne vois pas le Bureau du surintendant des institutions financières intervenir à l'égard de ces risques dont vous avez parlé en matière de cybersécurité et d'autres risques associés aux transactions financières. Je sais que le bureau est très occupé, ce qui ne fait aucun doute.

Ce dont je veux parler, c'est de la question des chaînes de blocs, car je crois que la technologie des chaînes de blocs semble avoir un potentiel considérable sur le plan de la désintermédiation et de l'efficacité. Je suis d'avis que ces amendements devraient permettre aux banques d'investir dans cette technologie. Voilà comment je les comprends.

If that is the case, I understand from your comments you'll be monitoring those kinds of developments. What's your view with respect to those possibilities? I know that there isn't a systemic risk issue for now, but how are you factoring in these kinds of developments and not just developments around online lending and other types of transactions that would occur. Any comments on that area?

Mr. Hendry: Blockchain is something we're very interested in to try and understand how it could change things. We're still forming our opinion. Again, at this point it has not been put in place in any systemically important system or really in any production level system used in Canada. It's simply not that important at this point, but it could be. As you say, there are many different companies looking at different use cases for the possible application of this.

There is the possibility under some circumstances that it could disintermediate various institutions and cause important changes in how the financial sector operates.

On another level, it could be just a technology that isn't really going to change too much of meaning, except under the hood and how things operate and maybe some efficiency levels and provide some important but not systemically important changes to the financial sector.

It remains to be seen what's going to happen. We've done some experimenting ourselves in this area to try and get a better understanding of the technology. We're trying to keep abreast of the different proposals out there in the private sector or among official institutions for how this could be put in place and what it could possibly change.

It's simply not clear yet how this will develop and we will continue to monitor it and continue to follow.

Mr. Johnson: If could I add a couple of things? Banks have actually been investing very heavily in blockchain for years. There was nothing that prohibited them. They bought companies. They bought talent. They bought technology. They saw this as, I would say, a potential significant catalyst for change within the system. I think wisely they chose to invest.

Scott did mention it, but I'll play it up a little bit more. Maybe you're too modest. We've been extremely involved in blockchain. We're one of the lending central banks in the world when it comes to really engaging in this technology. We partnered with six or seven banks, Payments Canada and a

Si c'est le cas et d'après ce que j'ai compris de vos observations, vous allez surveiller les développements à cet égard. Comment envisagez-vous les choses? Je sais que ce n'est pas un problème systémique pour le moment, mais que faites-vous pour tenir compte de ces développements, et pas seulement de ceux qui entourent les prêts en ligne et les autres types de transactions qui se feront. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Hendry : Nous nous intéressons de près aux chaînes de blocs afin de comprendre comment cette technologie pourrait changer la donne. Nous sommes encore en train de nous faire une opinion. Bien sûr, cette technologie n'a pas encore été mise en place dans un système important sur le plan systémique ni dans aucun système de « production » en usage au Canada. Ce n'est pas encore assez important, mais ça pourrait le devenir. Comme vous l'avez dit, de nombreuses entreprises sont en train d'essayer de trouver des usages appropriés pour cette technologie.

Dans certaines circonstances, il est possible que l'utilisation de cette technologie mène à la suppression d'intermédiaires au sein de diverses institutions et provoque des changements importants quant aux modes de fonctionnement du secteur financier.

Dans un autre ordre d'idée, il se peut que ce soit une technologie qui ne va pas changer grand-chose d'important, sauf peut-être en ce qui a trait à la façon dont les choses fonctionnent « sous le capot ». Elle permettra peut-être de faire des gains d'efficience et d'apporter des modifications importantes au secteur financier, mais pas nécessairement importantes sur le plan systémique.

Nous ne savons pas encore ce qui va se produire. Nous avons nous-mêmes fait certaines expériences dans ce domaine afin d'essayer de mieux comprendre cette technologie. Nous essayons de rester au fait des différentes choses qui sont proposées dans le secteur privé ou par des institutions officielles de l'étranger en ce qui concerne les façons d'intégrer cette technologie et les changements qu'elle pourrait provoquer.

La direction que cela prendra n'est tout simplement pas claire, mais nous allons continuer d'en surveiller l'évolution.

M. Johnson : Puis-je ajouter une ou deux choses? Depuis des années, les banques investissent massivement dans les chaînes de blocs. Rien ne leur interdisait de le faire. Elles ont acheté des entreprises. Elles ont acheté des talents. Elles ont acheté de la technologie. Elles ont vu cela comme, je dirais, un catalyseur important susceptible de changer les choses au sein du système. Je crois que c'est en toute sagesse qu'elles ont choisi d'investir.

Scott en a déjà parlé, mais je crois qu'il vaut la peine d'y revenir. Vous êtes peut-être trop modestes. Nous avons fait énormément de choses en ce qui concerne les chaînes de blocs. Nous sommes l'une des banques centrales les plus actives au monde dans ce domaine. Nous nous sommes associés à six ou

technology company, R3, to create a blockchain-based payment system.

Senator Wetston: You said Jasper?

Mr. Johnson: And then we did Jasper 2, which was a more fulsome payment system. Then we did Jasper 3, which was partnering with the TMX to do an actual security settlement system. Now we're partnering with the Monetary Authority of Singapore to use blockchain as a way of cross border sharing.

The real lesson here for us — quite frankly, we have yet to determine that it does something so good that you'd throw away the existing systems. It is the partnering with the private sector that's really valuable because it allows us — it's a lot easier to see how technology is developing when you're actually on the ground, building applications with it. We're very involved.

Senator Wetston: Is it your sense to date that depending on how this moves and the direction it moves in that it will be necessary to develop a regulatory framework around blockchain technology and its uses, whether it be payment systems or other transactional types of activities?

Mr. Johnson: I would say that it's not yet clear.

Blockchain has for years been touted as something that's going to fundamentally change the financial landscape. It hasn't happened. It may be this is simply something banks end up using internally as a way of balancing internal ledgers and that would be a relatively minor change. It may be that this is hugely disintermediating, in which case it would require that.

It is very much an engage, monitor, keep abreast of and react appropriately and proportionately. I think that's exactly what we're doing.

Senator Wetston: Thank you.

Mr. Hendry: I want to emphasize as well, as Grahame said, the banks are very involved in this new technology. They really want to understand it themselves and decide whether or not or where they can use it to their own benefits.

sept banques, à Paiements Canada et à une entreprise de technologie, R3, afin de créer un système de paiement fondé sur la chaîne de blocs.

Le sénateur Wetston : Vous parlez de Jasper?

M. Johnson : Ensuite, nous avons fait Jasper 2, qui était un système de paiement plus étoffé que le premier. Puis, nous avons fait Jasper 3, pour lequel nous nous sommes associés au TMX, l'objectif étant de mettre sur pied un système concret de règlement des opérations sur titres. Maintenant, nous avons créé un partenariat avec l'Autorité monétaire de Singapour dans le but de trouver une façon d'appliquer la chaîne de blocs aux échanges transfrontaliers.

Pour dire vrai, nous n'avons pas encore déterminé si cette technologie est efficace au point de nous inciter à vouloir laisser tomber les systèmes existants. En revanche, les partenariats que nous avons créés avec le secteur privé ont été très précieux puisqu'ils nous ont permis d'acquérir une expérience concrète. En effet, c'est beaucoup plus facile de voir comment une technologie évolue lorsque vous êtes concrètement sur le terrain en train d'élaborer des applications connexes. Notre engagement dans ce domaine est considérable.

Le sénateur Wetston : Advenant la direction que cela prendra et la façon dont les choses vont évoluer, croyez-vous qu'il sera nécessaire d'élaborer un cadre réglementaire pour cette technologie et ses utilisations, qu'il s'agisse de systèmes de paiement ou d'autres types d'activités transactionnelles?

M. Johnson : Je dirais que ce n'est pas encore clair.

Depuis des années, on nous annonce que la chaîne de blocs va transformer le paysage financier en profondeur, mais cela ne s'est pas produit. Il se peut que ce ne soit rien d'autre qu'un outil que les banques utiliseront à l'interne pour équilibrer leurs grands livres, ce qui serait un changement somme toute assez anodin. Il se peut aussi que cette technologie permette d'éliminer énormément d'intermédiaires, dans lequel cas, il sera nécessaire d'avoir un cadre réglementaire.

À peu de choses près, le mot d'ordre est de participer, de surveiller, de rester au courant de ce qui se fait et de réagir de façon appropriée. Je crois que c'est exactement ce que nous faisons.

Le sénateur Wetston : Merci.

M. Hendry : Pour aller dans le même sens que Grahame, je préciserais que les banques s'intéressent énormément à cette nouvelle technologie. Elles cherchent vraiment à en comprendre le fonctionnement; elles essaient de décider si elles vont l'intégrer à leurs opérations ou de trouver comment elles pourraient s'en servir à leur propre avantage.

It's not as if they had their heads in the sand and they're going to be disintermediated by surprise. They know what's going on. They know what the risks are. They are working hard to improve their systems. Modernization is doing that on a more traditional path of the payment system. They're also looking at nontraditional paths for payments as well as other types of technologies.

They are very much aware of what's going on and trying to benefit.

The Chair: We've reached the end of our list of questioning. I want to thank you, Mr. Johnson and Mr. Hendry, for being here today.

I would like to observe, in closing, this committee is indebted to the Bank of Canada because you are always helpful, you are frank and you are open with us. We very much appreciate that because it helps us in the work that we're doing.

Again today, through both of your presentations, you were frank and you were helpful and you were engaged. Thank you very much for that. We look forward to welcoming you back.

(The committee adjourned.)

Ce n'est pas comme si elles avaient la tête enfouie dans le sable et que la suppression des intermédiaires va les prendre par surprise. Elles sont au courant de ce qui se passe. Elles en connaissent les risques. Elles travaillent fort pour améliorer leurs systèmes. La modernisation est en train de faire cela pour les systèmes de paiement plus traditionnels, mais les banques s'intéressent aussi aux modes de paiement non traditionnels ainsi qu'aux autres types de technologie.

Elles sont très conscientes de ce qui est en train de se passer et elles essaient de trouver une façon d'en profiter.

Le président : Nous voilà rendus à la fin de notre liste de questions. Je remercie M. Johnson et M. Hendry d'avoir été là aujourd'hui.

En terminant, je tiens à souligner que notre comité doit beaucoup à la Banque du Canada, puisqu'elle s'est toujours montrée très serviable et très ouverte à notre endroit. Sachez que nous apprécions beaucoup cette collaboration, puisqu'elle nous aide grandement dans nos travaux.

Encore une fois, merci de vos exposés. Votre franchise, votre serviabilité et votre engagement vous honorent, et nous vous en remercions sincèrement. Nous sommes impatients de vous recevoir à nouveau.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 24, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures; and in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I want to welcome my colleagues and members of the general public who are following today's proceedings, either here in the room or via the Web. My name is Doug Black. I'm a senator from Alberta, and I have the privilege of chairing this committee. I'm going to ask my colleagues to introduce themselves. A couple of our colleagues will be late today because of other engagements, but they're on their way.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

Senator Marwah: Sabi Marwah, Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

The Chair: Of course, as always, we are extremely well served by the clerk of this committee and our analysts from the Library of Parliament.

Today, we're continuing our subject matter examination of various divisions of Part 6 of Bill-C74, the budget implementation bill, 2018, No. 1, with a focus on Division 16, amendments to certain Acts governing federal financial institutions and related Acts, and Subdivision A regarding financial technology activities.

We have a stellar panel this morning. If anyone has any banking concerns, we have the right group here. I welcome, from the Royal Bank of Canada, Holly Shonaman, the Chief Privacy Officer; from the TD Bank Group, Jane Stubbington, Vice President, Compliance, and Global Chief Privacy Officer; from Scotiabank, Mike Henry, Chief Data Officer; from the Bank of

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 24 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier la teneur des éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à mes collègues ainsi qu'aux membres du public qui suivent aujourd'hui les délibérations d'aujourd'hui, que ce soit sur place ou sur le Web. Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et j'ai le privilège de présider ce comité. J'invite les sénateurs à se présenter. Deux ou trois de nos collègues seront en retard aujourd'hui en raison d'autres engagements, mais ils sont en route.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Comme toujours, évidemment, nous sommes extrêmement bien servis par la greffière du comité et les analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de la teneur des éléments de diverses sections de la partie 6 du projet de loi C-74 visant l'exécution du budget de 2018, nº 1, et nous allons nous pencher en particulier sur la section 16, comportant des modifications à certaines lois régissant les institutions financières fédérales, et la subdivision A, concernant les activités liées à la technologie financière.

Nous accueillons un groupe de témoins remarquables, ce matin. Nous avons le groupe parfait pour parler de problèmes bancaires, si vous en avez. J'ai le plaisir d'accueillir Mme Holly Shonaman, chef de la protection des renseignements personnels à la Banque Royale du Canada; Mme Jane Stubbington, vice-présidente à la conformité et responsableen chef mondial de la

Montreal, Chris Bradley, Associate General Counsel, Canadian Personal and Commercial Banking; and, from the Canadian Imperial Bank of Commerce, Dave Bruyea, Senior Vice President and Chief Information Security Officer.

I'm hoping that we have opening statements from some or all of you, and then we will move to questions from the senators. Welcome. Thank you very much for being here. We're looking forward to your presentations.

Mike Henry, Chief Data Officer, Scotiabank: Good morning, Mr. Chair and honourable senators. My name is Mike Henry. I'm the Executive Vice President and Chief Data Officer for Scotiabank. It's a pleasure to be here with you today. I thank members of the committee for this invitation to discuss Scotiabank's commitment to the privacy of customer data and this committee's study of Division 16 of the Bank Act, which would permit investment and partnership with fintechs.

For the past 186 years, Scotiabank and our employees have been proudly serving communities across Canada and around the world, in the more than 50 countries that we operate in. In all of those places, our number one business priority is helping our customers become better off, while protecting the trust and the relationship on which our business is built.

Over the last number of years, we've seen many changes in the financial services sector, including, in recent years, with the digital transformation this industry is going through. What has not changed, though, is our unwavering commitment to our customers and to maintaining their trust. I'd like to comment briefly on our customers, on privacy and also on security.

The Canadian banking system has been a model of stability in the global financial system, ranking among the soundest in the world for the last decade and weathering the financial crisis. Banks in Canada are well capitalized. They are well managed, and they're well regulated. The financial industry is in a time of transition right now, and, like other industries across the country and globally, we have been witnessing a new era of significant change, defined primarily by rapid advancements in technology and increasing customer expectations for seamless digital experiences.

Canada has the potential to play a leading role in the development of the global digital economy. It's important that Canada drive an innovation agenda to keep pace with this changing nature of financial services through the modernization of balanced regulation. To that end, the provisions proposed in

protection des renseignements personnels au Groupe Banque TD; M. Mike Henry, chef des données à la Banque Scotia; M. Chris Bradley, avocat-conseil adjoint, Services bancaires canadiens pour les particuliers et les entreprises, à la Banque de Montréal; et, enfin, M. Dave Bruyea, vice-président principal et responsable de la sécurité des systèmes d'information à la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Je crois savoir que vous avez tous préparé un exposé. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs. Bienvenue; merci beaucoup d'être ici. Nous avons hâte d'entendre vos déclarations.

Mike Henry, chef des données, Banque Scotia : Monsieur le président, honorables sénateurs, bonjour. Je m'appelle Mike Henry. Je suis vice-président à la direction et chef des données à la Banque Scotia. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Je remercie les membres du comité de l'invitation à comparaître pour discuter de l'engagement de la Banque Scotia à l'égard de la protection des données des clients et de l'étude du comité sur la section 16 liée à la Loi sur les banques, qui permettrait les investissements et les partenariats avec des entreprises de technologie.

Depuis 186 ans, la Banque Scotia et ses employés sont, avec fierté, au service des collectivités au Canada et dans plus de 50 pays du monde. Partout où elle est présente, la Banque Scotia a comme principale priorité d'aider ses clients à prospérer en assurant le maintien de la confiance et des relations, qui sont au cœur des activités de notre entreprise.

Au cours des dernières années, de nombreux changements se sont produits dans le secteur des services financiers, notamment la récente transformation numérique dans l'ensemble de l'industrie. Toutefois, ce qui demeure inchangé est notre indéfectible engagement à l'égard de nos clients et au maintien de leur confiance. J'aimerais aborder brièvement trois aspects : notre clientèle, la protection des renseignements personnels et la sécurité.

Le système bancaire canadien a été un modèle de stabilité dans le système financier mondial, se classant parmi les systèmes bancaires les plus sains au monde au cours de la dernière décennie et les plus aptes à traverser la crise financière. Les banques canadiennes sont bien capitalisées, bien gérées et bien réglementées. L'industrie financière est en transition et, comme d'autres industries au pays et à l'échelle internationale, nous entrons dans une nouvelle ère de changements importants caractérisée par les progrès rapides de la technologie et les attentes croissantes de la clientèle quant à la fluidité des expériences numériques.

Le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan dans la fondation de l'économie numérique mondiale. Le Canada doit mettre en œuvre, par l'intermédiaire de la modernisation d'une réglementation équilibrée, une stratégie d'innovation pour suivre l'évolution des services financiers. À cette fin, les dispositions

Division 16, Part 6 of Bill C-74 are integral to ensuring the updated legislative framework will foster an environment for innovation in financial services that will be required to facilitate the development and delivery of new financial solutions to the benefit of all Canadians and to encourage collaboration between banks and the fintech community.

It's important to clarify that, contrary to statements made to this committee these changes to sections 316 and 317 have no impact on the current provisions in regard to the use of consumer data in insurance referrals covered in section 416. The insurance business banking rules are very clear in how they dictate insurance referrals and proscribing the use and disclosure of consumer data by banks to insurance companies, agents or brokers.

Thinking of privacy, Canada is a leader in privacy protections. This country has one of the world's most robust privacy laws, and has since 2001, in the form of the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, more commonly referred to as PIPEDA. Prior to that banks had rigorous privacy protections in place. Individuals entrust Scotiabank with their most sensitive information. They expect we will handle it ethically and responsibly, keeping it accurate, confidential, secure and private. We are committed to doing exactly that for them. We make this commitment through the Scotiabank privacy code. Our code is based on the Canadian Standards Association's model code for protection of personal information. It's also based on the principles embodied within PIPEDA and the OECD's privacy principles.

It's important to emphasize Scotiabank remains accountable for all personal information in our possession or under our control, including any personal information transferred to third parties for processing or other functions on our behalf. We have very robust policies and procedures in place to make sure information shared with or processed by third parties is handled in accordance with privacy laws and with our own high standards for the protection of privacy of individuals and the security of that information.

Shifting to security, Scotiabank has mature policies and standards in place that are continually being enhanced to address the evolving nature of cybersecurity threats and regulatory requirements, as well as best practices and evolving industry standards. We employ an extensive series of protective and preventative measures to safeguard the bank and personal information we handle, process and store. These controls relate

proposées dans la section 16 de la partie 6 du projet de loi C-74 sont essentielles à la mise en place, dans le secteur des services financiers, du climat d'innovation nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles solutions financières avantageuses pour tous les Canadiens, climat qui encouragerait également la collaboration entre le secteur bancaire et le secteur des technologies financières.

Il importe de préciser que, contrairement à certaines observations qui ont été faites au comité, les articles 316 et 317 n'ont aucune incidence sur les dispositions actuelles de l'article 416 sur la communication des données des consommateurs aux sociétés d'assurance. Les règles régissant les relations entre les sociétés d'assurances et les banques sont très claires en ce qui concerne l'aiguillage des clients et l'interdiction pour les banques de communiquer les renseignements sur les clients à des sociétés, des agents ou des courtiers d'assurance.

Passons à la protection des renseignements personnels. Le Canada est un chef de file dans ce domaine, car il a, depuis 2001, l'une des lois les plus rigoureuses au monde en matière de protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, communément appelée la LPRPDE. Avant son adoption, les banques avaient déjà mis en place de rigoureuses mesures de protection de la vie privée. Les clients de la Banque Scotia lui confient leurs renseignements les plus délicats. Ils s'attendent à ce que nous les utilisions de façon éthique et responsable en assurant l'exactitude, la confidentialité, la sécurité et la protection des données. Nous nous sommes formellement engagés à le faire, par l'intermédiaire du code de confidentialité de la Banque Scotia. Ce code est fondé sur le Code canadien de protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation, mais aussi sur les principes énoncés dans la LPRPDE et les principes de l'OCDE en matière de protection de la vie privée.

Il convient de souligner que la Banque Scotia demeure responsable de tous les renseignements personnels qu'elle détient ou contrôle, y compris toute information personnelle transmise à des tiers à des fins de traitement ou à d'autres fins, au nom de la banque. Nous avons mis en place des politiques et des procédures très rigoureuses pour nous assurer que les renseignements communiqués à des tiers sont utilisés conformément aux lois en matière de protection des renseignements personnels et à nos normes élevées en matière de protection de la vie privée des clients et de sécurité des renseignements.

Passons maintenant à la sécurité. La Banque Scotia a des politiques et des normes bien établies qui sont continuellement mises à jour en fonction de l'évolution des menaces de cybersécurité, des exigences réglementaires, des pratiques exemplaires et des normes de l'industrie. La banque utilise un large éventail de mesures de protection et de prévention pour assurer sa sécurité et protéger les renseignements personnels

to authentication, authorization, encryption, logging, monitoring, anomaly detection, the security of the networks, applications, servers, workstations, even printers. It is achieved and delivered by a dedicated and growing team of security professionals who operate around the globe. As any initiative to allow the transmission and processing or handling and storage of data by a third party, an extensive security review is performed to ensure the third parties' security standards are equal to or better than our own standards and best practices. This is enforced through specific contractual arrangements that require those third parties to comply in providing those key controls.

I want to conclude by reiterating our support for the modernization of the federal financial sector framework. Canada's financial industry has demonstrated it is capable of competing, innovating and leading on a global scale, while maintaining the safety and soundness our customers rely on. Canadian banks have been leaders in privacy and security, and we are well positioned, as an industry, to embrace these changes to the Bank Act. I'll end my comments here. Thank you for your attention. I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Henry.

Jane Stubbington, Vice President, Compliance and Global Chief Privacy Officer, TD Bank Group: Thank you for the opportunity to be here today. As the Global Chief Privacy Officer for the TD Bank Group, my job is to implement TD's privacy program and policies across the enterprise and to monitor our business's compliance with privacy laws.

I understand the committee has invited us here today to address questions about how banks protect customer data and whether innovation and greater collaboration between banks and fintechs will put customer data at risk.

Let me first say that TD and all banks are in the business of trust. Trust is the foundation upon which the business of banking is built. TD's focus is first and foremost on earning and maintaining customer trust. This is a business that TD has been in for over 160 years, and it's who we are. Without customer trust, our reputation and business will suffer.

qu'elle utilise et conserve. Ces mesures touchent de nombreux aspects : authentification, autorisation, encodage, consignation, surveillance, détection des anomalies, sécurité des réseaux, applications, serveurs, postes de travail et même les imprimantes. La mise en œuvre et la prestation de ces services relèvent d'une équipe, dévouée réunissant un nombre croissant de professionnels de la sécurité, répartie partout dans le monde. Comme pour toute autre activité liée à la transmission, au traitement, à la manipulation ou le stockage des données par une tierce partie, nous faisons un examen de sécurité exhaustif de leurs normes de sécurité pour nous assurer qu'elles sont égales ou supérieures à nos propres normes et pratiques exemplaires. Les tierces parties sont tenues de mettre en place ces contrôles clés selon les modalités de leur contrat.

Pour conclure, je tiens à réitérer notre appui à la modernisation du cadre fédéral régissant le secteur financier. L'industrie financière canadienne a démontré son aptitude à rivaliser, à innover et à être un chef de file à l'échelle mondiale, et ce, en veillant à la sécurité et à la solidité, des aspects importants pour nos clients. Les banques canadiennes ont été des chefs de file sur les plans de la protection des renseignements personnels et de la sécurité. L'industrie est bien placée pour accueillir les modifications à la Loi sur les banques. C'est là-dessus que je termine mon exposé. Je vous remercie de votre attention et j'ai hâte de répondre aux questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Henry.

Jane Stubbington, vice-présidente de la conformité et responsableen chef mondial de la protection des renseignements personnels, Groupe Banque TD : Je vous remercie de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui. À titre de chef de la Protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale du Groupe Banque TD, mon travail consiste à mettre en œuvre le programme et les politiques de protection des renseignements personnels de la TD à l'échelle de l'entreprise et à surveiller la conformité de nos activités avec les lois sur la protection des renseignements personnels.

Le comité nous a invités ici aujourd'hui pour aborder la question des mesures que prennent les banques pour protéger les données des clients, et la question de savoir si l'innovation et une plus grande collaboration entre les banques et les entreprises de technologie financière, les « *fintechs* », posent un risque pour les données des clients.

D'abord, je tiens à dire que les activités de la TD — comme celles de toutes les banques — sont basées sur la confiance. La confiance est le fondement sur lequel reposent les activités bancaires, et la TD s'efforce, d'abord et avant tout, de gagner et de maintenir la confiance des clients. C'est dans cet esprit que la TD exerce ses activités depuis plus de 160 ans. C'est notre raison d'être. Si nous n'avons pas la confiance des clients, notre réputation et nos activités en souffriront.

Canadians have always trusted their banks to safeguard their money and information. As a result, privacy and security are at the core of our business. This will never change and is non-negotiable.

As we move into the digital space, including working with fintechs, customers have heightened expectations for the safety and confidentiality of their information, and so does TD. Privacy and security principles must remain at the centre of our business. Innovation raises the bar for all of us to remember that as we move forward to meet changing customer expectations, we hold onto the principles and values that made us their trusted partner in the first place.

As technology and the business of banking evolve, the way we protect our customers must evolve as well. Cybersecurity is a top priority for the bank. We continue to assess and respond to the cyber-threat landscape.

Developing transparent privacy policies is a key element to our building of trust. As our products change and as the information we collect and use changes, we must be sure our customers understand why we ask for their information and how it will be used. We must also be transparent when asking customers to share information with us that is optional, so they can understand why we are asking and then decide whether they want to share.

Trust is built up over years of doing the right thing, but it can be lost in a heartbeat. It is also more than a feeling; trust has substance. It is made up of effective controls and a strong governance framework with a steadfast focus on the customer.

Banks must comply with the federal privacy law, PIPEDA. Changes to the Bank Act do not impact our PIPEDA obligations. More important, no change to the Bank Act will remove our commitment to our core principles of trust and transparency. These principles are not driven by regulation; they are driven by doing what's right. This means banks must be transparent and have customer consent before sharing any data with a third party, including a fintech or any other company with which we work.

Les Canadiens ont toujours fait confiance à leurs banques pour protéger à la fois leur argent et leurs renseignements. Par conséquent, la confidentialité et la sécurité sont au cœur de nos activités. Cela ne changera jamais et n'est pas négociable.

À mesure que nous avançons dans le monde du numérique — y compris en collaborant avec des entreprises de technologie financière —, les clients rehaussent leurs attentes quant à la sécurité et à la confidentialité de leurs renseignements personnels, tout comme le fait la TD. Les principes de confidentialité et de sécurité doivent demeurer au centre de nos activités. L'innovation place la barre plus haute pour nous tous, afin que nous nous rappelions que, à mesure que nous évoluons pour répondre aux attentes changeantes des clients, nous devons être fidèles aux principes et aux valeurs qui ont initialement fait de nous leur partenaire de confiance.

À mesure que la technologie et les activités bancaires évoluent, la façon dont nous protégeons nos clients doit évoluer elle aussi. La cybersécurité est une priorité pour la Banque TD, et nous continuons à surveiller les menaces qui y sont liées et à y répondre.

L'élaboration de politiques de confidentialité transparentes est un élément clé pour développer la confiance. À mesure que nos produits changent, et que les renseignements que nous recueillons et utilisons changent eux aussi, nous devons nous assurer que les clients comprennent pourquoi nous leur demandons ces renseignements et comment ils seront utilisés. Nous devons également faire preuve de transparence lorsque nous demandons aux clients de nous fournir des renseignements qui sont optionnels afin qu'ils puissent comprendre nos raisons et décider s'ils souhaitent les fournir.

La confiance se bâtit au fil de nombreuses années de bons services, mais peut être perdue en un clin d'œil. C'est aussi plus qu'un sentiment; la confiance est quelque chose de concret. Elle est faite de contrôles efficaces et d'un cadre de gouvernance solide, ainsi que d'une attention, de tous les instants, portée au client.

Les banques doivent se conformer à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, la LPRPDE. Les changements à la Loi sur les banques n'ont pas d'effet sur nos obligations en vertu de la LPRPDE. Plus important encore, aucun changement à la Loi sur les banques ne peut annuler notre engagement à l'égard de nos principes fondamentaux de confiance et de transparence. Ces principes ne sont pas motivés par la réglementation, mais par la volonté de suivre la bonne voie. Cela signifie que les banques doivent faire preuve de transparence et obtenir le consentement du client avant de fournir quelque donnée que ce soit à un tiers, y compris à une entreprise de technologie financière ou à toute autre entreprise avec laquelle elle collabore.

Because privacy and security are so integral to our business, TD chooses partners and service providers very carefully. We have a robust process for evaluating and auditing partners and service providers who have access to customer data. We must be satisfied that any partner has appropriate privacy and security protections in place. Regardless of whether a fintech is under a different level of regulatory scrutiny than the bank, TD's own privacy and security standards mean we won't work with companies that cannot demonstrate high standards in data protection.

Puisque la confidentialité et la sécurité font partie intégrante de ses activités, la TD choisit avec un grand soin ses partenaires et ses fournisseurs de services. La TD a un processus solide pour évaluer et contrôler ses partenaires et ses fournisseurs de services qui ont accès aux données des clients. La TD doit être convaincue que tous ses partenaires ont mis en place des mesures de protection appropriées quant à la confidentialité et à la sécurité. Même si une entreprise de technologie financière est soumise à un niveau de surveillance réglementaire différent de celui de la banque, les propres normes de sécurité et de confidentialité de la TD font en sorte que nous ne travaillerons pas avec des entreprises qui ne peuvent prouver qu'elles respectent des normes élevées en matière de protection des données.

In addition, the same privacy laws apply to fintechs engaging in commercial activity in Canada. They will effectively be under two layers of scrutiny: one by the banks with whom they partner and oversight by the Office of the Privacy Commissioner and relevant provincial privacy regulators.

En outre, les mêmes lois sur la protection des renseignements personnels s'appliquent aux entreprises de technologie financière qui exercent des activités commerciales au Canada. Dans les faits, elles sont soumises à une double surveillance : celle de la banque avec laquelle elles collaborent et celle du Commissariat à la protection de la vie privée et des organismes provinciaux de protection de la vie privée, concernés.

We don't look to avoid regulation that governs how customer information is handled. We embrace it, because it is central to our relationship with our customers and our business model.

Nous ne cherchons pas à éviter la réglementation qui régit la façon dont les renseignements sur les clients sont traités; nous la prenons à cœur, car elle est un pilier de notre relation avec les Canadiens et de notre modèle d'affaires.

The provisions proposed in Bill C-74 are unrelated to and do not change the current restrictions on banks in insurance. This includes relationships with third-party service providers. These restrictions also mean banks cannot use their relationship with a third-party fintech company to indirectly provide bank customer information to insurers.

Les dispositions du projet de loi C-74 ne sont pas liées aux restrictions actuelles des banques en ce qui a trait à l'assurance, et elles ne les modifient pas. Cela inclut les relations avec des fournisseurs de services tiers. Ces restrictions signifient également que les banques ne peuvent utiliser leur relation avec une entreprise de technologie financière tierce pour fournir indirectement à des assureurs des renseignements sur des clients de la banque.

The new powers proposed in the Bank Act will continue to be subject to section 416 of the Bank Act and the associated regulations prohibiting the bank from directly or indirectly sharing information regarding its customers to an insurance company, agent or broker. While the amendments will add or clarify certain powers of the banks, they do not override the prohibition for banks to directly or indirectly share customer information with an insurance company, agent or broker.

Les nouveaux pouvoirs proposés pour la Loi sur les banques continueront d'être soumis à l'article 416 de la Loi sur les banques, ainsi que la nouvelle réglementation interdisant aux banques de fournir, directement ou indirectement, des renseignements sur les clients à une société d'assurances ou un agent ou un courtier d'assurances. Bien que les modifications ajoutent certains pouvoirs aux banques ou les clarifient, elles ne contournent pas l'interdiction pour les banques de fournir, directement ou indirectement, des renseignements sur les clients à une société d'assurances ou à un agent ou un courtier d'assurances.

We do not and cannot take customer confidence for granted. Once we have earned the customer's trust and business, we must work every day to maintain it. Trust is hard to build and very easy to lose. We want to foster lifelong relationships with our customers, help them identify their financial needs and offer suitable products to meet them, all while remembering that customer control, privacy, data security and transparency are

Nous ne tenons pas la confiance des clients pour acquise, et nous ne pouvons pas le faire. Une fois que nous avons gagné la confiance d'un client — et qu'il nous a confié ses affaires —, nous devons travailler chaque jour pour la garder. La confiance est difficile à gagner et facile à perdre. Nous voulons nouer des relations à long terme avec nos clients. Nous les aidons à cerner leurs besoins financiers et leur offrons des produits qui

central to our success and relationship building. Thank you. I look forward to questions.

Holly Shonaman, Chief Privacy Officer, Royal Bank of Canada: Thank you, senators, and thank you for initiating this dialogue today.

As Chief Privacy Officer, I am responsible for privacy governance across our enterprise. I would like to thank you for the invitation to appear today to talk about the privacy of client data in relation to the committee's study of Bill C-74.

Canadians know RBC as their local bank as well as a strong business leader — a company that has existed almost as long as Canada itself. We are recognized for the quality of our advice and solutions, for being a respected employer, a champion of diversity and innovation, and for our commitment to this country's youth and future prosperity. We are recognized as a company dedicated to protecting the privacy of our clients and safeguarding the personal and financial information entrusted to us.

Our relationship with our clients is built upon a foundation of trust. We take the privacy of customers' personal and financial data very seriously. Safeguarding the confidentiality of our clients' information is always our top priority.

RBC companies follow comprehensive privacy policies and practices in compliance with laws and to support our commitment of trust through integrity in everything we do. Our privacy principles describe how we collect and use client information, how it may be shared and with whom, our security practices and the choices of our clients. All of this information is publicly available on every page of our website.

I would like to stress we only use personal and financial information for the purposes we have communicated to our clients. If we plan to use it differently than its original purpose, we would obtain client consent to use it in a new way.

Generally, most client information is collected when they interact with us; for example, when they apply for a product or service or sign up for a special offer, we ask them for information that allows us to complete their requests. We also

permettront d'y répondre, tout en gardant en tête que le contrôle, la protection des renseignements personnels et la sécurité des données du client, ainsi que la transparence, sont des piliers de notre succès à établir des relations. Merci. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions.

Holly Shonaman, chef de la protection des renseignements personnels, Banque Royale du Canada : Merci, honorables sénateurs. Merci d'entreprendre cette discussion aujourd'hui.

À titre de chef de la protection des renseignements personnels, je suis responsable de la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels à l'échelle de l'entreprise. Je tiens à vous remercier de l'invitation à comparaître aujourd'hui pour discuter de la protection des renseignements personnels des clients dans le cadre de votre étude du projet de loi C-74.

Pour les Canadiens, RBC représente à la fois la banque locale et un acteur important de l'industrie; la banque existe depuis presque aussi longtemps, que le Canada lui-même. La banque, un employeur respecté, est reconnue pour la qualité de ses conseils et de ses solutions, de son rôle de promoteur de la diversité et de l'innovation et de son engagement à l'égard des jeunes Canadiens et de leur prospérité future. On nous reconnaît aussi comme une entreprise dévouée à la protection de la vie privée de sa clientèle et à la protection des renseignements personnels et financiers qui nous sont confiés.

Notre relation avec notre clientèle repose sur la confiance. Nous accordons une grande importance à la confidentialité des renseignements personnels et financiers de nos clients. Par conséquent, la protection de la confidentialité des renseignements de nos clients est toujours notre principale priorité.

Les sociétés membres de RBC appliquent des politiques et des procédures exhaustives en matière de protection de la vie privée, conformément aux lois en vigueur, afin d'appuyer notre engagement à favoriser la confiance en garantissant l'intégrité de toutes nos activités. Nos principes de protection des renseignements personnels précisent la nature des renseignements que nous recueillons, les motifs d'utilisation et les destinataires possibles, les pratiques RBC en matière de sécurité et les options offertes aux clients. Toutes ces informations sont publiques et peuvent être consultées sur toutes les pages de notre site web.

Je tiens à préciser que les renseignements personnels et financiers des clients ne sont utilisés qu'aux fins pour lesquelles les clients ont été informés. Si nous souhaitons les utiliser à d'autres fins, nous veillerons à obtenir le consentement préalable du client.

En général, les renseignements personnels des clients que nous avons ont été recueillis dans leurs interactions avec nous, notamment lors de la présentation d'une demande liée à un produit, un service, ou à une offre spéciale. Les renseignements

use their information, if they have agreed, to offer products and services that might meet their specific needs.

We take consent very seriously. Our language is plainly written. It is not overwhelming. It is concise and to-the-point.

Under certain circumstances, personal client information may be shared among RBC companies or third parties, always subject to any legal requirements such as insurance restrictions. This can allow us to help our clients achieve their financial goals. It would only be done with our clients' consent. Clients who do not want their information shared among our companies can easily tell us. Also, we may share information with other RBC companies to detect or prevent fraud or crime, to enable those companies to meet regulatory, legal, financial or other reporting obligations, and only as permitted or required by law.

We also use service providers to perform specialized services on our behalf, such as cheque printing, mail distribution or data processing. Our service providers may at times be responsible for processing or handling personal information. They are provided only the information necessary to perform those services. In addition, we require those third parties to protect the information in a manner consistent with our own policies and practices. We build this into our contractual arrangements and take steps to monitor and ensure they meet or exceed our standards. If they fail to comply with their legal agreement or our supplier code of conduct, we take steps to address this, which could include the termination of that relationship.

We will only share client information with other third parties as indicated under the account agreement and under special circumstances, involving regulation as required by law or to help prevent fraud or protect personal safety.

Our commitment to privacy extends to our online services and any new technologies we employ.

Our digital channel privacy policy applies to online, mobile and other digital channels and services owned or operated by Royal Bank of Canada and its subsidiaries.

demandés servent au traitement de leur demande. S'ils ont donné leur consentement, nous utilisons également ces renseignements pour leur offrir des produits et services qui pourraient répondre à leurs besoins précis.

Nous accordons une très grande importance au consentement. Nous employons un vocabulaire clair, simple, concis et pertinent.

Dans certains cas, les renseignements personnels des clients peuvent être partagés avec des entreprises de la RBC ou des tierces parties, toujours sous réserve des obligations légales, comme les restrictions relatives aux assurances. Cela peut nous permettre d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers. Le partage des renseignements personnels de nos clients ne se fait qu'avec leur consentement. Ceux qui ne souhaitent pas que leurs renseignements soient partagés avec nos entreprises peuvent nous le signaler. Nous pouvons également partager des renseignements personnels avec d'autres entreprises de la RBC afin de prévenir ou de détecter la fraude ou le crime et de permettre à ces entreprises de satisfaire leurs obligations réglementaires, légales, financières ou autres obligations en matière de déclaration, et uniquement en fonction de ce que permet ou exige la loi.

Nous avons également recours à des fournisseurs de services pour la prestation de services spécialisés en notre nom, comme l'impression de chèques, la distribution du courrier ou le traitement des données. Il arrive que nos fournisseurs de services soient responsables du traitement ou de la gestion des renseignements personnels. Nous leur fournissons uniquement les renseignements dont ils ont besoin pour assurer la prestation de ces services. De plus, nous exigeons de ces tierces parties qu'elles protègent les renseignements personnels d'une façon qui respecte nos propres politiques et pratiques. Celles-ci sont précisées dans nos ententes contractuelles et nous prenons des mesures pour surveiller les activités de ces tierces parties et nous assurer qu'elles satisfont ou dépassent nos normes. Si elles ne respectent pas leur accord légal ou notre code de conduite pour les fournisseurs de services, nous prenons les mesures qui s'imposent, y compris l'annulation de cette relation.

Nous partageons les renseignements personnels de nos clients avec des tierces parties uniquement en fonction des dispositions des contrats de comptes bancaires et dans des circonstances particulières pour respecter les règles stipulées par la loi ou pour aider à prévenir la fraude ou à protéger la sécurité des clients.

Notre engagement à l'égard de la protection de la vie privée s'étend jusqu'à nos services en ligne et aux nouvelles technologies que nous utilisons.

Notre politique de confidentialité pour les voies numériques s'applique aux services en ligne, mobiles et autres qui appartiennent à la Banque Royale du Canada et à ses filiales ou exploités par celles-ci.

We don't take for granted the role we play in the lives of our clients or the role we play in this country. That is why we continue to advance new technologies and lead innovation while maintaining industry-leading approaches to protecting client data. The reality is privacy has become an increasingly complex issue, not only for the financial services sector, but other industries in Canada and around the globe.

Knowing this, we are diligent in maintaining the highest privacy standards. We have increased our involvement in this area to continue to stay ahead of this evolving issue. Preserving the trust of our clients and all Canadians is foundational to how we do business as a company and how we succeed.

Thank you and I would be pleased to answer questions.

Chris Bradley, Associate General Counsel, Canadian Personaland Commercial Banking, Bank of Montreal (BMO): On behalf of BMO financial group, I am pleased to join with my industry colleagues to discuss Bill C-74 and the provisions relating to bank collaborations with fintech firms.

Canada's banks are embarking on an exciting new era where we integrate remarkable leaps in technology into our businesses. At BMO this represents an integral part of our efforts to deliver a leading customer experience. Our customers have new and modern expectations on how they want to be served. We are working to exceed their expectations.

Partnerships with third parties in the fintech space give us the opportunity to achieve just that. Such partnerships provide the ability to combine the complementary strength of banks, such as wide distribution, great customer relationships, access to capital and regulatory expertise, with the nimbleness and agility these new fintech companies provide. These arrangements provide much-needed momentum to Canadian private sector innovation. These fintech firms, creators of homegrown Canadian ideas, will get the opportunity to bring their ideas to market faster. If we do it right, banks will get the effective development of customer-friendly solutions delivered to market at greater speed and lower cost, along with business processes to boost productivity. Fintechs, meanwhile, will get the capital and market access they need to bring their exciting new products and solutions to a wider audience.

Nous ne tenons pas pour acquis le rôle que nous jouons dans la vie de nos clients ou au pays. C'est la raison pour laquelle nous continuons de faire confiance aux nouvelles technologies et que nous menons l'innovation, tout en conservant des approches phares au sein de l'industrie pour protéger les données de nos clients. La réalité, c'est que la protection des renseignements personnels est un dossier de plus en plus complexe, non seulement pour le secteur des services financiers, mais également pour d'autres industries au Canada et ailleurs dans le monde.

Sachant cela, nous nous appliquons à maintenir les normes les plus élevées en matière de protection des renseignements personnels. Nous avons accentué notre participation dans ce secteur afin de continuer à devancer ce dossier en constante évolution. Il est essentiel pour notre réussite et la façon dont nous menons nos affaires que nous gardions la confiance de nos clients et de tous les Canadiens.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Chris Bradley, avocat-conseil adjoint, Services bancairescanadiens pour les particuliers et les entreprises, Banque de Montréal (BMO) : Au nom de BMO Groupe financier, je suis heureux de me joindre à mes collègues du secteur bancaire pour discuter du projet de loi C-74 et des dispositions relatives à la collaboration des banques avec les entreprises de technologies financières.

Les banques canadiennes entrent dans une nouvelle ère passionnante où nous intégrons des avancées technologiques remarquables dans nos entreprises. Chez BMO, cela fait partie intégrante de nos efforts visant à offrir une expérience client de premier plan. Nos clients ont des attentes nouvelles et modernes sur la façon dont ils veulent être servis, et nous travaillons à dépasser ces attentes.

Les partenariats avec des tiers du domaine des technologies financières nous permettent d'atteindre cet objectif. De tels partenariats permettent de combiner les forces complémentaires des banques, comme la distribution d'envergure, les excellentes relations avec la clientèle, l'accès au capital et l'expertise réglementaire, avec la souplesse et l'agilité que confèrent ces nouvelles entreprises technologiques. Ces ententes donnent un élan bien nécessaire à l'innovation dans le secteur privé canadien. Créatrices d'idées canadiennes, ces entreprises de technologies financières pourront ainsi commercialiser leurs idées plus rapidement. Si nous y parvenons, les banques bénéficieront du développement efficace de solutions conviviales, livrées plus rapidement et à moindre coût sur le marché, ainsi que de la numérisation des processus d'affaires pour stimuler la productivité. Les entreprises du secteur des technologies financières, quant à elles, bénéficieront des capitaux et de l'accès au marché dont elles ont besoin pour proposer leurs nouveaux produits et solutions à un public plus large.

We commend the government for recognizing this opportunity with the Bank Act amendments found in Bill C-74. The opportunity to work with more of these firms will provide greater impetus to banks to bring these solutions to market.

As we look to move forward with the prospect of such partnerships, we must maintain the trust of our customers and adhere to the laws by which we do business. One absolutely fundamental part of this is the protection of customer privacy. These proposed changes allow us to create relationships with more types of firms, but they do not place customer information at risk. It is important to note the legal restrictions that limit banks from sharing customer information, restrictions from nearly a century of legal precedent and more recently the requirements of privacy legislation, remain firmly in place. Our responsibilities to protect the privacy of our customers are not part of the Bank Act and consequently the amendments in Bill C-74 do not and cannot affect those protections in any way.

I want to assure members of this committee our commitment to customer privacy is fundamental to everything we do. This also applies to our third party relationships. When we enter into a relationship with a third party we have a rigorous screening process. Within that process, information security requirements represent the toughest hurdle that such a third party would have to face. When those firms don't satisfy our own information security requirements, we don't proceed with the deal unless and until they do. This scrutiny continues beyond the initiation of a partnership agreement, as we have the right to inspect a firm's security arrangements throughout the course of the contract.

Mr. Chair, BMO is committed to respecting and protecting the privacy and confidentiality of the personal information our customers have entrusted to us. You can be assured the amendments the government has proposed will not affect that commitment or place customer information at any risk. On behalf of BMO, I am pleased to be here today, and, along with my industry colleagues, I'm happy to answer any questions.

Dave Bruyea, Senior Vice President and Chief Information Security Officer, Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC): I'm here today in my capacity as Dave Bruyea, Senior Vice President and Chief Information Security Officer at CIBC.

Let me start by thanking the committee for the opportunity to be here today to speak about information security and privacy in the context of Division 16 of Bill C-74. As part of my responsibilities, I oversee and manage the risk and security

Nous félicitons le gouvernement d'avoir reconnu cette possibilité en apportant des modifications à la Loi sur les banques dans le projet de loi C-74. La possibilité de travailler avec davantage de ces entreprises donnera une impulsion encore plus grande aux banques pour commercialiser ces solutions.

Cependant, alors que nous cherchons à exploiter de tels partenariats, nous devons maintenir la confiance de nos clients et nous conformer aux lois qui régissent nos activités. La protection de la vie privée des clients est un volet absolument fondamental à nos activités. Ces changements proposés nous permettent de tisser des liens avec plusieurs types d'entreprises. Toutefois, ils ne mettent pas l'information des clients en danger. Il est important de noter que les restrictions légales qui empêchent les banques de partager des renseignements sur les clients, des restrictions qui découlent de près d'un siècle de jurisprudence et, plus récemment, des exigences de la législation sur la vie privée, demeurent solidement en place. Nos responsabilités de protéger la vie privée de nos clients ne font pas partie de la Loi sur les banques. Par conséquent, les modifications proposées dans le projet de loi C-74 n'ont aucune incidence sur ces protections.

Je tiens à rassurer les membres du comité que notre engagement envers la protection de la vie privée de nos clients est fondamental pour tout ce que nous faisons. Cela s'applique également à nos relations avec des tiers. Lorsque nous établissons une relation avec un tiers, nous le faisons à travers un processus de sélection très rigoureux. Dans ce processus, les exigences en matière de sécurité de l'information représentent l'obstacle le plus difficile auquel une tierce partie est confrontée. Lorsque ces entreprises ne satisfont pas à nos propres obligations en matière de sécurité de l'information, nous ne concluons aucun accord avant, et à moins qu'elles le fassent. Cet examen se poursuit au-delà de la conclusion d'un accord de partenariat, étant donné que nous avons le droit d'inspecter les dispositions de sécurité d'une entreprise pendant toute la durée du contrat.

Monsieur le président, BMO s'engage à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que nous confient nos clients. Vous pouvez être assuré que les modifications proposées par le gouvernement n'affecteront pas cet engagement ou n'exposeront pas les renseignements des clients à quelque risque que ce soit. Au nom de BMO, je suis heureux d'être ici aujourd'hui et, avec mes collègues du secteur bancaire, je serai heureux de répondre à vos questions.

Dave Bruyea, vice-président principal et responsable de la sécurité des systèmes d'information, Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) : Je m'appelle Dave Bruyea. Je suis ici en ma capacité de vice-président principal et responsable de la sécurité des systèmes d'information à la CIBC.

Je tiens d'abord à remercier le comité pour cette occasion qui m'est offerte de m'exprimer sur la sécurité des renseignements et la protection des renseignements personnels dans le contexte de la section 16 du projet de loi C-74. Dans le cadre de mes

services, standards and policies that safeguard CIBC's information assets and systems, including our client information and data.

Today I'll be focusing my remarks on information security and the checks and balance we have in place to ensure the integrity of our clients' data, particularly when working with third parties.

At CIBC, information security and protecting the privacy and confidentiality of personal information is paramount, and an integral part of enabling trusted client relationships. Our reputation and the strength of our client relationships are heavily dependent on how we, as an enterprise, treat and respect both CIBC-owned information and the information entrusted to us by clients, employees and business partners. This is why we have rigorous programs in place to protect our clients and corporate information, and robust policies that govern how we treat that information.

As an illustration, in order to be transparent with individuals whose personal information we hold, our privacy policy sets out details around the limited circumstances under which personal information may be shared. For example, with client consent we may share personal information where a client is participating in a partner program, such as a credit card rewards program.

It is also important to recognize banks operate in a highly regulated environment. Therefore the referral and information sharing processing rules, with a fintech or otherwise, are well established in our regulatory framework, including by OSFI guideline B10, which requires a review of the third parties before entering into contracts. Let me be clear. The Bank Act amendments we're discussing today do not change the bank's obligations to secure our customer data, either ourselves or with respect to third parties holding it on our behalf. The existing, robust requirements banks are subject to when contracting with a third party, or when referring a customer to a third party, remain the same. Let me close by clarifying the current legislation as proposed does not permit a bank to do anything more in relation to the business of insurance. Those restrictions have not been amended, nor are we seeking for them to be. The proposed changes in no way permit a bank to do, directly or indirectly, in the future what we are prevented from doing currently as stated in section 416 of the Bank Act.

responsabilités, je supervise et gère le risque et les services de sécurité, ainsi que les normes et politiques qui protègent les fonds et systèmes d'information de la CIBC, y compris les renseignements personnels de nos clients et leurs données.

Aujourd'hui, mon exposé portera principalement sur la sécurité des renseignements personnels et les mesures de frein et contrepoids que nous avons mis en place afin d'assurer l'intégrité des données de nos clients, notamment lorsque nous faisons affaire avec des tierces parties.

À la CIBC, la sécurité des renseignements et la protection de la confidentialité des renseignements personnels sont essentielles et intégrales à la relation de confiance avec nos clients. Notre réputation et la force de nos relations avec nos clients dépendent de la façon dont nous, en tant qu'entreprise, traitons et respectons à la fois les renseignements qui nous appartiennent et ceux que nous confient nos clients, employés et partenaires d'affaires. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des programmes rigoureux pour protéger nos renseignements organisationnels et les renseignements personnels de nos clients, ainsi que des politiques solides pour régir la façon dont nous traitons ces renseignements.

À titre d'exemple, afin de faire preuve de transparence auprès des clients qui nous ont confié leurs renseignements personnels, notre politique de confidentialité précise les circonstances limitées dans lesquelles des renseignements personnels peuvent être partagés. Par exemple, nous pouvons partager des renseignements personnels sur un client, avec son consentement, lorsque celui-ci participe à un programme partenaire, comme un programme de récompense de cartes de crédit.

Il est également important de reconnaître que les banques travaillent dans un environnement hautement réglementé. Par conséquent, les règles relatives aux références et au partage ou au traitement des renseignements avec une entreprise du secteur de la technologie financière, notamment, sont bien consacrées dans notre cadre réglementaire, y compris la ligne directrice B10 du BSIF qui exige un examen des tierces parties avant la conclusion de tout contrat. Soyons clairs : les modifications proposées à la Loi sur les banques dont nous discutons aujourd'hui ne changent en rien les obligations qu'ont les banques de sécuriser les renseignements personnels des clients, soit elles-mêmes ou par l'entremise des tierces parties qui conservent ces renseignements pour elles. Les exigences solides actuelles auxquelles les banques sont assujetties lorsqu'elles concluent des contrats avec une tierce partie, ou lorsqu'elles recommandent un client à une tierce partie, demeurent les mêmes. Je vais terminer mon exposé en précisant que la mesure législative proposée ne permet pas à une banque d'en faire davantage en matière d'assurance. Ces restrictions n'ont pas été modifiées, et nous ne souhaitons pas qu'elles le soient. Les modifications proposées ne permettent aucunement à une banque de faire directement ou indirectement ce qu'elles ne peuvent pas

Thank you, I'm looking forward to your questions.

The Chair: Thank you. Before we proceed to questions, I would like to introduce Senator Tannas From Alberta, Senator Dagenais from Quebec and Senator Tkachuk from Saskatchewan.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your very informative presentations. I appreciate and have appreciated the rigour with which banks protect their clients' information.

With these new regulations and ability to share with third parties, while I hear what you're saying about how you will not enter into contracts, et cetera; I'm not sure you can actually fulfill that with today's changing technology. As you said, the technology is rapidly moving forward. I understand you enter into these with a good deal of security in mind. I'm not sure you don't need to change that and review how you're entering into all this.

My second question would be along the lines of informing the clients you're working with. I know that nowadays people come in and when you open an account or something you sign. I for one had no idea that what I was signing would mean that you could take my information and share it with other companies and fintechs.

I'm wondering, are you considering offering your consent forms or your consent information to clients when they apply for your services? When you share the information, are you providing your client with whom you're sharing it with, on a regular basis?

For instance, if you enter into a new contract, you would advise your clients the bank has entered into this new contract, are you okay with us sharing your information?

With that, I leave you. I have three questions.

I don't want to take up all the time so if you could be brief in your answers, I would appreciate it. I'm sorry I went long.

The Chair: Why don't we start with you, Ms. Shonaman, and the next time we'll start at the other end.

Ms. Shonaman: I'm happy to start and my colleagues can jump in as they need to. We are concerned about the rapid pace of change in technology and in all consumer industries. Our clients are demanding and expecting we offer services that suit their needs. We believe it's important to stay on top of those. We are constantly looking at how our privacy policy evolves, how

faire actuellement conformément à l'article 416 de la Loi sur les banques.

Merci. Je suis impatient de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Avant de passer aux questions des membres, j'aimerais vous présenter le sénateur Tannas, de l'Alberta, le sénateur Dagenais, du Québec et le sénateur Tkachuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci pour ces exposés très instructifs. Je comprends la rigueur avec laquelle les banques protègent les renseignements de leurs clients.

Parlons de ces nouveaux règlements et de cette nouvelle capacité de partage d'information avec des tierces parties. Vous dites que vous n'allez pas conclure de contrats, notamment, mais je ne suis pas convaincue que ce soit possible en raison des changements technologiques d'aujourd'hui. Comme vous le dites, la technologie évolue rapidement. Je sais que vous abordez la question du point de vue de la sécurité. Je ne suis pas convaincue qu'il ne soit pas nécessaire pour vous de modifier votre état d'esprit et de revoir la façon dont vous abordez la situation.

Ensuite, il y a la question d'informer vos clients. Je sais que de nos jours, ceux qui souhaitent ouvrir un compte, par exemple, se rendent dans une succursale et doivent signer des documents. Personnellement, j'ignorais qu'en signant lesdits documents, j'autorisais la banque à partager mes renseignements avec d'autres entreprises et des entreprises du secteur de la technologie financière.

J'aimerais savoir si vous étudiez la possibilité de faire signer aux clients un formulaire de consentement lorsqu'ils souhaitent utiliser vos services. Lorsque vous partagez les renseignements personnels des clients, est-ce que vous dites régulièrement à vos clients avec qui vous partagez leurs renseignements?

Par exemple, si vous signez un nouveau contrat, le dites-vous à vos clients et leur demandez-vous s'ils acceptent que leurs renseignements personnels soient partagés?

Je vais m'arrêter ici avec ces trois questions.

Je ne veux pas prendre tout le temps que nous avons. Donc, si vous pouviez nous fournir des réponses brèves, je vous en serais reconnaissante. Je suis désolée si j'ai pris trop de temps.

Le président : Commençons par vous, madame Shonaman, et nous procéderons en sens inverse la prochaine fois.

Mme Shonaman : Je serai heureuse de répondre d'abord, et mes collègues pourront ajouter à ma réponse, s'ils le souhaitent. Nous sommes préoccupés par la rapidité avec laquelle la technologie évolue, et ce, dans toutes les industries de la consommation. Nos clients nous demandent des services qui satisfont à leurs besoins et s'attendent à ce que nous leur offrions

we talk to our clients differently and enter into a discussion with them about privacy.

In terms of your second question, we have taken a look at all of our language based on our compliance with the new European Union privacy law. We see opportunities and we have made changes that make it clearer how we use people's data. We make that accessible to them on our website and through talking with our branch staff or advice centre agents. Finally, I would say we have to strike a balance between how much information we provide our clients and our ability to deliver the services. Clients don't want to hear from their bank all the time. I think as we proceed, become clearer, the expectations change and peoples' awareness changes, which we welcome, we are ready to have those conversations with people. We are ready to figure out ways to be more specific on how and with whom we're sharing their information. We're open to it. Right now, we use more blanket language for people to understand the kinds of purposes and the very limited information provided to third parties.

Ms. Stubbington: I would concur with everything my colleague has said. We believe in meaningful and informed consent. We know our customers need to understand how and why we're using information. That means that we, too, need to understand how and why the information is being used in particular ways.

We stay on top of changes to technology as they are happening and we are transparent with our customers with respect to those. We have information on our website that is in plain language. It highlights what we do with information. It highlights where we share information with third parties, and that will include the fintech context.

We do that so customers understand and so we can stay up-to-date with what customers are expecting and what their financial needs are.

Mr. Henry: I agree with everything my fellow panellists have said and in the spirit of not being repetitive, I'll take a bit of a different angle, senator. We operate a business based on trust. Because of that, protecting the safety and soundness of the entire system is fundamental to what we do. That, in and of itself, is our primary motivator. It is in our own best interests in operating

de tels services. Nous croyons qu'il est important pour nous de ne pas nous arrêter là. Nous évaluons constamment la façon dont notre politique de confidentialité évolue, ainsi que les différentes façons dont nous communiquons avec nos clients, et dont nous abordons avec eux la question de la confidentialité.

Pour répondre à votre deuxième question, nous avons examiné tous nos textes en fonction de notre conformité à la nouvelle loi de l'Union européenne sur la protection des renseignements personnels. Nous entrevoyons des possibilités et avons apporté des modifications pour expliquer plus clairement à nos clients comment nous utilisons leurs données. Ces informations sont disponibles sur notre site web, ainsi qu'auprès du personnel des succursales ou des agents du centre de conseils. Enfin, je dirais qu'il faut trouver un équilibre entre la quantité d'informations que nous fournissons à nos clients et notre capacité à assurer la prestation de nos services. Les clients ne souhaitent pas être toujours en communication avec leur banque. Au fur et à mesure que nous progressons dans ce dossier, que les choses se précisent, que les attentes changent et que les gens sont plus sensibilisés, ce que nous souhaitons, nous sommes prêts à avoir ces discussions. Nous sommes prêts à trouver des façons d'être plus précis sur la façon dont nous partageons les renseignements des clients et avec qui. Nous sommes ouverts à avoir cette conversation. Pour le moment, nous utilisons du langage plus général pour aider les gens à comprendre les raisons pour lesquelles nous partageons leurs renseignements et la quantité très limitée de renseignements que nous fournissons aux tierces parties.

Mme Stubbington : Je suis d'accord sur toute la ligne avec ma collègue. Nous croyons en un consentement utile et informé. Nous savons que nos clients doivent comprendre comment et pourquoi nous utilisons leurs renseignements personnels. Cela signifie que nous, aussi, devons comprendre comment et pourquoi ces renseignements sont utilisés.

Nous demeurons à l'affût des changements technologiques, au fur et à mesure que ceux-ci surviennent et nous sommes transparents à cet égard avec nos clients. Nous fournissons sur notre site web des renseignements en langage clair qui précisent ce que nous faisons avec les renseignements personnels des clients, et qui sont les tierces parties avec lesquelles nous partageons ces renseignements, y compris les entreprises du secteur des technologies financières.

Nous procédons de la sorte pour que les clients puissent comprendre et pour nous permettre de rester à jour sur les attentes et besoins financiers de nos clients.

M. Henry : Je suis d'accord avec les propos de mes collègues et, afin de ne pas répéter ce qui a été dit, je vais adopter un angle différent pour vous répondre. Notre entreprise s'appuie sur la confiance. En ce sens, la protection de la sécurité et la bonne santé de l'ensemble du système sont essentielles à nos activités. Il s'agit de notre principal facteur de motivation. Il est dans notre

our business to make sure that anyone we partner with and work with meets the same high standards we hold ourselves to because by taking care of our customers in that way, we benefit our business overall.

Mr. Bradley: Exactly. I agree with my colleagues. If we entered into a relationship with a fintech through which the fintech was providing service to our customer — some banks, for example, enter into relationships with firms who have expertise in small business lending — we would get consent directly from the customer before disclosing information to a fintech.

Mr. Bruyea: The only thing I would add is with respect to the cybersecurity landscape. It is constantly evolving and becoming increasingly dangerous. There's no doubt. Both internally and amongst the other institutions I work with, as well as with the government, we are spending a lot of time identifying threats to the banking system, threats to our own products and services and designing countermeasures to make sure we stay on top of those risks.

Senator Stewart Olsen: I know you're doing that, but I'm not sure the fintechs are doing that. Thank you very much.

Senator Marwah: Thank you all for your presentations. They were all very clear.

There has been a fair bit of discussion at this committee that would lead us to the impression that fintechs are not regulated by Canada's privacy laws. In fact if you give information to a fintech, they can do with it as they please. Besides privacy they could undertake activities that, as Senator Tannas said once, allow you to do through the back door what you can't do through the front door, such as sell insurance. You say that would not be permitted and you would not be able to undertake those activities. I would like to hear your comment directly on the privacy side and about what else can the fintechs do.

Ms. Stubbington: I'm happy to start with that to make it very clear fintechs are subject to privacy laws in Canada. To the extent they're carrying on business at the federal level as a commercial activity in Canada, they will be subject to PIPEDA and to the extent they're carrying on activity within a particular province that has its own legislation — I'm speaking specifically of Alberta, BC and Quebec — they would be complying with those laws and subject to those privacy laws.

meilleur intérêt de nous assurer que nos partenaires et ceux avec qui nous travaillons respectent les mêmes normes élevées que nous, car en prenant soin de nos clients de la sorte, c'est l'ensemble de l'entreprise qui en profite.

M. Bradley : C'est exact. Je suis d'accord avec mes collègues. Si nous établissons une relation avec une entreprise du secteur des technologies financières pour que celle-ci fournisse un service à nos clients — par exemple, certaines banques établissement des relations avec des entreprises qui se spécialisent dans les prêts aux petites entreprises —, nous obtenons le consentement de nos clients avant de partager leurs renseignements personnels avec l'entreprise en question.

M. Bruyea : J'ajouterais simplement une chose en ce qui a trait au contexte de la cybersécurité. Il ne fait aucun doute que ce contexte évolue constamment et devient de plus en plus dangereux. Tant à l'interne qu'avec les établissements avec lesquels je travaille, ainsi que le gouvernement, nous passons beaucoup de temps à identifier les menaces au système bancaire, à nos produits et à nos services et à concevoir des contremesures pour rester à jour en ce qui a trait à ces risques.

La sénatrice Stewart Olsen : Je sais que c'est ce que vous faites, mais je ne suis pas convaincue que les entreprises du secteur des technologies financières en font autant. Merci beaucoup.

Le sénateur Marwah : Merci pour ces exposés. Vous avez tous été très clairs.

Le comité a eu plusieurs discussions qui ont poussé les membres à avoir l'impression que les entreprises du secteur des technologies financières ne sont pas réglementées par les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. En fait, si vous partagez des renseignements personnels avec une entreprise de ce secteur, elle peut en faire ce qu'elle veut. Outre la question de la confidentialité, elle pourrait mener des activités qui, comme l'a déjà dit le sénateur Tannas, leur permettraient de faire par la porte arrière ce qu'elles ne peuvent pas faire par la porte de devant, comme vendre des assurances. Vous dites que cela ne serait pas permis, que vous ne pourriez pas mener ce genre d'activités. J'aimerais vous entendre sur la question de la confidentialité et sur les autres choses que peuvent faire ces entreprises du secteur des technologies financières.

Mme Stubbington : Je serai heureuse de répondre d'abord. Pour être bien claire, les entreprises du secteur des technologies financières sont assujetties aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Dans la mesure où elles mènent des activités commerciales au niveau fédéral au pays, elles sont assujetties à la LPRPDE et dans la mesure où elles mènent des activités dans une province qui dispose de sa propre législation sur le sujet — je parle précisément de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec —, elles devraient respecter ces lois et elles seraient assujetties aux lois sur la protection des renseignements personnels.

We feel very sure they need to comply with privacy laws.

The Chair: Does anyone else wish to add to that?

Ms. Shonaman: I would like to add we are a highly regulated industry, subject to OSFI's supervision. We feel responsible for the end to end use of our data. It does not matter how many or who is in the mix of that supply chain. We feel responsible for the entire usage from start to finish. That's where we derive our comfort and where we put our efforts.

Mr. Bruyea: When we design these information-sharing arrangements between the bank and these third parties, we look at the scope and use of information to restrict it only to activate the services and the relationships being built.

Senator Marwah: How do you control activities the fintechs may do that you cannot do directly? How do you ensure that cannot happen?

Mr. Henry: Mr. Chair, I'm happy to pipe in on that and Senator Marwah, you had a secondary question about insurance. If I focus on that initially, think it's important to be unequivocal. If I were to summarize section 416 where there are no changes, banks are not permitted, through any subsidiary, any affiliate to directly or indirectly provide any information with respect to a customer that would be used for the purpose of promoting insurance products. Nothing changes there and we're not seeking changes there.

To broaden the question, as you did in follow up, we are getting consent for a specific use of customer information as we pass things along and would contract for that specific use. And that contract would be subject to the oversight in OSFI in making sure we work appropriately with that third party.

The Chair: Anyone wish to add anything else to that? Senator Tannas, do you have a supplemental?

Senator Tannas: Ms. Shonaman said they feel they should have the same standards. My understanding is that you must; it's not that you feel, you must?

Ms. Shonaman: I guess I'm coming from a cultural perspective. That is what we believe. It is the truth. It is legally true. It's true under our agreements and under the law but we feel it as well.

Mr. Bradley: As my colleagues mentioned, fintechs are governed by privacy law and we have contracts with fintechs. It's very clear we not only put that in our contracts but we take it

Nous sommes convaincus qu'elles doivent respecter les lois sur la protection des renseignements personnels.

Le président : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter?

Mme Shonaman : J'ajouterais que notre industrie est hautement réglementée et est assujettie à la supervision du BSIF. Nous sommes responsables de l'utilisation de bout en bout des données, sans égard aux participants à la chaîne d'approvisionnement et à leur nombre. Nous sommes responsables de l'utilisation du début à la fin. C'est à cela que servent nos efforts.

M. Bruyea : Lorsque nous créons les ententes d'échange des renseignements entre la banque et les tiers, nous tenons compte de la portée et de l'utilisation de l'information afin qu'elle serve uniquement à l'activation des services et à l'établissement d'une relation.

Le sénateur Marwah : Comment contrôlez-vous les activités réalisées par les entreprises de technologie financière; celles que vous ne pouvez pas réaliser directement? Comment veillez-vous à ce que cela ne se produise pas?

M. Henry : Monsieur le président, je serai heureux de répondre à cette question et à votre deuxième question, sénateur Marwah, au sujet de l'assurance. Je crois qu'il est important d'être très clair. En vertu de l'article 416, qui n'est pas modifié, les banques ne peuvent transmettre directement ou indirectement, par l'entremise d'une quelconque filiale ou société affiliée, quelque renseignement que ce soit au sujet d'un client qui pourrait être utilisé pour la promotion de produits d'assurance. Rien de cela ne va changer; nous ne demandons pas de modification à cet égard.

Pour élargir la question, comme vous l'avez fait, nous obtenons le consentement pour une utilisation précise des renseignements du client, que nous pouvons transférer à cette fin précise aux termes d'un contrat. Ce contrat est assujetti à la surveillance du BSIF, qui veille à ce que nous travaillons de manière appropriée avec ce tiers.

Le président : Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose? Sénateur Tannas, avez-vous une question supplémentaire?

Le sénateur Tannas : Mme Shonaman a dit qu'elle croyait qu'il fallait respecter ces mêmes normes. À mon avis, c'est une obligation, pas une croyance; non?

Mme Shonaman : Je parlais d'un point de vue culturel. C'est ce que nous croyons. C'est la vérité. C'est vrai sur le plan légal, en vertu de nos accords et en vertu de la loi, mais c'est notre sentiment également.

M. Bradley : Comme l'ont fait valoir mes collègues, les entreprises de technologie financière sont régies par la Loi sur la protection des renseignements personnels et nous avons des

very seriously. If you look at the Competition Bureau's study on fintechs, they said one of the toughest hurdles that fintechs have to deal with, before dealing with a bank, are our information security requirements. It's something the banks are under great scrutiny from OSFI to make sure they get it right.

Senator Wetston: The Privacy Commissioner was here yesterday. I'm sure you've probably had a opportunity to reflect on his testimony.

When I think of banking, it's a very complex, multifaceted business, engaged in many areas of activity. Then I think about customers.

The Privacy Commissioner will soon be publishing or providing guidelines for consent of customers. I expect that will also be applicable as guidance to customers of the banks. I don't think they're out yet. Maybe you've had an opportunity to have discussions with the Privacy Commissioner about those guidelines. Any thoughts about that?

Ms. Shonaman: We've been involved with various provision of and drafting of guidelines with the Privacy Commissioner's office through the Canadian Bankers Association. Guidelines help us in our business because they make it very clear what the regulatory expectations are. We treat guidelines very seriously. They don't have to have the force of law for us to be very concerned about whether we are compliant with those guidelines.

Senator Wetston: Any other thoughts? My question was too simple for you, then.

Mr. Bruyea: Clearly, there is a global trend to modify and update privacy legislation to match the speed of innovation going on today. We would expect to work with the Privacy Commissioner on updating our PIPEDA legislation to do the same.

Senator Wetston: Thank you for that. In my mind when I any about privacy, I also think about data security. It's difficult for me to sometimes distinguish them.

You must, you're professionals. When you're thinking about privacy, you think about one aspect of this. In data security, you think about another aspect of this.

I know we're looking at Division 16, Part 6. My experience in examining what is going on in the financial markets, and I think we can collectively look at what is happening in financial services with robo advisers, blockchain technology, cybersecurity firms not within the bank but supplying services to the banks, having their own issues around who is supplying it

contrats avec ces entreprises. C'est très clair. C'est prévu dans les contrats et nous prenons la chose très au sérieux. Dans son étude sur les entreprises de technologie financière, le Bureau de la concurrence fait valoir que l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les entreprises de technologie financière, avant de traiter avec une banque, c'est le respect de nos exigences en matière de sécurité. Le BSIF scrute les banques à la loupe pour veiller à ce qu'elles fassent la bonne chose.

Le sénateur Wetston : Le commissaire à la protection de la vie privée était ici, hier. Je suis certain que vous avez eu l'occasion de réfléchir à son témoignage.

Les services bancaires représentent une entreprise très complexe qui touche de nombreux domaines d'activité. Il y a aussi les clients.

Le commissaire à la protection de la vie privée publiera bientôt ses lignes directrices relatives au consentement des clients. Je suppose qu'elles s'appliqueront également aux clients des banques. Je ne crois pas qu'elles aient été publiées. Vous avez peut-être discuté de ces lignes directrices avec le commissaire. Qu'en pensez-vous?

Mme Shonaman : Nous avons participé à l'élaboration des lignes directrices avec le Commissariat à la protection de la vie privée, par l'entremise de l'Association des banquiers canadiens. Les lignes directrices nous aident dans nos activités parce qu'elles établissent clairement les attentes réglementaires. Nous prenons ces lignes directrices très au sérieux. Elles n'ont pas à avoir force de loi pour que nous voulions nous y conformer.

Le sénateur Wetston : Avez-vous d'autres idées? Ma question était trop simple pour vous, donc.

M. Bruyea : La tendance mondiale vise à modifier et à mettre à jour les lois en matière de protection de la vie privée afin qu'elles suivent l'évolution de l'innovation. Nous nous attendrions à travailler avec le commissaire à la protection de la vie privée à la mise à jour de la LPRPDE également.

Le sénateur Wetston : Merci. Lorsque je pense à la protection des renseignements personnels, je pense aussi à la sécurité des données. J'ai parfois de la difficulté à faire la distinction entre les deux.

Vous êtes des professionnels, alors vous devez connaître la différence. La protection des renseignements personnels représente un volet, tandis que la sécurité des données en représente un autre.

Je sais que nous examinons la section 16 de la partie 6 du projet de loi. Selon mon expérience relative à l'examen des marchés financiers... et je crois que lorsqu'on voit ce qui se passe dans les services financiers, avec les robots-conseillers, la technologie de chaîne de blocs, les entreprises de cybersécurité qui offrent leurs services aux banques, les enjeux relatifs à la

and security related to those particular firms, AI and all those related matters. When I look at what the intention here is, it's greater flexibility for financial institutions to undertake and leverage broader fintech activities that enable the delivery of financial services in new and innovative ways.

What does that mean?

Mr. Henry: I think, senator, what we're looking to do is create new value for our customers. Every day we are experiencing new things digitally we hadn't imagined even just a short time ago. We're looking to bring these experiences into the world of financial services in a way that makes banking easier for Canadians and delivers that extra value to them. All of that will happen, though, within the framework we spend tremendous effort focusing on from both a privacy and data security standpoint.

Senator Wetston: Technology has it advantages and benefits, and it also has its risks. Are you creating more risk?

Mr. Bradley, you were going to respond to that question as well. Maybe you can take that one on.

Mr. Bradley: My response would be no, we're not creating more risk. It's important to understand we already have the authority to deal with fintechs. We do today, and that's what the Competition Bureau was talking about in their fintech study about how we deal with fintechs.

The proposed legislation just amends what we are already enabled to do, for example, by allowing us to deal with fintechs not solely in the financial services world, that use their technology for services more broadly, which is important for innovation in Canadian industry. The standards by which we govern ourselves when we deal with fintechs are not going to change. We're just being enabled to deal with a slightly broader range of companies.

Mr. Bruyea: I would add, senator, that in privacy policies in the legislation that's been built up over many years in Canada, there are some immutable principles associated. The same is true on the data security side. There are some immutable principles that must never be violated. The way we design countermeasures today to effect the protection of customer data changes and the principles, and the way we go about addressing culture issues, people issues, process issues in any partnership arrangement we might have are the same.

Senator Ringuette: First, I must say thank you to all of you, and to our chair for finally having individual faces of our financial institutions in front of us instead of the Bankers

prestation de ces services et à la sécurité de ces entreprises, l'intelligence artificielle et tout cela... Le but, c'est d'offrir une plus grande souplesse aux institutions financières afin qu'elles réalisent plus d'activités de technologie financière et qu'elles offrent des services financiers novateurs.

Qu'est-ce que cela signifie?

M. Henry : Je crois, monsieur le sénateur, que nous voulons créer une nouvelle valeur pour les clients. Chaque jour, nous faisons de nouvelles découvertes numériques que nous n'aurions jamais imaginées quelque temps auparavant. Nous voulons intégrer ces expériences au monde des services financiers afin de rendre les transactions bancaires plus faciles pour les Canadiens, et de leur offrir une valeur ajoutée. Tout cela respecte le cadre établi en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données, pour lequel nous déployons des efforts considérables.

Le sénateur Wetston : La technologie présente des avantages, mais aussi des risques. Est-ce que vous créez plus de risques?

Monsieur Bradley, vous alliez répondre à la question également. Vous pourriez prendre la parole.

M. Bradley : Ma réponse est non; nous ne créons pas plus de risques. Il est important de comprendre que nous avons déjà le pouvoir de traiter avec les entreprises de technologie financière. C'est ce que nous faisons et c'est de cela que parlait le Bureau de la concurrence dans son étude sur les entreprises de technologie financière.

La loi proposée vise uniquement à modifier ce que nous sommes déjà autorisés à faire, en nous permettant par exemple de traiter avec les entreprises de technologie financière non seulement dans le monde des services financiers, mais aussi en vue d'utiliser la technologie afin d'offrir des services plus vastes, ce qui est important pour favoriser l'innovation dans l'industrie canadienne. Les normes qui régissent nos rapports avec les entreprises de technologie financière ne changeront pas. Nous allons seulement pouvoir traiter avec un éventail d'entreprises un peu plus large.

M. Bruyea : J'ajouterais, monsieur le sénateur, que les politiques sur la protection de la vie privée établies au fil des années au Canada prévoient des principes immuables. Il en va de même pour la sécurité des données. Il y a des principes immuables auxquels on ne doit jamais contrevenir. La façon d'établir les contremesures pour protéger les données des consommateurs change, mais les principes et la façon d'aborder les questions relatives à la culture, aux clients et aux processus dans nos accords de partenariats demeurent les mêmes.

La sénatrice Ringuette : Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence, et à remercier le président d'avoir invité les représentants de nos institutions financières à

Association that I've seen here only on your behalf for the last 12 years. I welcome that.

I understand you have and are still investing heavily in cybersecurity. However, what we're looking at is a brand new opportunity for financial institutions in Canada to Part 6 Division 16. It's an entirely new addition to your abilities.

Now, in regard to that entirely new section for you to be partnering, owning, investing in all this new slate of fintech and the specific language in regard to data, which is our personal financial information.

We have received at this committee on this issue the Privacy Commissioner, who has not been consulted in regard to this new section and does not see the balance between the new powers you will have and the balance of privacy of information.

Yesterday, we had two witnesses from the Bank of Canada who follow with great care the different systemic processes of financial institutions, and again there, the wish for a balanced approach of innovation in the sector and privacy of information.

We also have in the news the obligation from the EU in regard to privacy, that each time a financial institution or whatever business entity in Europe wants to transmit, manipulate, or whatever the data, they have to have the specific one-on-one consent from the person in question.

The Chair: Your question, please. I know you're getting there.

Senator Ringuette: At the end of the day, it's all fine and dandy you have codes, that you have policy. Actually, I have in front of me the policy from the Royal Bank. It's 75 pages that I didn't sign to, but it's your policy, and since I'm a customer, I'm part of your policy.

Why would you resist further security and trust to your different financial entities by having an amendment that would be provided to us by the Privacy Commissioner so that Canadians using your financial institution will have greater trust that their information will not be transmitted unless there is specific consent from them?

Is that a good enough question, chair?

The Chair: Yes. Panel, please.

Mr. Henry: I'm happy to start and invite others to join in. There was a lot in there, Senator Ringuette. I'll try and touch on this broadly. Some of the key points are to remember this is not

témoigner devant nous plutôt que les représentants de l'Association des banquiers canadiens, qui nous parlent en votre nom depuis 12 ans. J'en suis heureuse.

Je comprends que vous avez investi — et que vous continuez d'investir — massivement dans la cybersécurité. Toutefois, la section 16 de la partie 6 du projet de loi représente une toute nouvelle possibilité pour les institutions financières du Canada. Elle accroît la capacité des institutions financières.

Cette toute nouvelle disposition vous permet d'établir des partenariats avec les entreprises de technologie financière, d'en être propriétaires et d'investir dans ces entreprises. Elle contient un langage précis au sujet des données, qui sont nos renseignements financiers personnels.

Nous avons reçu le commissaire à la protection de la vie privée, qui n'a pas été consulté au sujet de cette nouvelle disposition et ne voit pas d'équilibre entre vos nouveaux pouvoirs et la confidentialité des renseignements.

Hier, nous avons reçu deux témoins de la Banque du Canada, qui respectent avec grand soin les divers processus systémiques des institutions financières et qui souhaiteraient voir un équilibre entre l'innovation dans le secteur et la confidentialité des renseignements.

Nous avons aussi entendu parler de l'obligation de l'Union européenne en matière de protection de la vie privée, voulant que les institutions financières et toutes les autres entités commerciales de l'Europe obtiennent le consentement d'une personne chaque fois qu'elles souhaitent transmettre ou manipuler ses données.

Le président : Pouvez-vous poser votre question, s'il vous plaît? Je sais que vous y arrivez.

La sénatrice Ringuette : Au bout du compte, tout va bien, vous avez des codes et des politiques. En fait, j'ai ici devant moi la politique de la Banque Royale. Elle a 75 pages. Je ne l'ai pas signée, mais c'est votre politique, et puisque je suis une cliente de votre banque, je suis visée par cette politique.

Pourquoi vous opposeriez-vous à accroître la sécurité et la confiance à l'égard des diverses entités financières par l'entremise d'un amendement présenté par le commissaire à la protection de la vie privée permettant aux Canadiens qui ont recours aux services de votre institution financière de savoir que leurs renseignements ne sont pas transmis sans leur consentement?

Est-ce une bonne question, monsieur le président?

Le président : Oui. Les témoins peuvent y répondre.

M. Henry : Je serai heureux de répondre en premier et j'inviterais les autres à se joindre à moi. Vous avez abordé de nombreux sujets, sénatrice Ringuette. Je vais essayer d'y

an entirely new opportunity. Banks can already partner with the fintech community. What we're trying to do is modernize what I would characterize as some anachronistic provisions in the Bank Act, to take out some speed bumps. That's for the benefit of Canada. We take very seriously the role we play in the social and economic fabric of the country as a whole. We think this speaks to the innovation agenda our country has as a whole.

I would also mention that what we're doing here happens within the existing framework of privacy protection in this country. I don't think we should conflate what's happening in the Bank Act with separate, already robust privacy regulation. In fact, you cited Europe as an example, and I would point out the European data protection supervisor has just formally recognized the adequacy of Canada's privacy framework.

We are completely open to and, in fact, happy to engage in dialogue with any and all of our regulators on how we continue to advance the agenda within Canada. We think we're doing it for the overall good of the country.

Senator Tkachuk: In this discussion, I would like to know what does a fintech bring to a bank? Why would you want to partner with them? Why do you buy them? How do I as a customer benefit? I deal with two of your banks. It's important to me.

Mr. Bradley: I can take a stab at that first. The reason we partner with a fintech is fundamentally to enhance the customer's relationship with the bank. We know there are some things a bank can't do or can't do as well as some other companies, such as a fintech. If we can enter into a relationship by which we can offer our customer, if the customer chooses, the opportunity to work not only with us but also with a fintech we've engaged to work with us, that will enhance the customer's relationship with us. That's the fundamental reason.

Senator Tkachuk: Like what? Give me an example.

Mr. Bradley: I mentioned before a fintech has particular expertise on small business lending that might be able to work with a bank to facilitate more small business lending than a bank would have been comfortable with before.

Senator Tkachuk: I don't know what you mean. All the banks do have small business lending. They all have expertise with it. They're all very good at it as far as I know. What does a fintech bring that would be different, out of the business range

répondre de façon générale. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas une nouvelle possibilité. Les banques peuvent déjà établir des partenariats avec les entreprises de technologie financière. Nous tentons de moderniser les dispositions de la Loi sur les banques que je qualifierais d'anachroniques, afin de faire tomber quelques obstacles. C'est pour le bien du Canada. Nous avons à cœur le rôle que nous jouons dans le tissu social et économique du pays. Nous croyons que cela reflète le programme d'innovation du Canada.

Je dirais aussi que cette possibilité respecte le cadre actuel en matière de protection de la vie privée au pays. Je crois qu'il ne faut pas confondre ce qui se trouve dans la Loi sur les banques avec la réglementation distincte en matière de protection de la vie privée, qui est déjà robuste. En fait, vous avez cité l'Europe en exemple, et je tiens à souligner que le contrôleur européen de la protection des données vient tout juste de reconnaître officiellement le caractère adéquat du cadre de protection de la vie privée du Canada.

Nous sommes, tout à fait, ouverts et heureux, en fait, d'engager le dialogue avec tous les organismes de réglementation sur la façon d'avancer au Canada. Nous croyons que nous le faisons dans l'intérêt du pays.

Le sénateur Tkachuk : Dans le cadre de cette discussion, j'aimerais savoir ce qu'apportent les entreprises de technologie financière aux banques. Pourquoi voulez-vous établir des partenariats avec elles? Quels sont les avantages pour les clients? Je fais affaire avec deux de vos banques. C'est important pour moi.

M. Bradley : Je peux essayer de répondre à la question en premier. Nous nous associons aux entreprises de technologie financière dans le but d'améliorer la relation du client avec la banque. Nous savons qu'il y a certaines choses que la banque ne peut pas faire ou ne peut pas faire aussi bien que d'autres entreprises, comme celles de technologie financière. Si nous pouvons établir une relation et offrir à notre client — s'il le souhaite — la possibilité de collaborer non seulement avec nous, mais aussi avec une entreprise de technologie financière que nous avons engagée, alors nous allons améliorer notre relation avec le client. C'est la principale raison.

Le sénateur Tkachuk : Comme quoi? Donnez-moi un exemple.

M. Bradley : J'ai parlé plus tôt d'une entreprise de technologie financière qui a une expertise dans les prêts aux petites entreprises et qui pourrait collaborer avec une banque afin d'accroître le nombre de prêts à ces entreprises, ce que la banque, seule, n'aurait pas fait.

Le sénateur Tkachuk : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Toutes les banques prêtent aux petites entreprises. Elles ont une expertise à cet égard. Elles le font toutes très bien à ce que je sache. Qu'est-ce qu'une entreprise de technologie

you have that will be complementary to your business so I as a customer will benefit? How does that work exactly?

Mr. Bruyea: There is a company called SecureKey in the Canadian market. SecureKey is all about identity federation. What it effectively does is offer a utility service that creates a modern equivalent of the provision in the act around letters of introduction to enable us to do that more electronically and seamlessly with our customers. That is a business not effectively primarily in the business of banking. It allows us to modernize a piece of our process to enable consumers to do business in a much more friction-free way, for example.

Ms. Shonaman: Sometimes fintechs focus on life events, having a baby, getting married and buying a new home. What these application providers do is bring a number of service providers together in a easy to access way that allows people to access things at the time they want them. A more financial services-based example would be a company that is very good at providing a financial dashboard, doing analysis on a customer's patterns of transactions and then offering advice and insight on where there might be savings opportunities, where money might be better placed in a RRSP or a TFSA or things of that nature. These are not specific things we are doing, they are just examples.

Senator Tkachuk: You lost me there. You mention that, but if I'm a customer, what does that mean to me precisely? When you say all those things, what does that actually mean? I don't understand any of this. Just be clear.

Mr. Henry: It's almost an umbrella comment for some of the shared examples. I think what they bring us is fresh perspective generally on a specialized and specific part of an activity where we're trying to provide an end-to-end service for customers, we can sometimes find a partner that has this fresh perspective and somewhat more agility, that goes deeper on something. That could be security —

Senator Tkachuk: I'm buying a car. Do you have people who are better than you in buying a car that you would be using? What would happen?

Mr. Henry: I think we're pretty good at automotive finance. You don't know what idea you haven't thought of. We want to find ideas for fresh perspective. Chris mentioned at the outset this is about creating values for customers in our core business. If we find someone specialized in a niche who does it faster and better than we do and we put it in the overall service offering to customers in a way that customers want and appreciate and value, that's a good thing for everyone.

Senator Tkachuk: Okay. I'm not sure if the question was answered.

financière peut apporter de différent, qui soit au-delà de votre sphère d'activité, et qui puisse profiter au client? Comment est-ce que cela fonctionne exactement?

M. Bruyea : Il y a une entreprise qui s'appelle SecureKey sur le marché canadien. SecureKey vise la fédération de l'identité. Elle offre un service public qui crée un équivalent moderne à la disposition de la loi sur les lettres de recommandation, afin d'en faire plus avec nos clients par voie électronique. Il ne s'agit pas d'une activité primaire des banques. Cela nous permet de moderniser une partie de notre processus afin de permettre aux clients de faire des affaires beaucoup plus facilement, par exemple.

Mme Shonaman : Parfois, les entreprises de technologie financière se centrent sur les événements de la vie comme l'arrivée d'un bébé, le mariage ou l'achat d'une maison. Ces fournisseurs d'applications réunissent les fournisseurs de services pour permettre aux gens d'accéder facilement à ce qu'ils veulent, au moment choisi. Dans le domaine des services financiers, il peut s'agir d'une entreprise qui offre un tableau de bord financier, qui analyse les tendances des transactions d'un client pour lui fournir des conseils et des renseignements sur les possibilités d'épargne, sur l'avantage de placer son argent dans un REER ou dans un CELI, ce genre de choses. Ce ne sont que des exemples.

Le sénateur Tkachuk : Vous m'avez perdu. Qu'est-ce que cela signifie exactement pour moi, en tant que consommateur? Qu'est-ce que tout cela veut vraiment dire? Je ne comprends pas ce que vous dites. Soyez clair.

M. Henry : Je vais commenter ces exemples de façon générale. Je crois que ces entreprises nous offrent une perspective nouvelle sur une partie précise de nos activités. Alors que nous tentons d'offrir des services de bout en bout à nos clients, nous pouvons parfois trouver des partenaires qui offrent une nouvelle perspective, qui approfondissent certaines questions. Il peut s'agir de questions de sécurité…

Le sénateur Tkachuk : Si je veux acheter une voiture, est-ce qu'il y a des gens mieux placés que vous pour m'aider? Comment est-ce que cela fonctionne?

M. Henry : Je crois que nous sommes assez bons dans le financement de l'achat d'un véhicule. Ce que nous voulons, ce sont de nouvelles idées, un autre point de vue. Chris a parlé au début de la réunion de créer de la valeur pour nos clients dans le cadre de nos activités principales. Si nous trouvons des entreprises qui se spécialisent dans un certain domaine et qui font les choses mieux et plus rapidement que nous, et que nous offrons leurs services à nos clients afin qu'ils profitent de leur valeur, alors c'est bon pour tout le monde.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Je ne sais pas si on a répondu à la question.

Senator Tkachuk: I wouldn't buy something on that basis. Maybe they know something that I don't.

The Chair: Thanks, senator. I assume as well, based on your comments that it enhances in your view your respective competitive positions.

Mr. Henry: Yes.

The Chair: Okay. That's fine. No one is criticizing. You're in business. While it's, of course, about customers, it's also about ensuring your business prospers, grows, is innovative, et cetera.

Ms. Shonaman: Is relevant to our customers.

The Chair: No one is criticizing.

Senator Tkachuk: I'm not criticizing, I'm trying to understand. At the same time they're doing that, they will be sharing information about their customer base. I want to know who they're sharing it with. You say fintech. What does that mean? What kind of business is it? What do they actually do? I think that's important for us to know. I haven't really gotten an answer as to what that actually is. I think that's important if we're going to protect customer security and my security and Canadians' security.

The Chair: You're raising an important point, Senator Tkachuk. I want to ensure the panel understands Senator Tkachuk is saying he doesn't understand why you would deal with fintechs and his sense is you have not answered the question. Is that correct, Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: That is correct.

The Chair: Should we have another go at that or should we move on?

Mr. Henry: By all means let's continue. My generic answer would be served by more specific examples. David mentioned before small business lending as an example. In Scotiabank's case we did partner with a company to test something out on small business lending. Our intent was to find out is there a faster way to get a small business customer a loan, to get them the working capital they need to better run their business. In doing so also makes them happier to do more business with Scotiabank.

Le sénateur Tkachuk : Je ne miserais pas là-dessus pour acheter un bien. Ils savent peut-être quelque chose que je ne sais pas.

Le président : Merci, monsieur le sénateur. Je suppose, d'après vos commentaires, que cela améliore votre position concurrentielle.

M. Henry : Oui.

Le président : D'accord. C'est bien. Personne ne fait de critique. Bien que vous vouliez satisfaire la clientèle, vous voulez aussi veiller à la prospérité de votre entreprise, à sa croissance, à l'innovation, et cetera.

Mme Shonaman : C'est important pour nos clients.

Le président : Personne ne critique.

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas en train de critiquer qui que ce soit; j'essaie simplement de comprendre. Tout en faisant appel à ces services, les banques vont rendre accessible de l'information au sujet de leur clientèle. Je veux savoir qui aura accès à ces renseignements. Vous parlez des entreprises de technologie financière. Qu'est-ce que cela signifie exactement? De quel genre d'entreprises s'agit-il? Que font au juste ces entreprises? J'estime important que nous le sachions. On ne m'a pas vraiment répondu à ce sujet. Je pense qu'il est primordial que nous soyons au courant si nous voulons protéger aussi bien la sécurité des clients des banques que ma propre sécurité et celle de tous les Canadiens.

Le président : Vous soulevez un point important, sénateur Tkachuk. Je veux m'assurer que nos témoins saisissent bien ce que le sénateur Tkachuk est en train de dire. Il ne comprend pas pour quelle raison vous faites appel à ces entreprises de technologie financière et il n'a pas l'impression que vous avez répondu à sa question à ce sujet. Est-ce bien cela, sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : Tout à fait.

Le président : Est-ce que vous voulez tenter une nouvelle explication ou est-il préférable que nous passions à la prochaine question?

M. Henry : Nous devrions essayer de tirer les choses au clair. Il serait sans doute préférable que je cite des exemples précis pour illustrer ma réponse générale. David a donné tout à l'heure l'exemple des prêts aux petites entreprises. À la Banque Scotia, nous avons établi un partenariat avec une entreprise pour essayer de voir s'il n'y avait pas une manière de consentir plus rapidement ces prêts aux petites entreprises afin qu'elles aient accès sans tarder aux capitaux dont elles ont besoin pour améliorer leurs opérations. Ce faisant, ces entreprises apprécieront davantage les services de notre banque et continueront de faire affaire avec nous.

What we learned from that particular partnership was we could get to the same outcome from a servicing standpoint in a faster way with fewer steps. That brought our customers the kind of expediency they wanted, a more frictionless or seamless experience. It brought us the benefit of financial efficiency and happier customers.

Senator Tkachuk: That was helpful.

The Chair: That makes sense. Does anyone wish to add on that or should we move on?

Ms. Shonaman: You mentioned buying a car. We might partner with a fintech that will tell you what your car is worth at any point in time, in case you wanted to sell it. We might offer the same thing for your home. If you want to know what your home is worth, we may partner with somebody who can have access to all that data and deliver it to our client.

Senator Tannas: It's clear the culture of our Canadian banks is one of excellence. I'm a huge fan. I've had a ringside seat at watching the banks in action throughout my career.

It's also clear there are more and more interrelationships with fintechs on the horizon, both in terms of service and process outsourcing. I have a concern about service and process outsourcing that I spoke of before. I raised one about a service you've outsourced to do the funding of mortgages. This service happens to be owned by a fintech that also owns a title insurance company. That, to me, is where some of this is going. Where the insurance and banking fences are now, we're relying on the fintech to make sure they don't have a conflict of interest and abiding by the rules of the Bank Act.

I believe — and we've got product partnerships as well — that, if we're going to have a mess, if we're going to have a wreck, it makes a lot of sense that it's going to be a counter-party problem. The culture of the banks is such that it won't be in the banks; it will be in one of your partners, whether it's a cyber problem or a breach of the law you're working to abide by. That's probably a fair expectation.

My question is: If you agree with that — maybe you don't; maybe they're more secure than you guys. I doubt it. If you agree — and I'm sure by contract you all have the ability to send your internal audit people into their operations — could you confirm you are at least as active with your internal audit operations in fintech partnerships, at least? Hopefully, you'll tell

Nous avons constaté avec ce partenariat qu'il nous était possible d'offrir le même service plus rapidement et en moins d'étapes. Nos clients bénéficiaient ainsi de la diligence recherchée dans le cadre d'une expérience plus intégrée et harmonieuse. Nous avions, de ce fait, gagné en efficience financière tout en voyant nos clients plus heureux.

Le sénateur Tkachuk : Voilà qui est mieux.

Le président : C'est tout à fait logique. Est-ce que quelqu'un veut encore ajouter quelque chose ou est-ce que nous passons à un autre sujet?

Mme Shonaman : Vous avez parlé de l'achat d'une voiture. Nous pourrions travailler en partenariat avec une entreprise de technologie financière qui pourrait vous renseigner sur la valeur de votre voiture à n'importe quel moment, pour le cas où vous voudriez la revendre. Nous pourrions offrir le même service pour une résidence. Si vous voulez connaître la valeur de votre maison, nous pourrions établir un partenariat avec une firme, ayant accès à toutes ces données et vous en faire bénéficier, à titre de client de la banque.

Le sénateur Tannas : Il est bien évident que nos banques canadiennes visent toujours l'excellence. J'ai toujours suivi avec grand intérêt votre évolution tout au long de ma carrière.

Il est également évident qu'il y aura de plus en plus d'interrelations avec les entreprises de technologie financière, tant pour les services que pour la sous-traitance. Il y a une préoccupation que j'ai déjà soulevée à ce sujet. Il s'agissait de la sous-traitance d'un service pour le financement des hypothèques. Le mandat a été confié à une entreprise de technologie financière qui est également propriétaire d'une compagnie d'assurance titres. À mes yeux, cela montre un peu ce que l'avenir nous réserve. Alors qu'il y a actuellement des limites bien établies pour les compagnies d'assurances et les banques, nous nous en remettons à cette entreprise de technologie financière pour qu'elle veille à ne pas se trouver en situation de conflits d'intérêts et qu'elle respecte les règles de la Loi sur les banques. Il y a aussi des partenariats pour les produits dans le même contexte.

Selon moi, si les choses tournent à la catastrophe, ce sera en raison d'un problème de contrepartie. La culture des banques les met à l'abri d'une telle situation, mais ce sera le fait de l'un de vos partenaires, qu'il s'agisse d'un problème de piratage ou d'une infraction à la loi régissant vos activités. Je dirais que c'est une possibilité que l'on ne peut pas balayer du revers de la main.

Il est possible que vous ne soyez pas d'accord. Peut-être que ces entreprises sont plus sécuritaires que vos banques, mais j'en doute. Si vous êtes d'accord, pouvez-vous nous confirmer que vous menez des audits internes tout aussi rigoureux dans le cadre de vos partenariats avec ces entreprises de technologie financière? Je suis, en effet, persuadé que les contrats établis

me you're more active with internal audit procedures and operations and oversight in fintechs than you are in your own ecosystem.

Mr. Bruyea: Thank you, senator. I can start with that answer. First, I think we've established here today that it matters little whether we are actually holding the information or the information is in the supply chain. It matters not to the customer. We have a very rigorous process to understand any risks associated with the management and use of information in our supply chain. That rigorous process is backed up by an E21-compliant line-of-defence model within the organization. People may not be familiar with E21. It basically was a guideline set out by OSFI that codifies how you should structure your internal governance processes to deal with specific sensitive matters inside the organization, like risk management, cybersecurity, supplier governance. That piece —

Senator Tannas: That's good. Would OSFI look at you and say, "How active have you been over here with this service provider?"

Mr. Bruyea: Absolutely. In fact —

Senator Tannas: Shows us your records, internal audit meetings or procedures, et cetera, that you have done?

Mr. Bruyea: OSFI is very active in that regard. In fact, there has been some very recent examination activity, over the last couple of months, with respect to third-party supply-chain risks. They have put the banks through a very rigorous process. I would also say, out of Davos, the G7 conversations happening more globally, this whole area of supply-chain risk and third-party risk management is a huge issue. We have to start crossing jurisdictional boundaries when we deal with some of these issues. Higher order committees are taking those into conversations.

Senator Tannas: In your world, there's the flavour of the month from the regulator — it's not a month; it goes on for a long time — where they focus on something. Where in the process is this particular third-party chain risk? Are they at the beginning of everybody focused on this? Are we in the middle? Are we nearing the end, and it has all been settled and everything is in place? Where do you think you are in that?

vous permettent d'envoyer vos vérificateurs internes mener des audits sur les activités de ces entreprises. J'espère vous entendre dire que vous en faites davantage en matière de vérification interne et de surveillance auprès des entreprises de technologie financière qu'au sein de votre propre écosystème.

M. Bruyea : Merci, sénateur. Je dois d'abord vous rappeler une chose que nous avons établie clairement ici aujourd'hui. Nous ne faisons guère de différence entre les situations où nous détenons nous-mêmes l'information et celles où elle se retrouve ailleurs, au sein de la chaîne logistique. Cela ne change rien pour le client. Nous avons mis en place un processus très rigoureux pour bien cerner tous les risques associés à la gestion et à l'utilisation de l'information dans l'ensemble de notre chaîne logistique. Ce processus rigoureux s'appuie sur le modèle de ligne de défense E21, une ligne directrice établie par le BSIF, qui guide chaque organisation quant aux moyens à prendre pour que ses processus de gouvernance interne permettent de composer avec différents éléments comme la gestion du risque, la cybersécurité et la gestion des fournisseurs. Cette ligne directrice...

Le sénateur Tannas : Je vois. Est-ce que le BSIF peut vous demander dans quelle mesure vous êtes intervenu activement pour la gouvernance d'un certain fournisseur de services?

M. Bruyea : Certainement. En fait...

Le sénateur Tannas : Ils peuvent vous demander de leur montrer vos dossiers pour savoir par exemple quelles réunions vous avez tenues ou quelles procédures vous avez mises en place aux fins des audits internes?

M. Bruyea : Le BSIF est très actif à ce chapitre. Ainsi, des examens ont été menés très récemment, soit au cours des derniers mois, relativement aux risques associés aux tierces parties au sein de la chaîne logistique. Le BSIF soumet les banques à un processus très rigoureux. J'ajouterais que dans le cadre des échanges, qui ont cours davantage à l'échelle du G7 depuis Davos, toute cette question de la gestion des risques associés à la chaîne logistique et aux tierces parties s'inscrit dans les enjeux de premier plan. Il faut commencer à aborder certaines de ces questions dans une perspective internationale. On discute maintenant de ces enjeux dans les plus hautes sphères.

Le sénateur Tannas : Dans votre domaine, il y a des tendances passagères qui voient les instances réglementaires mettre l'accent temporairement sur un aspect en particulier. Où en est-on rendu exactement avec cette question des risques associés aux tierces parties dans la chaîne logistique? En est-on à l'étape où tout le monde commence à s'y intéresser? Sommes-nous rendus en plein cœur de ce processus? Approchons-nous de la fin, c'est-à-dire que tout a été réglé et que les différentes mesures sont en place? Où en sommes-nous, à votre avis?

Mr. Henry: I'm happy to jump in and give a perspective. In addition to this notion of selecting and contracting with a third party, which is subject to scrutiny from OSFI, senator, to your exact point, they also have an expectation there's ongoing monitoring, ongoing attestation, there is what the banks call a "three-line-of-defence model." First, a business practitioner, just from a good business standpoint, focuses on that. That is subject to challenge by a second line of defence within the organization, what we generally refer to as "risk management," and the third line of defence is the bank's audit process. That's a very robust process that applies equally to this. It starts with that business practice of just saying, "What do we think this actually means from a reputational standpoint," and goes from there. All of that is subject to OSFI scrutiny at each step in the process. That is something that just continues to get more and more robust. Each of us would have processes for managing operational risk in addition to credit risk. OSFI, in fact, has specific requirements for us to enumerate nonfinancial risks we face, of which third-party risk management is one of those. We have to lay out and attest to and provide evidence on how we actually bring that to life for all of the third parties we deal with on a regular basis.

M. Henry : Je vais vous dire comment je perçois les choses. Outre la sélection d'une tierce partie et l'établissement d'un contrat avec celle-ci, deux activités soumises à l'examen du BSIF, celui-ci s'attend également à un maintien en continu des activités de contrôle et de vérification dans le cadre de ce que les banques appellent le modèle à trois lignes de défense. La première ligne est celle de l'entreprise elle-même qui doit s'intéresser à ces questions dans un pur souci de saine administration. Ce travail est contrevérifié par une deuxième ligne de défense au sein de l'organisation dans le cadre de ce qu'on appelle généralement, la gestion du risque. Le processus d'audit de la banque intervient ensuite à titre de troisième ligne de défense. C'est donc un mécanisme très efficace qui entre en action en pareil cas. Il s'agit d'abord pour l'entreprise de se demander dans quelle mesure sa réputation pourrait être affectée, et tout s'enclenche par la suite. Chaque étape du processus est soumise à l'examen du BSIF. C'est une façon de faire, qui gagne en efficacité au fil des ans. Chaque banque a ses propres mesures pour gérer les risques opérationnels en plus des risques liés au crédit. Le BSIF exige de nous, par ailleurs, que nous répertoriions les risques financiers auxquels nous sommes exposés, ce qui comprend ceux associés à la gestion des tierces parties. Nous devons indiquer quelles mesures nous prenons à cette fin et fournir des preuves de leur mise en œuvre concrète pour chacune des tierces parties avec lesquelles nous traitons sur une base régulière.

Senator Tannas: Would you confirm it is at least as robust as what you would be doing in terms of auditing your branches and activities elsewhere in the organization?

Le sénateur Tannas : Êtes-vous en mesure de nous confirmer que vos audits sont, tout au moins, aussi rigoureux qu'ils le sont pour vos propres divisions et activités ailleurs dans l'organisation?

Mr. Henry: The standard is that any party we deal with needs to meet at least what we do, yes.

M. Henry : Pour tous ceux avec lesquels nous traitons, le seuil est effectivement le même que pour nos propres activités.

Senator Unger: Thanks to all of you for great presentations and great answers and explanations.

La sénatrice Unger : Merci à tous nos témoins pour vos exposés très intéressants ainsi que pour vos excellentes réponses et explications.

G7 and the EU has been mentioned. In a recent report by Privacy International from the U.K, entitled *Fintech Privacy and Identity in the New Data-Intensive Financial Sector*, stated: "There has been a massive growth in the amount and nature of the data that is gathered by financial institutions about individuals. Many new data sources feed into the creation of financial identities."

Il a été question du G7 et de l'Union européenne. On peut lire dans un récent rapport de Privacy International au Royaume-Uni intitulé *Fintech Privacy and Identity in the New Data-Intensive Financial Sector* qu'il y a eu une croissance colossale de la quantité et de la variété des données recueillies par les institutions financières au sujet de leurs clients. On y ajoute que l'identité financière est désormais établie à partir de nombreuses nouvelles sources de données.

I wonder if you could comment on this from a Canadian perspective. Has there been a massive growth in the data Canadian financial institutions are collecting? In general, do people understand financial institutions are gathering this kind of data, which can include things like call records, text messaging? In some cases data is being gathered even when the customer isn't on a phone or using the service.

Je ne sais pas si vous pourriez nous dire ce qu'il en est dans le contexte canadien. Y a-t-il eu forte croissance de la quantité de données recueillies par les institutions financières canadiennes? D'une manière générale, est-ce que les gens sont conscients que les institutions financières recueillent des données semblables, qui peuvent comprendre des relevés des appels téléphoniques et des textos? Il arrive même que des données soient recueillies sans que le client utilise son téléphone ou les services offerts.

I wonder if Canadian banks are anticipating this influx of additional data now being gathered by fintechs in the EU or U.K.? Would you comment about that?

Mr. Henry: Senator, I think that, for me, that starts with the firm belief that customers have the right to meaningful and informed consent on what data is being stored and what use is intended with the data. We try to be transparent with our customers in that regard. I think we all have a growing appreciation for the fact that, yes, there is more and more data being produced and being gathered around the world. We take very seriously that obligation.

If I reflect in terms of Scotiabank's business practices, we make a point of regular, ongoing dialogue with our customers from all kinds of different perspectives. We have systems in place to keep that dialogue going and to codify the knowledge and the feedback we're getting from our customers. I would say that, yes, there is an appreciation this is occurring, that customers actually like and, in many cases, want the new types of value being created from this. Commensurate with that, it's not just the data that's growing, but, frankly, what's growing right alongside is the investment we're making in securing that data.

Senator Unger: What you just said, Mr. Henry, how does that translate directly to me, say, as an ordinary consumer who has dealt with the same bank forever and trusts the same bank, of course? How would I be informed of how carefully you scrutinize everything on my behalf?

Mr. Henry: Our commitment is to be transparent with our consumers. They have an ability to opt in and opt out for different usages for their data. The more we know about someone, the more relevant and helpful we can be to them. An example would be as simple as reminding someone a payment is due. By gathering that piece of data, which ten years ago wouldn't have happened, we can deliver an extra piece of value to a customer to help them in their financial lives.

Mr. Bruyea: To your question, senator, there's definitely a trend to use some additional telemetry or information to protect a consumer. You mentioned identity. There are systems now available where we can detect whether the same computer is being used to activate the banking service that was used previously. In the case where we detect a change, we may want to advise the consumer that someone may be attempting to use your account without your knowledge. That new type of information is available and can be harnessed to protect the consumer.

Je me demande si les banques canadiennes anticipent cet afflux de données additionnelles, qui sont recueillies par les entreprises de technologie financière au Royaume-Uni ou dans les pays de l'Union européenne? Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est?

M. Henry : Il faut d'abord que l'on soit tenu, madame la sénatrice, d'obtenir du client son consentement éclairé quant aux données, qui sont emmagasinées et aux utilisations que l'on compte en faire. Nous nous efforçons d'être aussi transparents que possible envers nos clients à ce sujet. Je crois que nous nous rendons tous effectivement compte qu'il y a de plus en plus de données qui sont produites et recueillies de par le monde. C'est une obligation que nous prenons donc très au sérieux.

Si je pense aux pratiques de la Banque Scotia, nous nous assurons de discuter régulièrement de ces questions avec un échantillon de notre clientèle représentant un éventail de perspectives différentes. Nous avons mis en place des systèmes permettant de maintenir ce dialogue et de consigner les renseignements et commentaires obtenus de nos clients. Je vous dirais qu'il semble effectivement que notre clientèle apprécie les nouvelles formes de valeur ajoutée pouvant découler de cet exercice, et que bon nombre de nos clients souhaitent en bénéficier. Parallèlement à cette croissance de la quantité de données, il faut bien avouer qu'il y a également une croissance des investissements que nous devons consentir pour en assurer la sécurité.

La sénatrice Unger : Pouvez-vous me dire, monsieur Henry, ce que cela signifie concrètement pour moi à titre de cliente ordinaire qui fait affaire depuis toujours avec la même banque qui a toute ma confiance? Comment pourrais-je savoir que vous prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires en mon nom?

M. Henry : Nous nous sommes engagés à être transparents envers nos clients. Ils peuvent choisir d'accepter ou non différentes utilisations de leurs données. Plus nous en savons au sujet d'une personne, plus nous pouvons lui offrir des services pertinents et utiles. Je pourrais vous donner un exemple aussi simple qu'un rappel envoyé lorsqu'un paiement est dû. En recueillant des données à ce sujet, ce qui n'était pas possible il y a 10 ans à peine, nous pouvons offrir un petit coup de pouce supplémentaire à un client dans sa gestion financière.

M. Bruyea : Il y a effectivement, madame la sénatrice, une tendance à utiliser des mesures additionnelles de télésurveillance ou d'information pour protéger nos clients. Vous avez parlé d'identité financière. Nous disposons maintenant de systèmes permettant de déterminer si le même ordinateur est utilisé pour accéder à un service bancaire dont on s'est déjà prévalu. Lorsque nous constatons qu'il s'agit d'un ordinateur différent, on a la possibilité d'aviser notre client que quelqu'un est peut-être en train d'essayer d'avoir accès à son compte sans qu'il le sache. Nous avons désormais à notre disposition des renseignements de la sorte pouvant être mis à contribution pour protéger nos clients.

Ms. Shonaman: I would add that the flip side of all these news reports about how data is being used is our clients are becoming more aware of their rights and asking the questions they should be asking. Under EU law, clients have the right to understand how you process that data and it's something with which we comply in our European businesses. We don't think it's too far beyond the pale to think other regulatory regimes will rise to that standard at some point. We want to be prepared for that. We're going to hear about this from regulators and our clients and we want to be ready to have that conversation.

Mme Shonaman : J'ajouterai qu'il y a un revers à cette médaille. Avec tous ces nouveaux rapports concernant la façon dont les données sont utilisées, nos clients deviennent, de plus en plus, conscients de leurs droits et n'hésitent pas à poser les questions qui s'imposent. En vertu de la loi en vigueur pour l'Union européenne, les clients ont le droit de savoir comment leurs données sont traitées, et nous nous conformons à ces règles dans nos activités en Europe. Nous ne croyons pas qu'il soit déraisonnable d'imaginer que les autres instances réglementaires finiront par s'arrimer à cette norme. Nous voulons nous préparer en conséquence. Nous allons devoir aborder ces questions avec les autorités réglementaires et nos clients, et nous voulons être prêts à en discuter.

Senator Unger: When the Privacy Commissioner appeared before this committee, he expressed concern that Bill C-74 is one-sided. It favours innovation and forgets about privacy.

Can you comment about this and do you share his concern?

La sénatrice Unger : Lorsque le commissaire à la protection de la vie privée a comparu devant notre comité, il a dit craindre que le projet de loi C-74 favorise l'innovation au détriment de la protection des renseignements personnels.

Pouvez-vous nous dire si vous êtes du même avis?

Ms. Stubbington: The Bank Act amendments do not change the existing privacy framework. As we've been saying, it's very robust and well respected globally as a privacy framework and that doesn't change regardless of amendments to the Bank Act.

Mme Stubbington : Les modifications apportées à la Loi sur les banques ne changent en rien le cadre existant pour la protection des renseignements personnels. Comme nous l'avons fait valoir, c'est un cadre rigoureux, reconnu à l'échelle internationale, qui va demeurer intact malgré les changements apportés à la Loi sur les banques.

Senator Unger: You don't share his concern that it was one-sided?

La sénatrice Unger : Vous ne croyez pas que c'est une mesure à sens unique?

Ms. Stubbington: I don't want to speak for his office or for him. The existing privacy framework is there and the banks endeavour daily to comply in all respects with the privacy laws.

Mme Stubbington : Je ne veux pas parler au nom de son commissariat ou en son nom. Il y a un cadre en place pour la protection des renseignements personnels, et les banques s'emploient quotidiennement à se conformer à toutes les lois en la matière.

Senator Unger: Thank you.

La sénatrice Unger : Merci.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Dagenais: My thanks to our guests. I have been fortunate to listen to your testimony and your replies. I understand that you are careful to protect your clients' personal information, but you are also capable of substantial technological advances that broaden your chances of attracting new clients. Could there be an equally substantial effort to communicate with your clients when you have to share those clients' information? What would happen if one of your clients refused to agree to share his or her personal information? You are all invited to reply.

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. J'ai eu la chance d'écouter vos témoignages et vos réponses. Je comprends que vous êtes soucieux de protéger les renseignements personnels de vos clients, mais vous êtes aussi capables de grandes prouesses technologiques pour élargir vos chances d'aller chercher de nouveaux clients. Est-ce que cet effort pourrait être aussi grand pour communiquer avec vos clients lorsque vous devez partager les informations de vos clients? Qu'arriverait-il si l'un de vos clients refusait de consentir au partage de ses renseignements personnels? Vous êtes tous invités à répondre.

[*English*]

[*Traduction*]

Ms. Stubbington: We believe wholeheartedly in meaningful and informed consent. To the extent we are going to use information we have from a customer for any type of a new purpose, we would need to get consent for that new purpose. We

Mme Stubbington : Nous croyons, sans réserve, au concept du consentement éclairé. Nous demandons toujours le consentement d'un client avant d'utiliser des renseignements à une nouvelle fin. Nous agissons en toute transparence envers nos

are transparent with our customers. We use plain language they can understand. We offer numerous opportunities to engage with us with respect to any questions. We want that type of engagement. We do want them to understand what information we are using for what purpose, how we're using it. We really invite that type of dialogue.

Mr. Henry: If I can just maybe bring that to life with an example, since examples seem to have helped in a few instances. In the recent past Scotiabank made an enhancement to our mobile banking app by leveraging a service we pulled into the app from a third party. The way that works is precisely at the heart of your question, Senator Dagenais.

What happens when a customer for the first time goes into that portion of the app, something pops up in front of them and says you're about to do something new that involves this partner. In plain English, we say this information will need to go to that partner and ask if you accept before you proceed. We apply that approach.

[*Translation*]

Senator Dagenais: In the area of brokerage, the rules on communication are very strict. I am sure that you are able to comply with them. Could the same communication requirements apply on an individual basis each time you have to share your clients' personal information?

[*English*]

Mr. Henry: It might be just me, senator, I apologize. I didn't understand the question.

[*Translation*]

Senator Dagenais: In the area of brokerage, the rules on sharing information are very strict. Do the same rules apply in other areas when you have to share your clients' personal information? For example — correct me if I am wrong — CIBC bought La Personnelle insurance company, which then became its property. Could personal information have been shared with the new insurance company that they purchased? Do the same rules apply at that point?

[*English*]

Mr. Bruyea: I do know, senator, we maintain privacy preferences in our customer database related to what we can share and can't share from a regulatory and customer election point of view. That is all tracked in our databases and our processes use that information to influence what can or cannot be shared.

clients. Nous utilisons un langage clair et simple qu'ils sont en mesure de comprendre. Nous leur donnons accès à différentes tribunes où ils peuvent nous poser leurs questions. Nous voulons avoir des échanges avec eux. Nous souhaitons qu'ils sachent quels renseignements nous utilisons, à quelles fins nous nous en servons, et la façon dont nous nous y prenons. Nous favorisons vraiment un dialogue à ce sujet.

M. Henry : Je pourrais peut-être vous donner un exemple, car il semble que cela soit utile dans certains cas. La Banque Scotia a récemment amélioré ses services bancaires mobiles en y ajoutant un élément tiré d'une application d'une tierce partie. La manière dont nous procédons à cette fin illustre on ne peut mieux ce que vous voulez savoir, sénateur Dagenais.

Lorsqu'un client accède pour la première fois à la nouvelle portion de notre application, une fenêtre s'affiche pour l'informer qu'il s'apprête à utiliser un nouveau service offert en partenariat. Nous l'avisons alors en termes clairs que, s'il accepte de continuer, les renseignements fournis seront accessibles également à ce partenaire. C'est l'approche que nous utilisons.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Il y a des règles de communication dans le domaine du courtage qui sont très sévères. Je suis certain que vous êtes capable de vous y conformer. Pourrait-il y avoir les mêmes obligations de communication sur une base individuelle à chaque fois que vous devez partager les renseignements personnels de vos clients?

[*Traduction*]

M. Henry : Je suis désolé, sénateur, c'est peut-être seulement moi, mais je ne comprends pas votre question.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Dans le domaine du courtage, il y a des règles sévères lorsqu'on doit partager des informations. Est-ce que les mêmes règles s'appliquent dans d'autres domaines lorsque vous devez partager des renseignements personnels des clients? Par exemple — corrigez-moi si je me trompe —, la CIBC avait acheté la compagnie d'assurances La Personnelle qui est devenue sa propriété. Est-ce qu'il y a des renseignements personnels qui pouvaient être partagés avec la nouvelle compagnie d'assurances qui a été achetée? Est-ce que les mêmes règles s'appliquent à ce moment-là?

[*Traduction*]

M. Bruyea : Je peux vous dire, sénateur, que nous conservons dans notre base de données des indications sur les préférences des clients quant aux renseignements personnels qu'ils nous permettent de partager ou non, le tout dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans le cadre de nos différents

Ms. Shonaman: We have the same procedure where you have that control and consents and preferences you can choose. There may be particular industries that have restrictions on data sharing. We have the base level that is required by PIPEDA and our own privacy standards that apply to every company in the enterprise. Where there are additional regulations, they layer on top of that.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Daniel Therrien, the Privacy Commissioner, has told us that, in a few months, he will publish what might be called the "informed consent rule." I would like to know if each of your financial institutions will be applying this informed consent rule without delay when the Privacy Commissioner releases it.

[*English*]

Mr. Bruyea: Senator Dagenais, I believe as soon as we get to see that rule making from the Privacy Commissioner, we will be wholeheartedly implementing that. It will be subject to seeing it first.

Ms. Shonaman: Senator, I would add in some cases, because we are held to a high standard, we may already comply with what is issued.

Ms. Stubbington: I agree.

Mr. Henry: We are committed to always being in full compliance with any requirement.

The Chair: I have obviously heard and listened carefully to what you say and I take away your focus on protecting privacy is robust. I take that as a given from what you have indicated today.

The puzzle I am having difficulty resolving is, why would the Privacy Commissioner propose to us proposed amendments to the existing legislation to further enhance privacy concerns? Why would he feel that for some reason — yet to be explored — that more is required?

Are you able to comment on that?

Mr. Henry: I'm happy to lead into that. I can't hypothesize on what's happening in his head. I can share my perspective that we have a very robust privacy framework here in Canada. We've

processus, nous nous référons donc à cette base de données pour savoir quels renseignements peuvent être partagés.

Mme Shonaman : Nous fonctionnons de la même manière avec des préférences à exprimer et un contrôle des consentements obtenus. Il est possible qu'il y ait des restrictions quant à la mise en commun des données dans certains secteurs particuliers. Nous nous conformons aux exigences de la LPRPDE en plus d'avoir nos propres normes en matière de protection des renseignements personnels dans toutes les filiales de l'entreprise. Lorsque des règlements additionnels sont en vigueur, ils s'appliquent, en plus de tout ce qui existe déjà.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Le commissaire à la vie privée, M. Daniel Therrien, nous a dit qu'il publiera, d'ici quelques mois, ce qu'on pourrait appeler la « règle du consentement éclairé ». J'aimerais savoir si chacune de vos institutions financières appliquera sans délai la fameuse règle du consentement éclairé lorsqu'elle sera divulguée par le commissaire à la vie privée.

[*Traduction*]

M. Bruyea : Sénateur Dagenais, je peux vous assurer que nous allons faire le nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles règles adoptées par le commissaire à la protection de la vie privée. Il faudra, bien sûr, que nous en prenions d'abord connaissance.

Mme Shonaman : J'ajouterais que, dans certains cas, nous nous conformons déjà aux nouvelles règles mises en œuvre, étant donné les normes élevées auxquelles nous sommes assujettis.

Mme Stubbington : Je suis d'accord.

M. Henry : Nous avons à cœur de toujours respecter toutes les exigences établies.

Le président : À la lumière de tout ce que j'ai pu entendre aujourd'hui, il semble bien que vous ne ménagiez aucun effort pour assurer la protection des renseignements personnels. C'est ce que je conclus après avoir écouté avec attention vos témoignages.

Il y a toutefois une chose que j'ai encore du mal à comprendre. Pourquoi le commissaire à la protection de la vie privée propose-t-il des modifications à la loi en vigueur, afin d'améliorer encore davantage les mesures de protection des renseignements personnels? Pourquoi a-t-il l'impression — pour des motifs encore à explorer — qu'il faut en faire plus?

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Henry : Je vais me faire un plaisir de vous répondre, même si je ne peux pas formuler d'hypothèses relativement à ce que peut penser le commissaire. Je peux vous dire pour ma part

mentioned a few times today Canada is viewed as a leader among the world with respect to privacy regulation. Even in Europe where new things are happening, they acknowledge the adequacy of the framework in place in our country. If there's a view on the part of anyone that there's an opportunity for improvement, we welcome that dialogue. We would be happy to be part of that conversation.

Mr. Bruyea: The commissioner is responding to the global trends of increasing privacy oversight in all jurisdictions around the world, whether it relates to fintechs or more broadly.

The Chair: Is it fair for me to take away from your comments that if the Privacy Commissioner feels something additional is required, you will salute?

Mr. Henry: I think it's fair to surmise we would love to be part of a discussion on how we can make improvements for the benefit of Canada as it relates to privacy. If and when something becomes a requirement for us, absolutely we will ensure compliance.

The Chair: Thank you very much. We're going to move to the second round, being mindful of time, senators, and that we have an in-camera following this, I would ask we keep questions and answers succinct.

Senator Marwah: A quick question. How would the privacy code of the Canadian banks you already have in place compared to those of your major competitors — the U.S., UK and EU banks, all of those with which you compete every day? How would our privacy be on par?

Ms. Shonaman: We look to all industries across the world when benchmarking our practices. Recently we looked at our privacy policy, which will be updated on Friday. We looked at what other banks are doing around the world, as well as other companies — the Googles and Amazons of the world, and so on. We continually benchmark, not just against Canadian banks.

Senator Marwah: You feel you're on par with the best?

Ms. Shonaman: Yes, I believe we need to be.

que nous avons mis en place au Canada un cadre très efficace pour la protection des renseignements personnels. Comme nous l'avons indiqué à quelques reprises aujourd'hui, le Canada est considéré comme un chef de file mondial en la matière. Même en Europe où toutes ces nouveautés voient le jour, on reconnaît l'efficacité du cadre en place dans notre pays. Si quelqu'un quelque part croit qu'il est possible d'améliorer notre système, nous sommes prêts à en discuter. Nous serions heureux de pouvoir en débattre.

M. Bruyea : Le commissaire réagit aux tendances observées à l'échelle planétaire en faveur d'une surveillance accrue aux fins de la protection des renseignements personnels, qu'il s'agisse des entreprises de technologie financière ou d'autres entités de façon plus générale.

Le président : Dois-je déduire de vos observations que si le commissaire à la protection de la vie privée juge nécessaire de prendre des mesures additionnelles, vous verrez cette initiative d'un bon œil?

M. Henry : Je pense que vous pouvez raisonnablement présumer que nous adorerions avoir notre mot à dire quant aux améliorations à apporter au bénéfice de la protection des renseignements personnels au Canada. À partir du moment où une nouvelle exigence s'appliquera à nous, nous n'allons certes pas manquer de nous y conformer.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer au second tour. Je vous rappelle que nous devons nous réunir à huis clos à la fin de cette séance, et qu'il serait donc bon que vous puissiez garder vos questions et réponses aussi brèves que possible.

Le sénateur Marwah : J'ai une brève question. Comment le Code de protection des renseignements personnels en vigueur pour les banques canadiennes se compare-t-il à celui de vos principaux concurrents aux États-Unis, au Royaume-Uni et au sein de l'Union européenne? Êtes-vous en mesure d'offrir le même niveau de protection?

Mme Shonaman : Pour évaluer nos pratiques de façon comparative, nous examinons ce qui se fait dans tous les secteurs à la grandeur de la planète. Nous avons procédé récemment à un examen de notre politique de protection des renseignements personnels dont la version mise à jour entrera en vigueur vendredi. Nous avons examiné, pour ce faire, les pratiques des autres banques du monde, ainsi que celles de différentes entreprises comme Google et Amazon. Nous effectuons, sans cesse, des comparaisons semblables en ne nous limitant pas aux banques canadiennes.

Le sénateur Marwah : Vous avez l'impression d'être à la hauteur de ce qui se fait de mieux?

Mme Shonaman : Oui, je pense que nous n'avons pas le choix.

Mr. Henry: We frequently have other banks from around the world visiting us here, looking at what we're doing. I believe that is flattering and is indicative of the leadership Canada demonstrates in this space.

Senator Wetston: I'm going to ask two short questions and give the panel the opportunity to answer the one they want.

The Chair: Or none of the above?

Senator Wetston: Or none of the above. The first question is on the application of GDPR in the EU and your perspective on that — obviously, regulation.

The second question, and you can answer if you like, is: do you believe the policies associated with privacy in the current environment, and given the amendment which is to establish what you're already doing, more or less, or ensure you're able to continue in this particular space, do you believe the current policy stifles innovation?

In other words, does the privacy policy today stifle innovation? Because data is key to innovation. I'm indifferent to which question you want to answer.

Ms. Shonaman: Can I answer the first one?

Senator Wetston: Maybe we'll have a mix.

Ms. Shonaman: We believe that GDPR, while different from Canadian legislation, is very helpful. Our Canadian legislation is principles-based and very strong, and, even though it was written some time ago, the principles of privacy remain quite consistent.

GDPR is more specific on what you shall do with your clients and with your employees. We believe both kinds of legislation can work. We also believe that, at RBC, we're held to a higher standard because of the position we have in the country and with our clients. We always seek to hit the gold standard, which is GDPR. Even though it's not law in Canada, we'd be looking to raise ourselves up to that level because it's the right thing to do.

Ms. Stubbington: Since we've talked about the first question, with respect to the second, innovation is obviously very good for Canada, for our customers, for Canadians and for our businesses. We want to be able to continue to meet the ever-changing financial needs and expectations of our customers. If we go back to basics with respect to privacy law, it's looking for consent for

M. Henry : Nous recevons fréquemment la visite de représentants d'autres banques de la planète, qui viennent examiner nos pratiques. Je pense que c'est flatteur et que cela témoigne bien du leadership exercé par le Canada en la matière.

Le sénateur Wetston : Je vais poser deux brèves questions en permettant à nos témoins de choisir de répondre à l'une ou à l'autre.

Le président : Ou à aucune des deux?

Le sénateur Wetston : Ou à aucune des deux. Ma première question vise à connaître votre point de vue sur l'application du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

La deuxième question — et vous pouvez y répondre si vous voulez —, la deuxième question est la suivante : dans le contexte actuel et compte tenu de l'amendement qui vise à établir dans une certaine mesure ce que vous faites déjà ou à veiller à ce que vous soyez en mesure de continuer sur cette voie particulière, croyez-vous que la politique actuelle sur la protection de la vie privée étouffe l'innovation?

Après tout, les données sont essentielles pour l'innovation. Vous pouvez répondre à la question de votre choix, cela m'est égal.

Mme Shonaman : Puis-je répondre à la première?

Le sénateur Wetston : Essayons de faire un mélange des deux.

Mme Shonaman : Nous croyons que le Règlement général sur la protection des données est très utile, même s'il est différent de ce que prévoit la loi canadienne. La législation canadienne est fondée sur des principes et elle est très solide. Or, même si cette législation date déjà d'un certain temps, les principes de la protection de la vie privée n'ont pas beaucoup changé.

Le Règlement général sur la protection des données donne des détails plus précis sur ce que vous devez faire avec vos clients et vos employés. Nous croyons que les deux façons de faire peuvent fonctionner. La Banque Royale croit également qu'elle est tenue d'observer un standard supérieur en raison de la place qu'elle occupe au pays et auprès de ses clients. Nous cherchons à appliquer le standard le plus rigoureux, soit le Règlement général sur la protection des données. Même si ce règlement n'a pas force de loi au Canada, c'est la norme que nous visons, car nous croyons que c'est la bonne chose à faire.

Mme Stubbington : Étant donné que la première question a déjà été abordée, en ce qui concerne la deuxième, disons que l'innovation est assurément très bonne pour le Canada, pour les Canadiens et pour nos entreprises. Nous voulons continuer d'être en mesure de répondre aux besoins financiers et aux attentes en constante évolution de nos clients. La base de la loi en matière

the collection, use and disclosure of information. That is a fundamental cornerstone and the basis upon which we earn the trust of our customers. I think it works well. I think the amendments before us are separate from the privacy regime, which is there to enable innovation.

Mr. Henry: I will simply add what Jane closed on. The conversation today is different from the privacy framework we have, which is not changing. What's on the table proposed as a change is something that will tangibly enable innovation and will work to the benefit of all Canadians.

Mr. Bradley: To take the second question, whether privacy policies stifle innovation, I don't think they do. We're able to deal with fintechs, but there's a balance. Again, if you look at the competition bureau's fintech market study report, they commented in some cases it's so difficult for fintechs to deal with banks because of our high information security requirements. There's a suggestion maybe our bank regulator, OSFI, ought to back off a little bit to enable fintechs to work with banks easier.

Senator Wetston: Thank you. That's the point I was trying to get to.

The Chair: Interesting. Anything to add?

Mr. Bruyea: I'd just like to emphasize we believe at CIBC it's a false choice to say you can have innovation without privacy.

Senator Ringuette: All of you have indicated you work closely with the Privacy Commissioner. The Bank of Canada yesterday indicated that, in regard to overlooking all of the financial macro activity, also indicated working with the Privacy Commissioner. Yet the Privacy Commissioner comes here not having been consulted, after two years with all of your institution's discussion with the finance department for what we have in front of us. He's saying that and I have a tendency to believe him.

Moving on to my second question, which is very important. I think it's Mr. Henry and maybe, I think, Mr. Bruyea. You've both brought up the issue of insurance companies. This is a

de protection de la vie privée, c'est la recherche du consentement quant à la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels. C'est la pierre angulaire et la base des efforts que nous déployons pour obtenir la confiance de nos clients. Je crois que c'est un principe qui fonctionne bien. J'estime que les amendements proposés sont séparés du régime de protection de la vie privée, qui est là pour permettre l'innovation.

M. Henry : Je vais simplement ajouter quelque chose à ces derniers propos de Jane. La conversation d'aujourd'hui est différente du cadre de protection de la vie privée que nous avons et qui ne change pas. Ce qui est sur la table — et qui est présenté comme un changement —, c'est quelque chose qui permettra l'innovation de façon concrète et qui profitera à l'ensemble des Canadiens.

M. Bradley : En ce qui concerne la deuxième question, à savoir si les politiques en matière de protection de la vie privée étouffent l'innovation, je répondrais non. Nous sommes en mesure de faire affaire avec les entreprises de technologie financière, mais il y a un équilibre à respecter. Encore une fois, le rapport de l'étude de marché sur la technologie financière qu'a réalisée le Bureau de la concurrence indique que, dans certains cas, il est extrêmement difficile pour les entreprises de ce domaine de traiter avec les banques, en raison de nos exigences élevées en matière de protection de l'information. Il a été proposé que notre organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières, mette un peu la pédale douce afin de permettre à ces entreprises de travailler plus facilement avec les banques.

Le sénateur Wetston : Merci. C'est là où je voulais en venir.

Le président : Intéressant. Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Bruyea : J'aimerais simplement rappeler que la CIBC considère que c'est un faux choix que de dire qu'il est possible d'innover sans protection de la vie privée.

La sénatrice Ringuette : Vous avez tous dit que vous travaillez en étroite collaboration avec le commissaire à la protection de la vie privée. Hier, la Banque du Canada nous a aussi dit qu'elle travaillait avec le commissaire, quant à la supervision de l'activité macroéconomique dans son ensemble. Or, quand il est venu ici, le commissaire à la protection de la vie nous a dit qu'il n'avait pas été consulté dans le cadre de la discussion que vos institutions ont eue avec le ministère des Finances, en ce qui a trait au sujet dont nous sommes saisis. C'est ce qu'il a dit, et j'aurais tendance à le croire.

Je vais passer à ma deuxième question, qui est très importante. Je crois que c'est M. Henry, ou peut-être M. Bruyea qui en a parlé. Vous avez tous les deux évoqué la question des compagnies d'assurances. C'est une section, tout à fait, nouvelle

brand new section of the Bank Act that we have in front of us. I looked at section 314 that reads as follows.

Paragraph 483(1)(c) of the Bank Act is replaced with the following: "consist of a contract with the related party for the purpose of having either one of them act as an agent or make referrals."

This is a brand new power you're getting in regard to whatever fintech financial entity is in this section. Where do you see the prohibition from a third party that you would have provided data to act as a, as it says, make referrals or act as an agent in regard to a insurance company?

Nowhere in this new section in regard to new fintech entities is there any mention of prohibiting.

On the contrary, it says at section 314: "consists of a written contract with the related party for the purpose of having either one of them act as an agent or make referrals."

It's not an additional prohibition. It's an additional power that, if you read it as it's written, would enable you to sidetrack if there's a third party with a contract.

Mr. Henry: Senator, I'm glad you raised it. It's an important point to be clear on. Taken in aggregate, we need to first understand the point this is, in fact, not a new power. It's a changing to approval processes in the Bank Act that banks need to do to be able to enter these business relationships.

Senator Ringuette: To have new agents and referral capability.

Mr. Henry: We can already do it today with a different process. What's changing tomorrow is the way that comes to fruition.

As it relates to the insurance part of your question, though, nothing that's proposed in any of that section that's under review is superseded or replaces what is in section 416. Section 416 explicitly prohibits this insurance activity. There is no change whatsoever and no opening or avenue for us to do anything that would allow entry, even from a referral perspective, to participate in the sale of insurance.

Senator Ringuette: We have this entire new slate of entities. In addition to this new slate of entities, this new act of a third party being an agent or being able to make referrals on your behalf. From my perspective, this is absolutely not clear.

de la Loi sur les banques que nous sommes en train d'examiner. J'ai jeté un coup d'œil à l'article 314, qui va comme suit :

L'alinéa 483(1)c) de la Loi sur les banques est remplacé par ce qui suit : « un contrat écrit avec l'apparenté dans le but que l'un ou l'autre de ceux-ci agisse comme mandataire ou effectue des renvois d'affaires ou des recommandations ».

C'est un tout nouveau pouvoir qui vous est donné en ce qui concerne les entités de technologie financière visées par cet article. Où voyez-vous l'empêchement pour une tierce partie à qui vous auriez fourni des données d'effectuer des renvois ou, comme le texte le dit, d'agir comme mandataire à l'égard d'une compagnie d'assurances?

Ce nouvel article au sujet des nouvelles entités de technologie financière ne mentionne aucune interdiction.

Au contraire, l'article 314 stipule : « un contrat écrit avec l'apparenté dans le but que l'un ou l'autre de ceux-ci agisse comme mandataire ou effectue des renvois d'affaires ou des recommandations ».

Ce n'est pas une interdiction additionnelle. Si vous lisez comme c'est écrit, on vous donne un pouvoir additionnel qui vous permettra de vous soustraire à vos obligations lorsqu'il y aura une tierce partie détenant un contrat.

M. Henry : Madame la sénatrice, je suis content que vous souleviez cette question. Il est important d'être clair à ce sujet. Globalement, nous devons d'abord comprendre qu'il ne s'agit pas d'un nouveau pouvoir. Il s'agit de modifier le processus d'approbation inscrit dans la Loi sur les banques auquel les banques doivent s'astreindre pour être en mesure de s'engager dans des relations commerciales de ce type.

La sénatrice Ringuette : C'est-à-dire, d'avoir une nouvelle capacité d'agir comme mandataire et d'effectuer des renvois.

M. Henry : C'est quelque chose que nous pouvons déjà faire, mais par un autre processus. Ce qui va changer, c'est la façon d'y arriver.

Or, pour ce qui est de l'aspect « assurance » de votre question, rien de ce qui est proposé à l'égard de cet article ne saurait avoir préséance sur l'article 416 ou le remplacer. L'article 416 interdit de manière explicite les activités dans le domaine de l'assurance. Il n'y a aucune modification ni aucune ouverture qui nous permettrait de quelque façon que ce soit de participer à la vente d'assurances, même dans le cadre de renvois.

La sénatrice Ringuette : Nous avons devant nous toute cette panoplie de nouvelles entités. À ces nouvelles entités s'ajoute cette nouvelle possibilité permettant à une tierce partie d'agir comme mandataire ou d'effectuer des renvois en votre nom. À mon avis, ce n'est absolument pas clair.

Mr. Henry: Senator, sorry. In section 416, it specifically says an affiliate of the bank that is not a subsidiary cannot directly or indirectly provide information to an insurance company, agent or broker. It is expressly prohibited that we can't do it ourselves. We can't give it to someone else that would do it for us.

The Chair: Thank you. Does anyone else wish to comment on that?

Senator Ringuette: I will triple check to make sure.

Mr. Henry: Section 416(3)(a).

Senator Stewart Olsen: This is more of a point of clarification. You mention in your contracts with fintechs you monitor them very closely and OSFI checks up. They can't actually go in and audit fintechs, can they? You can't audit fintechs and neither can OSFI. I could be wrong. I don't know how you would monitor them to make sure they are complying with what you've asked.

Mr. Bruyea: I would offer two things there, senator. One is in our contracts we specifically require that we do have those audit rights or those rights of inspection to make sure they are complying with the Ts and Cs of contractual arrangements we make. That is point one.

The second point is there is new technology coming on stream that allows businesses like ourselves to continuously monitor technically these fintechs for certain hygiene-related issues they may have from a security or privacy point of view. There is some exciting new technology that's helping us there as well.

Senator Stewart Olsen: Thank you. That's clear.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I am sure that you have banking relationships or services in other countries where the tax system may be more to your advantage than in Canada. In the financial institutions that you hold in other countries, are your clients' data as well protected as they may be in Canada?

M. Henry : Madame la sénatrice, je m'excuse. L'article 416 indique clairement qu'une société affiliée de la banque qui ne serait pas une filiale n'a pas le droit de fournir directement ou indirectement de l'information à une compagnie d'assurances, à un agent d'assurances ou à un courtier en assurance. Il est dit, en toutes lettres, que nous n'avons pas le droit de le faire nous-mêmes. Nous ne pouvons pas le confier à quelqu'un d'autre pour qu'il le fasse à notre place.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres observations à ce sujet?

La sénatrice Ringuette : Je vais faire une troisième vérification pour en avoir le cœur net.

M. Henry : L'alinéa 416(3)a).

La sénatrice Stewart Olsen : Considérez cela plutôt comme une demande de précisions. Dans vos contrats avec les entreprises de technologie financière, vous indiquez que vous allez les surveiller de très près et vous faites mention des contrôles possibles du Bureau du surintendant des institutions financières. Le BSIF n'est pas vraiment autorisé à intervenir dans vos affaires et à auditer ces entreprises, n'est-ce pas? Vous ne pouvez pas les auditer et le BSIF ne le peut pas non plus. Je fais peut-être erreur. Je ne sais pas comment vous seriez en mesure de les surveiller pour vous assurer qu'elles se conforment aux conditions que vous avez fixées.

M. Bruyea : Il y a deux choses à dire à ce sujet. Tout d'abord, il faut savoir que, dans nos contrats, nous exigeons de manière explicite d'avoir ces droits d'audit ou ces droits de procéder à des contrôles afin de nous assurer que les entreprises se conforment aux conditions du contrat. Voilà pour le premier point.

La deuxième chose, c'est qu'il y a de nouvelles technologies qui arrivent sur le marché et qui permettent à des entreprises comme les nôtres d'exercer une surveillance technique continuelle sur ces entreprises de technologie financière, notamment en ce qui concerne certains problèmes d'hygiène qu'elles pourraient avoir sur le plan de la sécurité ou de la protection des renseignements personnels. De nouvelles technologies très intéressantes sont maintenant disponibles pour nous aider à ce chapitre également.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci. Voilà qui est clair.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Vous avez sans doute des relations ou des services bancaires dans d'autres pays où les régimes fiscaux peuvent être plus avantageux que ceux du Canada. Concernant les institutions financières que vous détenez dans d'autres pays, est-ce que les données de vos clients sont aussi bien protégées qu'elles peuvent l'être au Canada?

[*English*]

Ms. Shonaman: There are differing privacy regimes across the world. The United States is in a very different place than Canada and a very different place from the European Union member states. Where we level the playing field is with our contractual agreements with those parties that are drawn up under our privacy standards internally.

Mr. Henry: I would echo the same point. Speaking on behalf of a bank operating in more than 50 countries around the world, we articulate a global standard and we operate to the higher of the local or global standard.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much.

[*English*]

Senator Tannas: Sorry to be pedantic. I want to follow up on Senator Ringuette's question. Mr. Henry, your answer where you said you can't, as it relates to insurance, give data to somebody else and have them sell insurance for you.

Mr. Henry: That is correct.

Senator Tannas: Could they sell insurance for themselves?

Mr. Henry: Senator, I'm not a lawyer. I'd need to ask one if that were possible. The spirit is we have no desire to be in the business of insurance or to enable the business of insurance.

Senator Tannas: I understand that. Did you have something to add?

Ms. Stubbington: I was going to add that to the extent we have given them customer information, we'll have given them limited information for a specific purpose, and they will not be able to use that information for an unauthorized purpose.

Senator Tannas: I'm going back to my little example of the title insurance guys that do a service for you that they could subsidize to you and sell, and you would get the benefit that way. That is not allowed, is that correct?

Mr. Henry: That is correct. We would contract about the specific use of data, and if someone did that, they would be in breach of that contract and we would pursue that under all rights available to us.

[*Traduction*]

Mme Shonaman : Il y a différents régimes de protection des renseignements personnels dans le monde. Les États-Unis diffèrent beaucoup du Canada à ce chapitre, ainsi que des États membres de l'Union européenne. Là, où nous jouons à armes égales, c'est en ce qui concerne nos ententes contractuelles avec ces parties, ententes qui sont établies en vertu de nos normes internes en matière de protection des renseignements personnels.

M. Henry : J'abonde dans le même sens. Notre banque fait des affaires dans plus de 50 pays à travers le monde; nous avons mis au point une norme mondiale, et nos activités obéissent à ce qu'il y a de plus exigeant, la norme locale ou notre norme mondiale.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Excusez-moi d'être pointilleux. J'aimerais revenir sur la question de la sénatrice Ringuette. Monsieur Henry, dans votre réponse, vous avez dit que vous ne pouvez pas confier des données à une tierce partie pour qu'elle vende de l'assurance pour vous.

M. Henry : C'est exact.

Le sénateur Tannas : Cette entité pourrait-elle vendre de l'assurance pour elle-même?

M. Henry : Madame la sénatrice, je ne suis pas avocat. Il faudrait que j'en consulte un pour savoir si cela est possible. Le principe est que nous n'avons aucune intention de nous investir dans le domaine de l'assurance ou de favoriser cette industrie.

Le sénateur Tannas : Je comprends cela. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Stubbington : J'allais ajouter que dans la mesure où nous leur fournirions des renseignements sur les clients, les renseignements seraient limités et ils seraient fournis dans un but précis, et les entités auxquelles ces renseignements seraient confiés n'auraient pas le droit de les utiliser à des fins non autorisées.

Le sénateur Tannas : Je reviens à mon petit exemple de la compagnie d'assurance titres qui mettrait au point un service pour vous, un service qu'elle financerait et qu'elle serait en mesure de vendre, vous permettant ainsi d'en tirer parti. Cela n'est pas permis, n'est-ce pas?

M. Henry : C'est exact. Nous établirions un contrat sur l'usage spécifique des données, et la compagnie, qui ferait ce que vous dites, se retrouverait en situation de rupture de contrat et

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: Just following up on what Senator Tannas had to say. I know we have the Associate General Counsel of CIBC here. Because it is a legal question, do you wish to add anything to that?

Mr. Bradley: I'm actually with BMO.

The Chair: I beg your pardon.

Mr. Bradley: That's okay. Mike was entirely right. That is exactly what we would do, prohibited by contract. The purpose of these relationships is so the fintech can work with our client to provide a service that we have chosen to work with them and that we think would benefit our customer, not to provide multiple services that aren't related.

The Chair: And you would confirm what Ms. Stubbington said as well?

Mr. Bradley: Correct.

The Chair: Thank you all very much. An outstanding panel. It is clear our five leading banks in Canada are extraordinarily well served by each of you. Thank you for being here. I hope you will accept our invitation to come back at some point.

(The committee continued in camera.)

nous la poursuivrions en vertu de tous les droits qui sont à notre disposition.

Le sénateur Tannas : Merci.

Le président : J'aimerais simplement donner suite à la question du sénateur Tannas. Nous avons parmi nous l'avocat-conseil adjoint de la CIBC. Comme il s'agit d'une question juridique, auriez-vous quelque chose à ajouter à cet égard?

M. Bradley : Je suis, en fait, avec la BMO.

Le président : Pardonnez mon erreur.

M. Bradley : Il n'y a pas de souci. Mike a tout à fait raison. C'est exactement ce que nous ferions; l'interdiction serait stipulée aux termes d'un contrat. La raison d'être de cette relation, c'est de permettre à l'entreprise de technologie financière de travailler avec notre client afin de lui offrir un service sur lequel nous avons choisi de travailler avec eux et qui, nous le pensons, pourra être profitable pour notre client. Il ne s'agit pas d'offrir au client une multitude de services autres.

Le président : Est-ce que vous confirmez également ce qu'a dit Mme Stubbington?

M. Bradley : C'est exact.

Le président : Merci beaucoup. Nous avions un groupe d'experts hors du commun. Il est évident que les cinq plus grandes banques du Canada sont bien servies par des gens comme vous. Merci d'avoir été là. J'espère que vous accepterez encore notre invitation lorsque l'occasion se présentera de nouveau.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, May 22, 2018

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Barbara Bucknell, Director, Policy, Research and Parliamentary Affairs.

Wednesday, May 23, 2018

Bank of Canada:

Grahame Johnson, Managing Director, Funds Management and Banking Department;

Scott Hendry, Senior Special Director, Financial Technology, Funds Management and Banking Department.

Thursday, May 24, 2018

Royal Bank of Canada:

Holly Shonaman, Chief Privacy Officer.

TD Bank Group:

Jane Stubbington, Vice President, Compliance and Global Chief Privacy Officer.

Scotiabank:

Mike Henry, Chief Data Officer.

Bank of Montreal (BMO):

Chris Bradley, Associate General Counsel, Canadian Personal and Commercial Banking.

Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC):

Dave Bruyea, Senior Vice President and Chief Information Security Officer.

TÉMOINS

Le mardi 22 mai 2018

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Barbara Bucknell, directrice des politiques, de la recherche et des affaires parlementaires.

Le mercredi 23 mai 2018

Banque du Canada :

Grahame Johnson, directeur général, Gestion financière et Opérations bancaires;

Scott Hendry, directeur spécial principal, Technologies financières, Gestion financière et Opérations bancaires.

Le jeudi 24 mai 2018

Banque Royale du Canada :

Holly Shonaman, chef de la protection des renseignements personnels.

Groupe Banque TD :

Jane Stubbington, vice-présidente de la conformité et responsable en chef mondial de la protection des renseignements personnels.

Banque Scotia :

Mike Henry, chef des données.

Banque de Montréal (BMO) :

Chris Bradley, avocat-conseil adjoint, Services bancaires canadiens pour les particuliers et les entreprises.

Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) :

Dave Bruyea, vice-président principal et responsable de la sécurité des systèmes d'information.